

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2014

 **Vétoquinol**

Notre métier, l'animal. Notre atout, l'homme.

Document de référence

Rapport financier annuel **2014**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2015 conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de référence concernant certaines informations :

- les comptes consolidés 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 96 à 134 et 200 du Document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2013, déposés auprès de l'AMF en date du 11 avril 2014 sous le numéro D.14-0342 ;
- les comptes consolidés 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 88 à 126 et 190 du Document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2012, déposés auprès de l'AMF en date du 15 avril 2013 sous le numéro D.13-0350.

Ce Document de référence est disponible sur le site Internet de Vétoquinol www.vetoquinol.com ou auprès de la Direction financière et juridique, 34, rue du Chêne-Sainte-Anne F-70204 Lure Cedex.

Sommaire



Sommaire	2	5	Facteurs de risques	27
Entretien avec Matthieu Frechin, Directeur général	4		5.1. Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe	28
Chiffres clés	6		5.2. Risques opérationnels	30
1	Personne responsable	7	5.3. Assurances et couverture des risques.....	31
	1.1. Responsable du Document de référence	8		
	1.2. Attestation du responsable du Document de référence	8	6	Informations concernant la société
2	Responsables du contrôle des comptes	9		33
	2.1. Commissaires aux comptes titulaires	10	6.1. Renseignements concernant la société.....	34
	2.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	10	6.2. Histoire et évolution de la société.....	34
3	Responsabilité sociale et environnementale	11	6.3. Propriétés immobilières et équipements du Groupe	36
	3.1. Informations sociales	14	6.4. Investissements	38
	3.2. Informations environnementales.....	19		
	3.3. Informations sociétales	22	7	Aperçu des activités
4	Informations financières sélectionnées	23		39
	4.1. Endettement du Groupe	24	7.1. Présentation du Groupe.....	40
	4.2. Tableau des flux de trésorerie	24	7.2. Principaux marchés	43
	4.3. Bilan consolidé.....	25	7.3. Le processus industriel du Groupe.....	46
	4.4. Compte de résultat consolidé.....	25		
	4.5. Autres informations.....	25	8	Organigramme au 1^{er} janvier 2015
				47
			9	8.1. Description sommaire du Groupe.....
				48
			10	Examen du résultat et de la situation financière
				49
			11	Trésorerie et capitaux
				51
				Recherche & Développement, brevets, licences
				53
				11.1. Recherche & Développement
				54
				11.2. Accords de sous-traitance.....
				56
				11.3. Marques
				56

12	Informations sur les tendances	57	24	Informations sur les participations	149
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	59	25	Rapport de gestion 2014	151
14	Organes d'administration et de direction générale	61	25.1. Activité du Groupe Vétquinol	152	
	14.1. Membres des organes d'administration et de direction	62	25.2. Activité de Vétquinol SA	158	
	14.2. Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration et de direction de la société.....	64	25.3. Intérêts et rémunérations des dirigeants	161	
15	Intérêts et rémunérations des dirigeants	65	25.4. Ressources humaines.....	161	
	15.1. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social.....	66	25.5. Informations sur les risques encourus par la société.....	161	
16	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	69	25.6. Vétquinol et ses actionnaires	162	
	16.1. Partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise	70	25.7. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société	162	
	16.2. Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière	72	25.8. Développement durable.....	162	
	16.3. Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée	74	26	Résultats des cinq derniers exercices	163
17	Principaux actionnaires	79	27	Texte des résolutions	165
	17.1. Actionnariat de Vétquinol SA	80	27.1. Résolutions à caractère ordinaire	166	
	17.2. Répartition des droits de vote de Vétquinol	80	27.2. Résolutions à caractère extraordinaire....	167	
	17.3. Contrôle de l'émetteur par une autre société	80	28	Honoraires des Commissaires aux comptes	169
	17.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle.....	80	29	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Vétquinol SA	171
18	Opérations avec des apparentés	81	30	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	173
	18.1. Conventions réglementées	82	31	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	175
	18.2. Autres opérations.....	82	32	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	177
19	États financiers	83	33	Rapport de l'organisme de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales	179
	19.1. Comptes consolidés	84	34	Table de concordance	183
	19.2. Comptes sociaux de Vétquinol SA	117	34.1. Table de concordance entre le Document de référence et le rapport financier annuel.....	184	
20	Informations complémentaires	137	34.2. Table de conciliation rapport financier annuel.....	185	
	20.1. Capital social.....	138	Glossaire	186	
	20.2. Acte constitutif et statuts	140			
21	Contrats importants	143			
22	Informations provenant de tiers, déclara- tions d'experts et déclarations d'intérêts	145			
23	Documents accessibles au public	147			

Entretien avec Matthieu Frechin, Directeur général de Vétoquinol



Quels ont été les faits marquants de l'année 2014 ?

Notre chiffre d'affaires a atteint 315,3 M€, en progression de 5,2 %, dans un marché mondial de la santé animale de 24 Md\$. Notre activité a progressé sur tous nos pays stratégiques.

Nos produits de référence, « moteur » de la stratégie du Groupe, ont tiré notre dynamique de développement avec un chiffre d'affaires de 150,7 M€ à fin décembre 2014, en hausse de + 13,2 %. Ils représentent désormais 48 % des ventes du groupe (vs 38 % et 44 % en 2012 et 2013)

Le 15 avril 2014, nous avons acquis les activités de santé animale de Bioniche. Cette acquisition nous a permis d'accéder au domaine de la reproduction bovine et porcine. D'un point de vue exposition géographique, nous nous sommes renforcés en Amérique du Nord et nous sommes désormais établis sur le marché Australien, 11^e marché mondial de la santé animale.

“ Notre offre de produits de référence est constituée aujourd'hui d'un peu plus de 30 produits. ”

“ Les opérations de croissance externe nous permettent d’enrichir la gamme de produits de référence et d’accélérer la mutation du Groupe.”

Pouvez-vous revenir sur votre stratégie focalisée sur les produits de référence ?

Les produits de référence ont pour vocation de répondre aux besoins quotidiens des vétérinaires ; ce sont des produits leaders ou qui ont le potentiel pour le devenir et qui réaliseront plus de 5 M€ de chiffre d'affaires à maturité.

Notre offre de produits de référence est constituée aujourd'hui d'un peu plus de 30 produits avec un objectif de disposer d'une gamme d'une cinquantaine de produits en animaux de rente et en animaux de compagnie à horizon 2020.

Nous nous concentrons en priorité sur la construction et l'évolution de cette offre. Nous travaillons ainsi sur les lancements et extensions de produits de référence sur nos pays stratégiques. La majorité de nos efforts en matière de Recherche & Développement et enregistrement de produits est focalisée sur ces produits.

Quels vont être les temps forts de l'année 2015 ?

Nous allons continuer nos investissements, non seulement en matière de R & D mais également dans le domaine industriel, commercial et marketing, pour renforcer le développement de nos produits de référence. Leur part dans notre chiffre d'affaires va ainsi poursuivre sa progression.

En 2014, nous avons alloué 21,9 M€ en R & D, soit 7 % du chiffre d'affaires de l'année et nous avons réalisé des investissements industriels pour plus de 10 M€. En 2015, nous poursuivrons cette tendance qui permettra au Groupe d'atteindre ses objectifs de croissance et de développement.

Nous disposons d'une solide structure financière nous permettant de procéder à des croissances externes comme l'a illustré le rachat en 2014 des activités de santé animale de Bioniche. Les opérations de croissance externe nous permettent d'enrichir la gamme de produits de référence et d'accélérer la mutation du Groupe.

Nous sommes confiants dans notre capacité à développer l'activité du Groupe et à continuer à améliorer notre rentabilité.

Matthieu Frechin
Directeur général de Vétoquinol

Chiffres clés 2014

Un pure player
de la santé animale

9^e laboratoire
vétérinaire mondial

Chiffre d'affaires

315,3 millions
d'euros

dont 150,7 millions d'euros
en produits de référence (+ 13,2 %)

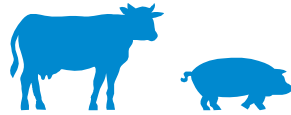
Répartition du chiffre d'affaires 2014 par activité

Animaux de compagnie



162,5
millions d'euros

Animaux de rente



152,8
millions d'euros

Effectifs

2 004
collaborateurs

Une présence internationale



Répartition du chiffre d'affaires 2014 par zone géographique

Europe



179,1
millions d'euros

Amériques



93,0
millions d'euros

Asie/Pacifique



43,2
millions d'euros



159 collaborateurs
en R & D



9 sites
de production

Résultat net part du Groupe

25,8 millions d'euros

EBITDA

49,2 millions d'euros



1

Personne responsable

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE _____ 8

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE____ 8



Personne responsable

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Matthieu Frechin, Directeur général de Vétquinol.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société, de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du Rapport de gestion figurant au chapitre 25 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Matthieu Frechin
Directeur général de Vétquinol



2

Responsables du contrôle des comptes

**2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES
TITULAIRES** _____ 10

**2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUPPLÉANTS** _____ 10

2

Responsables du contrôle des comptes

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

► PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Société représentée par Monsieur Xavier Belet.

Société renouvelée dans ses fonctions par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

► KPMG Audit

Le Belvédère

1, cours Valmy – 92923 Paris-La défense Cedex

Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Société représentée par Monsieur Philippe Cherqui.

Société renouvelée dans ses fonctions par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

► M. Jean-Christophe Georghiou

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine

Né le 4 mai 1965 à Grenoble (38), de nationalité française.

Désigné par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

► KPMG Audit Est

9, avenue de l'Europe – 67300 Schiltigheim

Société nommée par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016



3

Responsabilité sociale et environnementale

3.1. INFORMATIONS SOCIALES _____ 14

**3.2. INFORMATIONS
ENVIRONNEMENTALES** _____ 19

3.3. INFORMATIONS SOCIÉTALES _____ 22

3

Responsabilité sociale et environnementale

Vétoquinol, acteur de la santé animale

Aujourd'hui, 9^e groupe mondial dans le domaine de la santé animale, présent sur 5 continents, Vétoquinol poursuit son aventure humaine placée sous le signe de la passion.

La notoriété du Groupe a une importance capitale, c'est l'un des actifs de l'entreprise. Si Vétoquinol a l'avantage d'avoir une bonne réputation dans le secteur de la santé, ce n'est pas le fruit du hasard mais le fruit de son histoire, d'une volonté d'attitude loyale et intègre dans les transactions et relations commerciales.

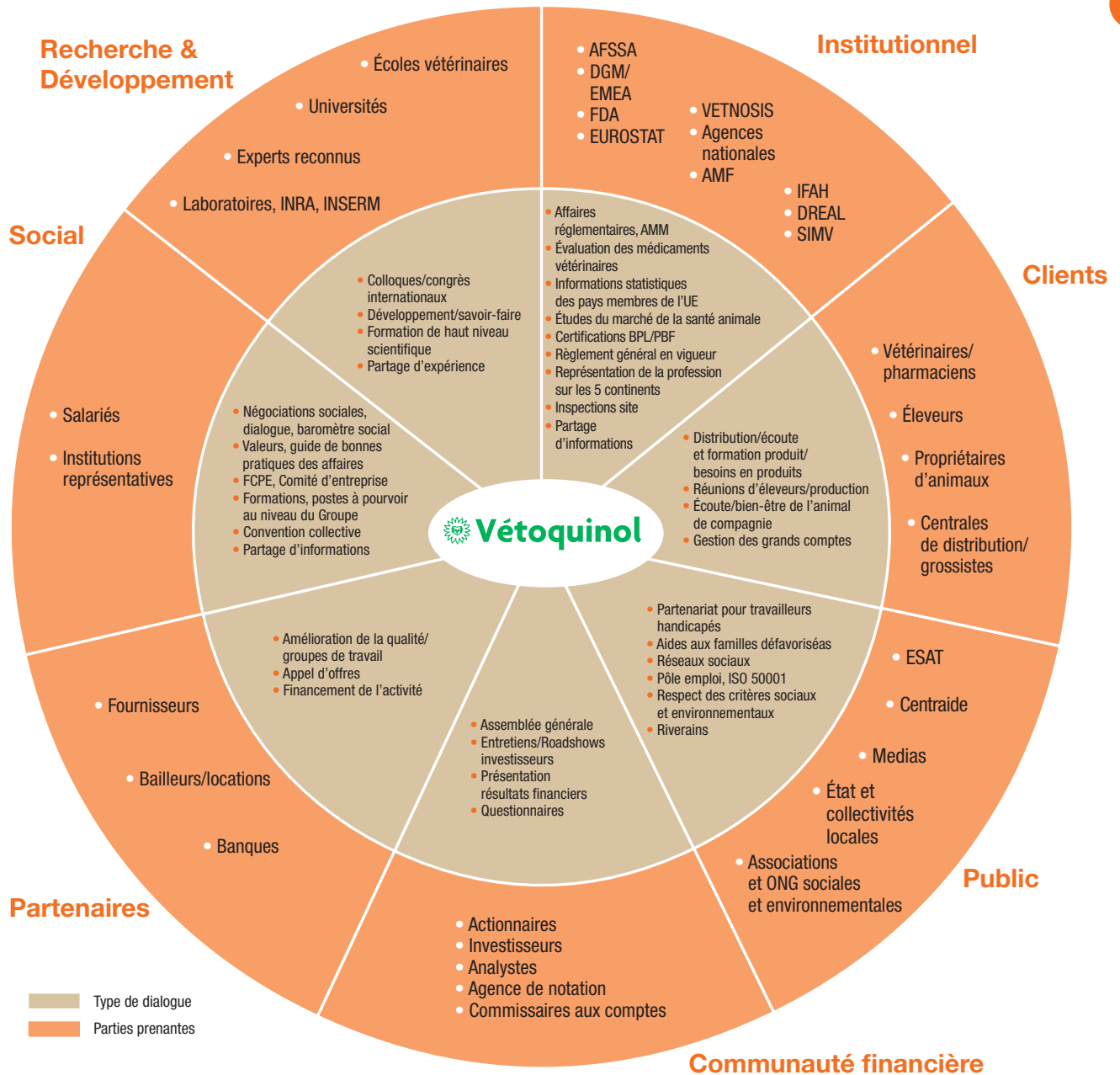
Vétoquinol a toujours eu à cœur de préserver les ressources naturelles, d'économiser l'énergie, de tendre la main aux pays en développement, d'être un laboratoire à visage humain. En 2008, le Comité exécutif a décidé de formaliser une démarche de développement durable, visible aussi bien aux yeux de ses collaborateurs qu'à ceux de ses partenaires externes.

Dans le cadre de la sixième campagne du GAIA Index, Vétoquinol a obtenu, en octobre 2014, la première place du classement des valeurs moyennes (catégorie par chiffre d'affaires)

et la quatrième place du secteur Industrie (catégorie par secteur d'activité). Cette agence de notation a évalué Vétoquinol sur son degré de transparence et de maturité selon cinq thématiques : économique, gouvernance, social, environnement et parties prenantes externes, et plus de 110 critères quantitatifs. Cette bonne performance démontre que Vétoquinol sait répondre aux bonnes pratiques RSE et récompense la compétence et l'implication régulière de ses collaborateurs.

Vétoquinol s'investit depuis de nombreuses années pour encourager le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes de diverses manières, informelles (par ex. Pacte, Séminaires, Comités internes) ou formelles (par ex. SFAF, IFAH, SIMV) et répondre à leurs suggestions et/ou préoccupations à mesure qu'elles sont soulevées. Ce dialogue fructueux apporte une compréhension large et diversifiée des priorités en évolution et ainsi renforcer ses axes stratégiques.

Le graphique ci-contre résume les différents groupes de parties prenantes et le dialogue avec chacun d'eux.



La relation homme-animal

Les aspects positifs de la présence d'un animal de compagnie sur le bien-être physique et mental des humains sont connus depuis longtemps. Aujourd'hui, l'animal de compagnie excelle dans son rôle social, il fait partie de la famille, il partage la vie quotidienne de la maison, et parfois joue un rôle complémentaire à celui de l'homme :

• L'animal et l'enfant

Il est un compagnon proche de l'enfant, confident patient de l'enfant, sa présence réduit sa peur ou son anxiété.

• L'animal et la personne âgée solitaire

Il rassure par sa présence, structure les journées (promenades) et entraîne des contacts sociaux. Désormais, des animaux sont autorisés à pénétrer dans des institutions pour personnes âgées

• L'animal et la personne moins-valide

Les chiens guides et d'aide accroissent l'autonomie de personnes atteintes d'un handicap, offrent le réconfort, la chaleur et l'amitié d'une présence constante et servent de médiateurs dans la réinsertion sociale.

Un comportement responsable : Guide de Bonne Pratique des Affaires

Vétuquinol s'assure que son développement s'exerce dans le respect des législations, de l'éthique et des droits de chacun dans la pratique d'une saine concurrence. Pour cela, l'ensemble des salariés reçoit un Guide de Bonnes Pratiques des Affaires.

Les règles contenues dans ce Guide définissent ce que Vétoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de l'éthique Vétoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vétoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption.

Vétoquinol s'interdit de travailler avec des entreprises où leurs salariés ne respecteraient pas ces conventions et principes. Vétoquinol développe avec ses clients et ses fournisseurs des relations basées sur l'honnêteté et la loyauté.

Vétoquinol s'engage à analyser les impacts de son activité, afin de préserver au mieux les ressources naturelles et la biodiversité, et à limiter ses pollutions et ses consommations. Cela implique de concevoir les produits les plus adaptés à la santé animale tout en préservant l'environnement, ce qui est du ressort de la Direction développement produits.

Vétoquinol s'engage à tenir compte du respect de l'environnement dans ses choix de fournisseurs, de modes de transport, de procédés de fabrication, d'emballages et de circuits de distribution, la Direction industrielle et qualité est en charge de ces domaines.

La Direction ressources humaines s'engage à former les salariés dans ce sens, qui impliqueront plus largement leurs partenaires et enclencheront ainsi une dynamique vertueuse.

L'ingénieur Sécurité Environnement utilise des indicateurs standards pour mesurer les progrès dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'utilisation des ressources. Il analyse également les risques d'atteinte à l'environnement sur l'existant et dans les projets majeurs, afin de proposer et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées. Il est informé des projets ou décisions impactant ou risquant d'impacter un des trois aspects du Développement durable.

Vétoquinol s'engage à lutter contre toute forme de discrimination. Vétoquinol assure à ses collaborateurs une juste rétribution et un partage des profits fédérateurs. Elle met en place les conditions pour que chacun, au sein de son organisation, puisse s'accomplir. Cela fait partie des missions de la Direction ressources humaines.

La sécurité et la santé des travailleurs sont un souci constant. La Direction industrielle et qualité veille à ce que les plus hauts standards de sécurité soient appliqués dans toutes les entités du Groupe.

Vétoquinol participe à la vie de la société, aussi bien en s'associant à des événements culturels et sportifs locaux qu'en aidant les ONG proches de son cœur de métier. La Direction de la communication coordonne ces actions.

A noter que fin 2014, Vétoquinol a développé une charte Réseaux Sociaux pour sensibiliser ses salariés aux comportements responsables à adopter sur l'ensemble de ces nouveaux outils de communication. Cette charte sera communiquée à l'ensemble des salariés dès 2015 et sera intégrée dans la prochaine version du Guide des Bonnes Pratiques des Affaires.

3.1. INFORMATIONS SOCIALES

Vétoquinol s'appuie au quotidien sur six valeurs qui font partie intégrante de son métier et qui contribuent à dynamiser le Groupe : performance, audace, engagement, authenticité, esprit d'équipe, ouverture.

Les valeurs de Vétoquinol constituent un référentiel, qui guide le comportement de chacun dans son travail quotidien. Elles permettent à des collègues d'horizons différents de mieux travailler ensemble, internationalement, et contribuent également à des actions et des décisions toujours plus cohérentes. Ces valeurs sont déclinées en comportements professionnels attendus qui sont intégrés dans notre processus annuel d'évaluation des performances de chaque collaborateur.

Les politiques et les valeurs de Vétoquinol participent à son bon fonctionnement en tant que Groupe. Elles constituent des « règles du jeu » communes, respectivement sur le plan des modes de travail et des comportements. Chacun se doit de se les approprier et les vivre, afin d'entretenir et renforcer la personnalité et la culture du Groupe.

Le Groupe est soucieux de la satisfaction de ses salariés et la mesure régulièrement. A partir de 2015, un nouveau baromètre social sera mis en place, d'abord au sein des entités françaises, puis déployé auprès des filiales dans les années suivantes.

Une aventure internationale

Toutes les informations sociales sont traitées au niveau Groupe. Dans nos filiales commerciales, notre développement sera tiré dans les années qui viennent par notre volonté :

- de spécialiser nos forces de vente sur nos deux segments que sont les animaux de rente et les animaux de compagnie, comme nous l'avons déjà fait dans plusieurs pays ;
- de développer nos activités de gestion de grands comptes pour répondre à l'évolution de nos clients qui tendent à se regrouper ;
- d'accélérer la commercialisation des produits du Groupe sur nos marchés stratégiques et notamment le marché américain, 1^{er} marché mondial ; de nous développer sur les marchés en forte croissance (BRIC).

L'année 2014 est marquée par l'acquisition du laboratoire international Bioniche Animal Health qui permet désormais à Vétoquinol :

- D'être présent directement en Australie où Bioniche avait une filiale. L'Australie devient ainsi la 17^e filiale stratégique de Vétoquinol.

Sur nos activités plus traditionnelles de production de médicaments, à noter que Vétoquinol est le premier et seul laboratoire pharmaceutique vétérinaire à obtenir en France, pour certains de ses opérateurs de production, des CQP (Certificats de Qualification Professionnels), diplômes reconnus au niveau national par l'ensemble de l'industrie pharmaceutique.

En Australie, 17^e filiale stratégique

L'acquisition de Bioniche, qui détenait une filiale commerciale et industrielle en Australie, permet au Groupe d'avoir désormais une présence directe sur cet important marché de la santé animale. Nous nous fixons des objectifs ambitieux dans ce pays. Notre objectif est maintenant de renforcer sensiblement nos équipes pour être en mesure de commercialiser nos deux portefeuilles de produits déjà sur le marché et d'enregistrer nos nouveaux produits.

En Inde

L'objectif est de développer nos activités sur ce marché, en augmentant sensiblement la force de frappe commerciale. Les salariés de Vétoquinol India Animal Health Private sont majoritairement dédiés aux opérations commerciales et constituent la plus importante force de vente du Groupe. La fabrication des produits actuels de l'entité indienne est réalisée par des sous-traitants avec lesquels nous entretenons des relations suivies depuis de nombreuses années.

Description des effectifs au 31 décembre 2014

Évolution des effectifs en 2014

Au 31 décembre 2014 le Groupe employait 2 004 collaborateurs, à comparer aux 1 847 personnes à fin décembre 2013. L'effectif est en augmentation de 9 % contre 2 % en 2013.

Répartition des effectifs par zone géographique

Effectif	Europe	Amériques	Asie	Total
Total 2014	1 236	419	349	2 004
Total 2013	1 219	357	271	1 847
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SUR L'ANNÉE 2014	17	62	78	157
	1 %	17 %	29 %	9 %

L'évolution de notre effectif de 9 % est en partie due à l'acquisition de la société Bioniche Animal Health sur les territoires Amériques et Asie-Pacifique.

Sans cette acquisition, notre groupe atteindrait un effectif de 1 926 personnes, soit une évolution de 4 %.

En décembre 2014, Vétoquinol a accueilli son 2 000^e collaborateur, il est indien !

En Asie-Pacifique, l'évolution des effectifs est liée à :

- l'intégration de 14 personnes de Bioniche Australie,
- la transformation de notre bureau de représentation à Shanghai en filiale avec 8 salariés,
- notre programme d'intensification commerciale en Inde qui fait croître notre réseau de vente de 20 % en 2014.

En Amérique, l'accroissement est lié à l'intégration de Bioniche au Canada, essentiellement dans des activités industrielles et aux États-Unis à la fois dans des activités industrielles et commerciales.

L'Europe n'étant pas impactée dans ses effectifs par l'acquisition de Bioniche, elle reste quasiment stable.

La politique du Groupe est généralement d'embaucher en contrat à durée indéterminée. La part des contrats à durée déterminée est donc très minoritaire sur l'ensemble de l'effectif. Nous avons également peu de contrats à temps partiel, le plus souvent il s'agit de temps partiel choisi.

Répartition des effectifs par métier

	2013	2014	Évolution
Commercial & Marketing	656	737	12 %
Administration	298	305	2 %
Production	343	375	10 %
Qualité	180	199	11 %
Supply Chain & Achats	223	226	1 %
Scientifique	147	159	8 %
TOTAL	1 847	2 004	9 %

L'évolution de notre population Commerciale et Marketing est majoritairement liée à l'Inde qui poursuit son développement commercial et à l'acquisition de Bioniche Animal Health.

Les évolutions en production et en qualité sont dues à l'acquisition de Bioniche Animal Health qui comprend un site de production au Canada et deux autres sites plus petits aux USA et en Australie.

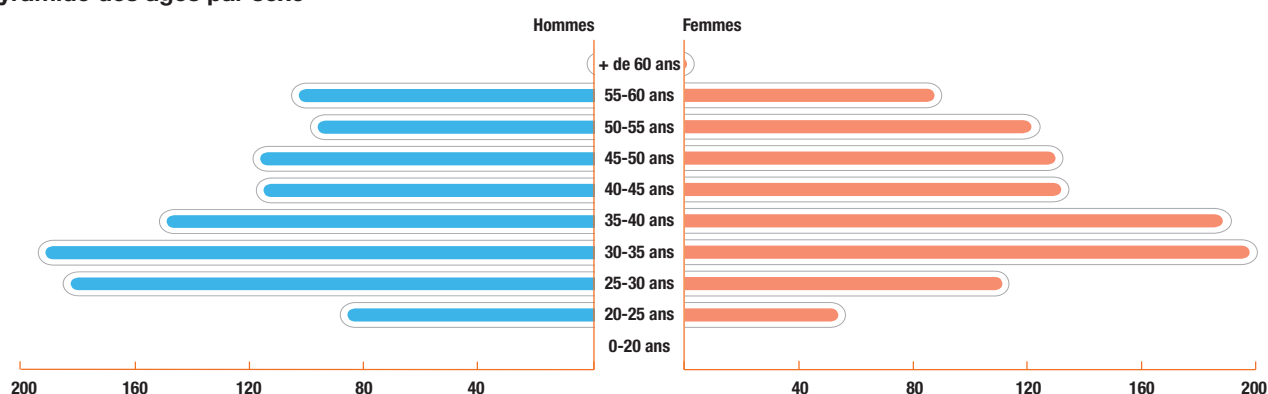
Dans la filière scientifique nous nous sommes renforcés en Affaires réglementaires pour accélérer nos dépôts de dossiers d'enregistrement.

Répartition des effectifs par sexe et par territoire

Effectif	Europe	Amériques	Asie	Total consolidé
Femme	698	223	24	945
	56 %	53 %	7 %	47,2 %
Homme	538	196	325	1 059
	44 %	47 %	93 %	52,8 %
TOTAL	1 236	419	349	2 004
	62 %	21 %	17 %	100 %

La force de vente indienne, composée exclusivement d'hommes du fait des conditions de travail locales et de la culture traditionnelle, modifie l'équilibre homme/femme du Groupe avec 5 points de plus pour les hommes. Si l'on considère les mêmes données hors Inde, nous serions à l'inverse à + 10 points en faveur de l'effectif féminin. Même avec l'impact de l'Inde, nous restons au global sur un équilibre plutôt satisfaisant.

Pyramide des âges par sexe



La pyramide des âges est relativement équilibrée et ne montre pas d'évolution particulière par rapport à 2013 : 20 % des effectifs ont moins de 30 ans et 21 % ont plus de 50 ans. L'âge moyen au sein du Groupe s'établit à 40,6 ans. L'ancienneté moyenne est de 9,5 ans. A noter que pour les sociétés acquises nous reprenons systématiquement l'ancienneté des salariés intégrés.

Répartition par catégorie socioprofessionnelle

	2013	2014	%
Cadre	489	505	25,2 %
Force de vente	403	496	24,8 %
Technicien, employé	614	651	32,5 %
Ouvrier	341	352	17,6 %
TOTAL	1 847	2 004	100,0 %

La catégorie de techniciens est la plus représentée en raison de l'activité pharmaceutique de production et de développement qui nécessite de nombreux techniciens de laboratoire et administratifs. L'industrie pharmaceutique nécessitant des compétences élevées, la catégorie « ouvrier » est peu représentée. Par ailleurs, Vétoquinol sous-traite une partie de sa production à des sociétés qui maîtrisent des technologies que nous n'avons pas forcément en interne.

Embauches et licenciements

Vétoquinol remonte mensuellement tous les mouvements de personnel au sein de l'ensemble de ses entités afin de suivre notamment les taux de rotation du personnel. Le taux de rotation volontaire pour 2014 est de 8,6 % soit quasi identique à 2013.

La politique du Groupe est généralement d'embaucher en contrat à durée indéterminée. La part des contrats à durée déterminée est donc très minoritaire sur l'ensemble de l'effectif.

Recrutement, intégration et rémunération

Vétoquinol fait des efforts particuliers en matière d'intégration de ses nouveaux collaborateurs. Des parcours d'intégration individualisés de plusieurs semaines sont prévus pour les cadres qui rejoignent l'entreprise. Pour connaître les réalités du terrain, les cadres dirigeants qui intègrent l'entreprise tournent avec un délégué vétérinaire chez certains clients et passent quelques jours au sein des services de production. Une journée d'accueil est régulièrement organisée pour tous les nouveaux salariés. Chacun peut donc découvrir et comprendre l'entreprise, le secteur de la santé animale, les métiers, les produits, les grands processus et les valeurs de l'entreprise.

Chaque nouveau cadre rédige après quelques mois un rapport d'étonnement pour partager ses surprises, positives comme négatives, ce qui permet de jeter un œil neuf sur les modes de fonctionnement.

La société revalorise les rémunérations de ses salariés tous les ans, soit de façon unilatérale, soit après la signature d'un accord salarial avec les partenaires sociaux locaux. La politique de rémunération est attachée à deux éléments clés : la performance individuelle et la comparaison de la rémunération par rapport au marché du travail.

La force d'attraction du Groupe réside dans ses valeurs familiales, sa culture d'entreprise, ses projets de développement notamment à l'international, ses ambitions, ses périmètres larges de responsabilités.

Participation

En France, la société a mis en place une formule dérogatoire (avenant n° 2 en date du 29 juin 2007) pour le calcul de la participation égale à 5 % du résultat d'exploitation de la société. Cette formule s'applique uniquement quand le montant qui en résulte est supérieur au montant calculé par la formule légale.

Intéressement

En France, l'intéressement a été mis en place dès 1987 au sein de la société afin d'associer l'ensemble du personnel de l'entreprise à sa bonne marche et au bénéfice de son exploitation. Un nouvel accord d'intéressement a été conclu le 18 juin 2014 et s'applique au titre des années civiles 2014, 2015 et 2016. En dehors des résultats économiques du Groupe, il prend aussi en compte les résultats obtenus en matière de sécurité ainsi que les progrès réalisés sur nos axes stratégiques.

Une règle de plafonnement est appliquée (au-delà de 2,5 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, le salaire ne génère plus d'intéressement).

Il est expressément convenu que la somme de la Réserve Spéciale de Participation et de l'enveloppe globale d'intéressement au titre d'un même exercice ne pourra excéder 10 % des salaires bruts.

Au sein du Groupe, outre les éventuels dispositifs légaux existants, certaines filiales ont mis en place des programmes volontaires d'intéressement des salariés aux résultats de la filiale.

Plan d'épargne entreprise au sein de la société

En France, il existe un plan d'épargne d'entreprise au sein de la société, mis en place en 1989, géré par la Société Générale Gestion (S2G), par Amundi et par CPR Asset Management. Ce PEE permet aux salariés d'investir leur épargne (participation, intéressement et versements volontaires) dans sept différents fonds communs de placement.

Prime de partage des profits

En France, dans le cadre des dispositions légales, une mesure unilatérale relative à la mise en place de la prime de partage des profits au titre de l'exercice 2013 s'est appliquée à compter du 25 juillet 2014. Une prime de 100 € bruts a été versée aux bénéficiaires en août 2014.

Organisation du travail

Vétoquinol respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Absentéisme

Vétoquinol suit l'absentéisme au sein de toutes les entités du Groupe. La société est très attentive aux résultats liés à l'absentéisme court et régulier, en général signe de malaise des salariés et très désorganisant pour l'entreprise.

Pour des raisons de confidentialité, le Groupe ne publie pas ces données à usage interne exclusivement.

Les résultats hors norme ou les tendances négatives sont analysés avec les managers et les responsables des ressources humaines des entités concernées et des plans d'action correctifs sont définis et mis en place. Le taux d'absentéisme ne suscite pas de commentaire particulier.

Organisation du dialogue social notamment les procédures d'information et de consultation du personnel de négociation avec lui

Vétoquinol respecte les législations locales en matière de dialogue social. Les instances représentatives des salariés sont constituées et fonctionnent normalement dans les cadres légaux qui sont les leurs.

Les salariés français du Groupe ont élu leurs représentants en 2013. Les nouvelles instances sont en place jusqu'à fin 2017. Deux organisations syndicales sont présentes dans l'entreprise (CFDT et CFE-CGC).

Les salariés polonais ont élu leurs nouveaux représentants suite au retrait du syndicat en place. Le manque de candidats n'a pas permis la constitution d'un Comité d'entreprise et le dialogue social se poursuivra avec les nouveaux élus.

Accords collectifs

Il n'y a pas d'accord collectif au sein des deux plus importantes entités du Groupe (France, Pologne).

L'usine de Princeville au Québec négocie régulièrement sa « convention collective », comme le prévoit la législation locale relative aux sites syndiqués.

Contrat de génération

Directement connecté à nos actions relatives à l'égalité professionnelle, la prévention de la pénibilité, les politiques de recrutement ou encore la mobilité interne, le contrat de génération répond aux trois objectifs suivants.

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés,
- assurer la transmission des savoirs et des compétences.

19 actions sur les thèmes recrutement, alternance, conditions de travail et coopération intergénérationnelle sont en cours.

Œuvres sociales

En France, selon la législation en vigueur, le Comité d'entreprise gère les œuvres sociales de Vétoquinol SA dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Un site internet sécurisé permet à chaque salarié d'être informé sur toutes les activités sociales et culturelles (contribution aux activités sportives, à des voyages, bons de réductions, arbres de Noël, événements divers...).

En Pologne, les fonds sociaux d'entreprise sont une obligation pour les entreprises de plus de 20 salariés. Le fonds social a ses règles propres et est géré par une commission constituée de trois représentants : un représentant du Comité d'entreprise, un salarié membre d'un des syndicats, un représentant de l'employeur.

Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Vétoquinol est doté d'une politique Sécurité groupe. Cette politique définit la sécurité et la préservation de la santé de ses collaborateurs comme un prérequis incontournable des activités de Vétoquinol. Les responsabilités sont clairement définies dans chaque entité du Groupe, la formation à la sécurité des salariés est prioritaire ; compte tenu de notre activité, la formation aux risques des produits manipulés est très importante. Une analyse exhaustive des risques de chaque poste de travail est réalisée à la conception et régulièrement ensuite.

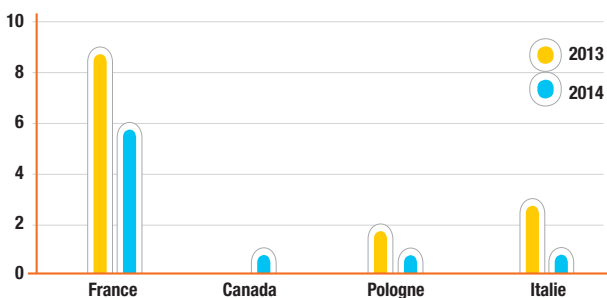
Une attention particulière est apportée aux salariés exposés aux risques liés à la manipulation de matières premières dites CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques). En parallèle, le Groupe s'efforce d'en poursuivre la réduction.

Des audits sécurité réguliers permettent de vérifier que la sécurité est bien inscrite dans une démarche d'amélioration continue dans tous les secteurs. Les mesures de protection collective sont privilégiées par rapport aux équipements de protection individuelle. De même, toute entreprise extérieure, qui intervient dans l'enceinte de la société, doit se conformer à une procédure de sécurité. Des moyens humains et matériels d'intervention sont prévus sur chaque site, un entraînement régulier est pratiqué. Une veille réglementaire est effectuée dans chaque pays par le responsable sécurité local.

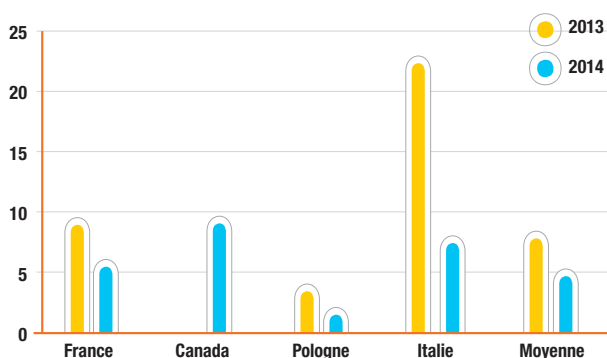
La sûreté (hors informatique – qui est gérée par la Direction des systèmes d'information) est également managée par le responsable sécurité.

Les différentes entités industrielles du Groupe sont régulièrement auditées par le coordinateur sécurité Groupe qui s'assure ainsi que tous les sites respectent les plus hauts standards de sécurité définis et appliqués au siège social.

Nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail par pays

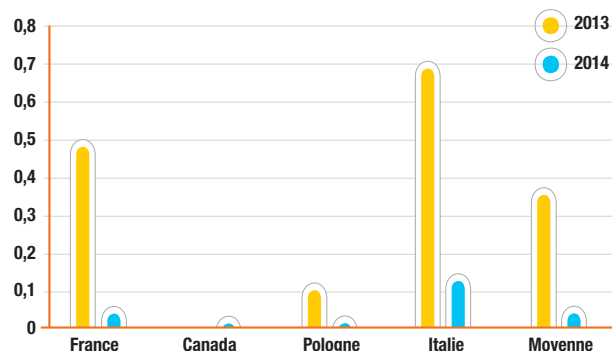


Taux de fréquence d'accidents avec arrêt par pays



Taux de fréquence : nombre d'accidents du travail avec arrêt X 1 000 000 / nombre d'heures travaillées.

Taux de gravité d'accidents du travail par pays



Taux de gravité : nombre de jours perdus X 1 000 / nombre d'heures travaillées.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail

Depuis le 30 mars 2011, la législation française en vigueur impose aux entreprises, dont plus de la moitié des salariés sont exposés à des facteurs de pénibilité définis par la loi, de mettre en place un plan d'actions ou un accord d'entreprise visant à supprimer ou à réduire ces situations de pénibilité.

Vétoquinol n'est pas soumis à cette obligation car moins de 50 % des salariés français sont exposés à ces facteurs de pénibilité. Néanmoins, guidé par sa politique Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), Vétoquinol met en œuvre des mesures visant à limiter les risques de maladies et de blessures de ses collaborateurs. Un responsable légal de la Sécurité est désigné au sein de chaque entité du Groupe et dispose de la délégation de la Direction du Groupe lui permettant de mettre en œuvre la politique sécurité Groupe et les réglementations locales.

Le CHSCT analyse les risques et les conditions de travail de chacun. Il procède à des enquêtes, suite à des accidents de travail ou une maladie professionnelle. Il prend des initiatives en matière d'hygiène, de sécurité, d'améliorations des conditions de travail, d'aménagements des postes, de formation à la sécurité des salariés de l'entreprise.

Trois axes de pénibilité sont particulièrement identifiés et travaillés :

- la manutention,
- les travaux répétitifs,
- le travail de nuit.

En janvier 2014, un nouvel accord d'entreprise relatif au travail de nuit a été conclu.

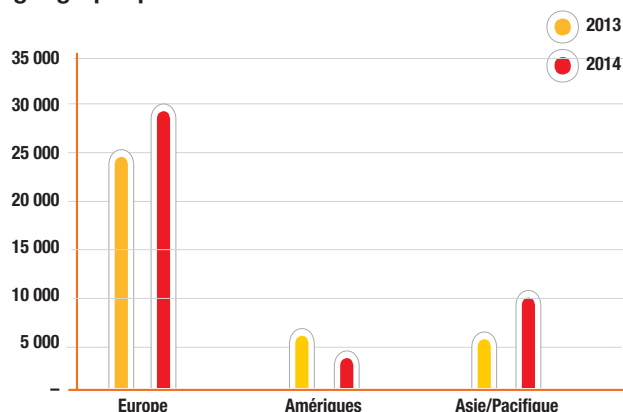
Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Les sites qui forment le Groupe Vétoquinol, s'engagent à respecter la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

- refus de l'esclavage et du travail forcé,
- refus du travail des enfants,
- bannissement du harcèlement moral ou physique,
- bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession (accord parité professionnelle femmes/hommes),
- respect des lois et des normes du secteur en matière de temps de travail,
- non-discrimination, égalité des chances.

Formation

Nombre d'heures de formation par grande zone géographique



Vétoquinol poursuit ses efforts de formation à l'échelle du Groupe avec une hausse significative du nombre d'heures de formation qui s'élève à 45 233 heures en 2014 contre 38 714 heures en 2013.

Vétoquinol India Animal Health Private a mis en place un plan de formation important en 2014 concernant sa force de vente. Cela influence très largement cette hausse.

Le développement des compétences des collaborateurs au sein du Groupe fait partie des priorités des ressources humaines qui ont d'ailleurs imposé aux filiales du Groupe un budget minimum à consacrer à la formation des salariés.

Égalité et traitement

Vétoquinol n'exerce aucune discrimination, ni dans le recrutement, ni dans la rémunération ou la promotion de ses salariés. Les filiales du Groupe souvent localisées loin des grandes villes font face à des difficultés chroniques pour attirer les talents dont le (la) conjoint (e) aura des difficultés à trouver un emploi. Les opérations de production et de contrôle de produits pharmaceutiques, pratiquées dans un environnement propre et délicat, drainent en général plutôt du personnel féminin.

En France, en collaboration avec les partenaires sociaux, un 2^e plan d'action a été mis en place en 2013-2014 pour renforcer l'égalité hommes/femmes et rééquilibrer certains métiers naturellement plus impactés.

La répartition hommes/femmes reste relativement stable d'une année à l'autre.

Fin 2014, une négociation a été engagée en vue de la signature d'un accord triennal sur l'égalité professionnelle qui est mis à la signature début 2015.

Insertion des personnes en situation de handicap

Vétoquinol veille à remplir au mieux son obligation d'emploi de travailleurs handicapés en maintenant dans l'emploi ses salariés en situation de handicap et en favorisant dès que possible le partenariat de sous-traitance avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Pour des raisons réglementaires, nous n'avons pas pu poursuivre en 2014 notre opération d'accueil de salariés d'un ESAT au sein de nos locaux.

En Pologne, qui compte trois salariés handicapés, le recrutement n'est pas discriminatoire envers les candidats handicapés.

Certains niveaux de handicap (intermédiaire) peuvent générer pour ces salariés un nombre de jours de congés supplémentaires.

3.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'environnement, l'affaire de tous

3.2.1. Politique générale en matière environnementale

Le Groupe présente les résultats de ses quatre principaux sites industriels en matière d'empreinte environnementale :

- le site de Lure en France,
- les sites de Gorzow en Pologne,
- le site de Forli en Italie,
- le site de Princeville au Canada.

Les informations relatives au site Mairipori au Brésil ne sont pas prises en compte car non significatives.

La maîtrise des risques au cœur de notre métier

Sur tous les sites où Vétoquinol a une activité industrielle, un responsable est en charge des aspects environnementaux. Celui-ci effectue un reporting annuel ou en cas d'incident. L'ingénieur HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) du siège social effectue également des audits sécurité/environnement. Lors de son intégration au sein du Groupe, chaque nouveau salarié reçoit une formation en matière de protection de l'environnement. Pour les sites ayant un plan d'urgence, les cadres et techniciens chargés de la mise en œuvre de ce plan reçoivent, de façon régulière, une formation sur les mesures immédiates.

Des procédures et modes opératoires, par exemple le tri des déchets, sont mis en place localement. Le personnel est formé pour l'application de ces procédures.

Le Groupe consacre environ cinq emplois à temps plein (ETP) pour gérer les aspects environnementaux et notamment la prévention des risques et des pollutions.

Aucun montant pour provisions et garanties pour risque en matière d'environnement n'a été enregistré.

Au niveau de chaque site de production, le responsable en charge des aspects environnementaux effectue la veille réglementaire nécessaire pour anticiper toute évolution de réglementation.

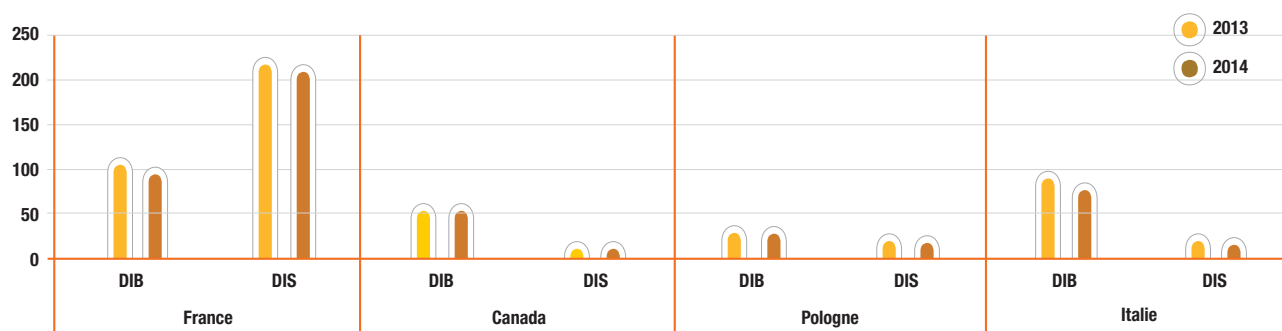
3.2.2. Pollution et gestion des déchets

Du fait de son activité pharmaceutique, les seuls rejets directs atmosphériques des sites industriels de Vétoquinol concernent les produits de combustion issus de ses chaudières à gaz.

Il n'y a pas de rejets pouvant affecter les sols, tous les sites industriels opèrent sur des sols étanches pour contenir tout déversement accidentel.

Concernant les rejets dans l'eau, les sites canadien et polonais possèdent un réseau séparatif relié à la station d'épuration de leur ville, le site italien n'a pas de rejet dans l'eau, toutes les eaux usées sont collectées et mises en container pour être traitées par une société spécialisée.

Déchets industriels banals (DIB) et spéciaux (DIS) par pays (en tonnes)



À Lure, la station d'épuration interne a été l'objet d'un investissement important (600 K€) destiné à redonner de la capacité en terme de traitement de la DCO (Demande Chimique en Oxygène) et surtout à mieux traiter nos rejets de résidus de médicaments issus des nettoyages des installations. Cette installation, dite de « perozonation » combine l'utilisation d'eau oxygénée et d'ozone. Elle permet d'abattre de 99 % le taux de traces de notre antibiotique le moins biodégradable. Cette installation est désormais opérationnelle, elle permet à Vétoquinol de s'enorgueillir de posséder un outil de traitement innovant, simple, efficace et fiable pour protéger la rivière réceptrice de nos rejets. Vétoquinol est ainsi proactif par rapport aux préoccupations des citoyens – les traces de médicaments dans l'eau – et à la réglementation. Concernant les déchets, un suivi détaillé est réalisé avec des indicateurs, les évolutions sont analysées pour pallier toute dérive. Le tri à la source permet d'envoyer les matériaux tels que le bois, les cartons, les papiers, les métaux, les équipements électriques et électroniques vers les filières de recyclage, les déchets pharmaceutiques, qui ne peuvent être recyclés, sont incinérés en centre agréé avec valorisation énergétique.

La meilleure solution pour un déchet est le réemploi, dès que c'est possible, Vétoquinol favorise cette solution qui est déjà en place pour les palettes, les contenants de transport, etc.

Vétoquinol met un point d'honneur à traiter rapidement tout problème de nuisances vis-à-vis de ses riverains, à chaque fois que des nuisances ponctuelles sont prévisibles, comme par exemple lors d'un chantier de bâtiment ou de voirie, les riverains potentiellement gênés sont prévenus et des mesures sont prises pour atténuer les nuisances.

Au cours de l'exercice 2014, Vétoquinol n'a versé aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Aucune provision n'a besoin d'être constituée.

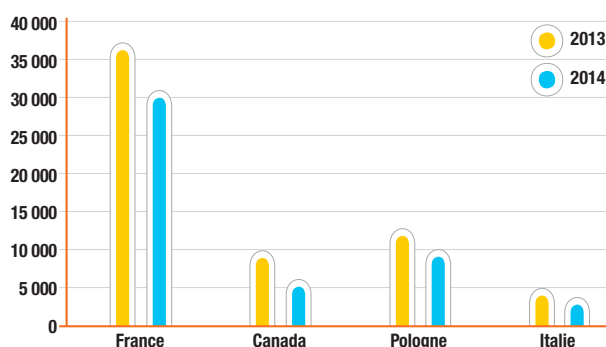
3.2.3. Utilisation durable des ressources

Limiter l'empreinte de nos activités dans l'eau.

L'eau est un enjeu majeur pour les sites de production de Vétoquinol, les contraintes pharmaceutiques poussent à des nettoyages de plus en plus performants et reproductibles, ces nettoyages sont généralement effectués avec de l'eau additionnée de détergents et suivis de rinçages successifs avec de l'eau de plus en plus pure, ces opérations sont généralement automatisées et les programmes sont conçus et améliorés pour optimiser l'usage de l'eau.

Des compteurs et sous-compteurs sont installés partout où la maîtrise de la consommation est importante, les données issues de ces appareils sont analysées pour pallier les dérives et prioriser les sujets d'amélioration.

Consommations d'eau potable (m³)



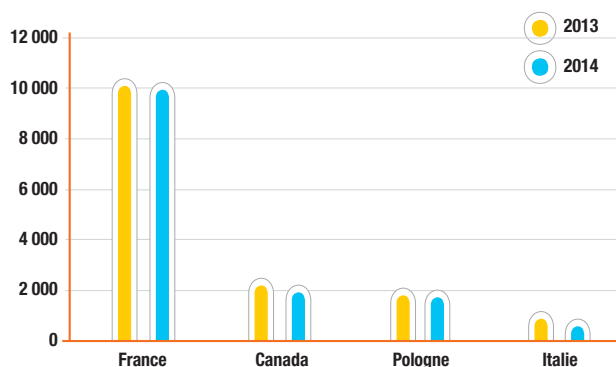
Le site de Magny-Vernois présente la particularité d'utiliser également de l'eau de la nappe phréatique pour le refroidissement industriel de certaines installations (environ 30 000 m³ de consommation annuelle). Cette eau est rejetée dans le réseau d'eau pluviale sans avoir été souillée en aucune façon, elle aura simplement été un peu réchauffée. Vétoquinol vise à réduire à terme cette utilisation par la mise en place progressive de systèmes de refroidissement à circuit fermé.

En 2014, le site de Magny-Vernois a réduit sa consommation d'eau de nappe de 7 000 m³ par rapport à 2013. En effet, les anciens compresseurs d'air refroidis par eau ont été remplacés par des compresseurs refroidis par air (réduction de la consommation de 2 000 m³) et les climatisations refroidies par eau au 2^e étage du bâtiment administratifs ont été changées par un système de climatisation réversible à détente directe et à condensation par air (réduction de la consommation de 5 000 m³).

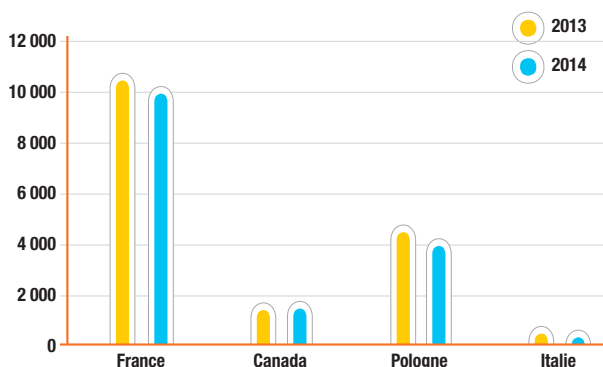
Dans l'industrie pharmaceutique, les matières premières sont coûteuses à l'achat, leurs déchets sont coûteux à traiter, la perte de matière en cours de fabrication rend le dosage plus incertain et elles possèdent une péremption ; c'est pourquoi tout est mis en œuvre pour optimiser leur bonne utilisation.

Des investissements sont régulièrement réalisés pour améliorer l'efficacité énergétique de l'activité. À Lure, trois installations principales de production de froid ont été changées à la fois pour améliorer leur rendement et à la fois pour qu'elles utilisent un gaz moins nocif pour l'effet de serre, des compresseurs d'air avec un meilleur rendement ont également été commandés et progressivement des compteurs d'énergie sont installés pour parfaire la maîtrise des consommations de gaz ou d'électricité. Au Canada, dans le secteur production, une action d'optimisation du fonctionnement des centrales de ventilation permettra des économies d'énergie. Vétoquinol maintient et entretient sur ses sites un engazonnement maximal, des arbres et des fleurs sont régulièrement plantés.

Consommations d'électricité (MWh)



Consommations de gaz (MWh)



3.2.4. Changement climatique

De par son activité et ses sources d'énergie : le gaz naturel pour ses sites de production, une électricité pauvre en rejets de gaz à effet de serre en France (majoritairement nucléaire) et au Canada (essentiellement hydraulique), Vétoquinol n'a pas un impact important en termes d'émissions de GES par rapport à sa valeur ajoutée.

Les opportunités de baisse des rejets ont d'ores et déjà été saisies en réduisant les consommations d'énergie et en optimisant les transports.

Vétoquinol met en place un management de l'énergie sur le site de Lure suivant la norme ISO 50001. L'objectif est d'améliorer la performance énergétique de nos équipements et installations de façon continue en encourageant l'usage des produits et services économes en énergie, en réduisant notre consommation énergétique, en limitant l'impact financier lié à l'augmentation des coûts de l'énergie. Ce SME (Système de Management de l'Énergie) certifié permet également d'être dispensé de l'audit énergétique obligatoire pour les entreprises de + de 250 salariés, de préserver les ressources d'énergie et de réduire notre empreinte environnementale, de veiller et de garantir le respect des différentes réglementations, de sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires pour qu'ils participent au quotidien au fonctionnement d'une entreprise la moins énergivore possible. La certification est prévue pour début novembre 2015.

Pour parvenir à des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre d'un facteur 4 d'ici à 2050 comme s'y est engagée la France, Vétoquinol devra réduire sa consommation de gaz naturel et le remplacer par de l'électricité d'origine renouvelable. C'est déjà le cas au Canada.

3.2.5. Protection de la biodiversité

Les activités du Groupe ne mettent pas en œuvre de processus de fabrication portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles ou à la biodiversité. Vétoquinol est attentif à ce qui l'entoure et respecte son environnement au quotidien.

Tout nouveau projet de construction fait l'objet d'une étude paysagée afin de préserver l'écosystème. Sur le site de Lure, Vétoquinol a choisi de conserver un plan d'eau et d'en assurer l'entretien préservant ainsi la diversité des organismes naturels vivants.

3.3. INFORMATIONS SOCIÉTALES

Impact territorial, économique et social de l'activité

Vétoquinol est un acteur important du tissu local, tant par l'activité économique qu'elle génère que par l'emploi qu'elle maintient ; les entités du Groupe sont en général localisées hors des grandes capitales et contribuent par leur présence et leur croissance au développement local et régional en matière d'emploi.

Vétoquinol joue un rôle actif auprès des communautés locales en participant et en soutenant différentes initiatives sociales, environnementales et humanitaires. Vétoquinol sponsorise des manifestations culturelles ainsi que des événements et des clubs sportifs.

Des salariés du Groupe se sont engagés pour la lutte contre le cancer du sein. Sur le site de Lure, 130 salariés ont pris la pose dans la bonne humeur, en vue de réaliser un calendrier. La vente de ces calendriers a permis de rassembler une belle somme, qui est venue compléter le don que Vétoquinol réalise chaque année au profit de La Ligue contre le cancer.

Vétoquinol est soucieux de préserver de bonnes relations avec ses riverains et s'assure que ses sites s'intègrent correctement dans le paysage.

Ses activités, même celles de ses sites industriels, sont peu productrices de nuisances sonores, visuelles ou environnementales pour les riverains. Les sites industriels sont des sites de production de médicaments fabriqués à partir de matières premières liquides ou solides selon les formulations déposées et homologuées par les autorités de tutelle (ministère de la Santé ou de l'Agriculture selon les pays).

Comme pour tous les sites de production dans le monde, des camions entrent et sortent tous les jours des sites et peuvent occasionnellement provoquer quelques gênes aux riverains. À date, Vétoquinol n'enregistre aucune plainte contre ses sites, dont certains sont pourtant proches d'habitations.

Depuis fin 2011, sur le site de production de Lure en France un partenariat avec les services publics de l'emploi (Pôle emploi) a permis de recruter, de former et d'employer des demandeurs d'emploi sans aucune qualification ou expérience aux techniques de laboratoire. Cette première expérience est très concluante puisque toutes les personnes intégrées dans ce processus ont réussi leur formation.

En France, Vétoquinol contribue chaque année à la formation d'une trentaine d'apprentis, qui pour certains sont issus de la région proche. Par ailleurs, il y a une très forte culture d'accompagnement au sein du Groupe, ainsi de nombreuses entités accueillent régulièrement des étudiants pour former les collaborateurs de demain.

Vétoquinol, mécène du Parc zoologique de Paris

Les valeurs de notre laboratoire et du Parc zoologique se rejoignent : ils sont garants tous deux de l'amélioration de la vie des animaux et de l'homme et œuvrent au quotidien pour la pérennité des espèces et de la biodiversité.

Vétoquinol s'engage au plus près des équipes soignantes, en fournissant matériel et financements destinés à la clinique vétérinaire. Ses missions : former les étudiants et être un lieu de rencontre et de recherche, aborder des sujets de santé animale, de conservation des espèces menacées et de sensibilisation aux divers métiers de la santé animale auprès des jeunes visiteurs.

Solidarité sans frontières

Vétoquinol Canada et Centraide : depuis plus de 10 ans, Vétoquinol au Canada met tout en œuvre et se mobilise afin d'obtenir des fonds pour la fondation Centraide : association qui aide des individus et des familles à sortir de la pauvreté et de l'exclusion.

Vétoquinol participe activement à des manifestations locales et reste l'un des plus grands donateurs corporatifs de cette région canadienne.

Charte des engagements

Vétoquinol a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, dans les relations de travail. En l'absence de lois et réglementations spécifiques, ses collaborateurs devront toujours appliquer dans leurs activités quotidiennes les principes d'équité et d'honnêteté.



4

Informations financières sélectionnées

4.1. ENDETTEMENT DU GROUPE	24
4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	24
4.3. BILAN CONSOLIDÉ	25
4.4. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	25
4.5. AUTRES INFORMATIONS	25

4

Informations financières sélectionnées

Les informations financières historiques sélectionnées par la société et présentées ci-dessous pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et 2013 sont extraites des comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2014, préparés conformément aux normes IFRS. Ces informations doivent être lues en parallèle avec les états financiers présentés au chapitre 19 du présent Document de référence.

4.1. ENDETTEMENT DU GROUPE

Le Groupe Vétoquinol affiche une position globale nette de trésorerie positive de 32,8 M€ à fin décembre 2014 (2013 : 45,8 M€), en baisse de seulement 13,0 M€, après prise en compte de l'acquisition de la division santé animale de Bioniche pour 41,4 M€. Le Groupe dispose d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de croissance hybride. Le Groupe a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Endettement financier net	(32 818)	(45 788)
Capitaux propres part du Groupe	268 343	235 908
Gearing (en %)	(12,2%)	(19,4 %)

4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est excédentaire ; le Groupe n'a pas de problème de liquidité. Le flux de trésorerie d'exploitation est en forte hausse + 13,2 M€ versus 2013 consécutivement, d'une part, à la moindre variation du BFR par rapport à l'année précédente (impact de + 8,8 M€) et, d'autre part, grâce à un résultat net en hausse de +2,2 M€. Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 41,3 M€ (2013 : 28,1 M€).

La baisse du BFR de - 2,4 M€ dans le tableau de flux de trésorerie (hors effet de l'intégration Bioniche) s'explique essentiellement par :

- la hausse des stocks pour - 2,0 M€ ;
- la légère baisse des postes clients et autres débiteurs pour + 0,2 M€ ;
- la hausse des fournisseurs et des autres créditeurs pour + 4,2 M€.

Le Groupe entend poursuivre son développement par la forte génération de cash ; les efforts vers une gamme plus concentrée et internationale devraient continuer de permettre au Groupe de bénéficier d'impacts positifs sur le BFR sur les années à venir.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement s'élève à - 52,2 M€ pour l'année 2014 (2013 : - 7,7 M€). Il comprend, d'une part, l'acquisition de la division santé animale de Bioniche pour 41,4 M€ et, d'autre part, les investissements de renouvellement et/ou d'augmentation de capacité de production pour 10,8 M€ vs 7,7 M€ en 2013.

Le flux de trésorerie des opérations de financement enregistre sur l'année 2014 :

- le remboursement des échéances d'emprunt et le paiement des intérêts pour 10,5 M€ (2013 : 9,9 M€) ;
- la distribution de dividendes pour 4,4 M€ (2013 : 4,1 M€) ;
- la cession d'actions propres pour 0,9 M€ (2013 : 0 M€) ;
- la souscription de deux emprunts pour un montant total de 41 M€ afin de structurer l'acquisition de la division santé animale de Bioniche.

Ces éléments expliquent la variation nette de trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	49 902	44 155
Flux de trésorerie d'exploitation net	41 298	28 106
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(52 244)	(7 689)
Flux de trésorerie des opérations de financement	27 216	(14 021)
Incidence des variations des cours de devises	993	(1 459)
Variation nette de trésorerie	17 262	4 938

4.3. BILAN CONSOLIDÉ

Le Groupe présente une solide structure financière, avec des capitaux propres importants, un endettement financier net négatif (trésorerie nette positive) de 32,8 M€ (2013 : 45,8 M€).

La hausse des actifs non courants à fin décembre 2014 résulte essentiellement de l'acquisition de la division santé animale de Bioniche pour 31,5 M€. Après finalisation de l'affectation du prix d'acquisition, le Groupe a reconnu des immobilisations incorporelles pour 16,5 M€ ainsi qu'un Goodwill de 14,9 M€. Enfin, les différences de conversion des bilans des entités étrangères engendrent une hausse de 7 M€ des actifs non courants.

Les actifs courants augmentent d'une part, du fait des stocks (+ 14,4 M€ dont 12 M€ lié à l'acquisition de la division santé animale de Bioniche) et, d'autre part, de la hausse des créances clients et autres débiteurs pour 6,0 M€ (hausse de l'activité dont Bioniche).

Les passifs non courants augmentent de 29,8 M€ du fait essentiellement de la souscription de nouveaux emprunts pour 41 M€. Les passifs courants augmentent de 5,3 M€ dont 3,0 M€ liés à une hausse des impôts restants à payer et des dettes fournisseurs et autres créditeurs pour + 9,9 M€ compensés par la baisse de la trésorerie passive de 7,3 M€.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Total actifs non courants	182 484	142 746
Total actifs courants	236 878	209 084
TOTAL ACTIFS	419 363	351 831
Capitaux propres part du Groupe	268 343	235 908
Intérêts minoritaires	53	47
Total passifs non courants	51 852	22 050
Total passifs courants	99 115	93 826
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	419 363	351 831

4.4. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat opérationnel courant du Groupe enregistre une hausse de + 5,5 % et s'élève à hauteur de 35,4 M€ (2013 : 33,6 M€). Après prise en compte des frais d'acquisition et d'intégration des entités Bioniche pour 1,0 M€, le résultat opérationnel ressort à 34,4 M€, en hausse de + 3,9 % vs 2013.

Le résultat net du Groupe est en progression de + 9,3 % et s'élève à 25,8 M€ à fin décembre 2014 (2013 : 23,6 M€). Le taux d'impôt apparent augmente fortement pour s'établir à 31,6 % vs 26,8 % à fin décembre 2013, lié à la prise en compte d'importants impacts de change latents à hauteur de 5,2 M€, immédiatement taxables, d'un mix résultat et à des impôts différés actifs non comptabilisés sur des déficits fiscaux de certaines filiales.

Le résultat financier sur l'année 2014 ressort en très forte hausse + 4,2 M€ par rapport à 2013. Il s'établit à hauteur de + 3,2 M€ (2013 : - 0,9 M€). Cette hausse résulte essentiellement des autres produits et charges financiers.

Le résultat financier est caractérisé par :

- d'une part, un produit de l'endettement financier net en progression de + 0,27 M€ pour atteindre + 0,94 M€ (2013 : + 0,67 M€) ;
- tandis que, d'autre part, le Groupe enregistre des effets de change fortement positifs liés à la volatilité des marchés financiers, et plus précisément la remontée du dollar US vs l'euro sur le dernier trimestre 2014. Plus particulièrement, notre encaisse d'USD a enregistré la forte revalorisation de la devise américaine tandis que l'effet totalement inverse s'était produit en fin d'année 2013.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Revenus	315 298	299 727
Résultat opérationnel courant (ROC)	35 442	33 589
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	11,2 %	11,2 %
Résultat opérationnel (RO)	34 444	33 162
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	10,9 %	11,1 %
Résultat financier	3 212	(941)
Résultat net de l'ensemble consolidé	25 772	23 585
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	8,2 %	7,9 %

4.5. AUTRES INFORMATIONS

Les dépenses de R & D enregistrées en charge sur l'exercice 2014 s'élèvent à 21,9 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires (2013 : 20,0 M€, soit 6,7 % du chiffre d'affaires).



5

Facteurs de risques

- 5.1. RISQUES SPÉCIFIQUES RELATIFS
À L'ACTIVITÉ DU GROUPE** _____ 28
- 5.2. RISQUES OPÉRATIONNELS** _____ 30
- 5.3. ASSURANCES ET COUVERTURE
DES RISQUES** _____ 31

5

Facteurs de risques

Risques et politiques de gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Le Groupe considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Le Groupe a la volonté permanente d'améliorer les dispositifs de prévention des risques et de réduire l'impact des sinistres. Des missions d'évaluation de l'impact des risques opérationnels sont réalisées à intervalles réguliers en vue d'établir notamment une cartographie des risques.

Particulièrement attentive à la gestion des risques financiers et juridiques, la Direction Groupe Finance et Juridique a mis en place des outils d'analyse et de prévention, de reporting, de suivi d'indicateurs et réalise des audits internes périodiques des entités du Groupe.

Le Groupe s'est également doté de règles internes au niveau juridique, notamment sur la procédure à respecter en cas de signatures de contrats. Par ailleurs, le Groupe organise des actions de formation pour sensibiliser les collaborateurs à la gestion des risques juridiques et au respect de l'environnement réglementaire de plus en plus contraignant.

5.1. RISQUES SPÉCIFIQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Risque de dépendance vis-à-vis de la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules

En santé animale, l'innovation se fait dans des domaines qui lui sont spécifiques : antiparasitaires, vaccins, gestion de la reproduction (productivité) et dans des domaines communs à la santé humaine : antibiothérapie, gestion de la douleur et de l'inflammation, cardiologie, oncologie, etc.

Ces domaines thérapeutiques peuvent être vus comme un avantage pour les sociétés de santé animale adossées à un groupe de santé humaine, par un accès potentiellement plus aisé à un portefeuille de principes actifs. Pour Vétoquinol, cela n'a pas représenté un facteur limitant pour notre innovation pour les raisons suivantes :

- il existe de nombreuses molécules utilisées en santé humaine aujourd'hui disponibles dans le domaine public pour des applications en santé animale ;
- dans des domaines où la recherche est très active en santé humaine (cardiologie, douleur), de nombreuses sociétés de « biotech » sont prêtes à licencier leur technologie et/ou leurs molécules en santé animale afin de contribuer au financement des phases précoces de développement en santé humaine. Nous commençons néanmoins à noter une réduction des investissements en innovation de nombreuses sociétés et en parallèle des exigences financières plus importantes de leur part ;

- les sociétés de santé humaine de taille moyenne, qui n'ont pas de département de santé animale, apprécient de trouver des purs acteurs de santé animale à qui confier leurs molécules quand celles-ci peuvent y trouver des applications.

Il existe également une autre voie d'innovation avec le « drug repositionning » (approche dite de repositionnement molécule) qui vise à réorienter des molécules existantes et à les développer dans de nouvelles indications thérapeutiques.

Risques liés à un durcissement de la réglementation encadrant l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire

La lutte contre le développement des résistances bactériennes et la préservation de l'activité des antimicrobiens sont devenues des enjeux de santé publique à l'échelle mondiale. L'Europe est parmi les régions les plus avancées dans la réflexion sur cette question. Dans cette logique, certains pays ont mis en place des plans nationaux et fixés des objectifs de réduction de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire. En 2014, la France a formalisé son approche dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

A date, cette nouvelle réglementation n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité du Groupe.

Dépendance vis-à-vis de tiers pour assurer le succès des projets de Recherche & Développement

Comme toutes les sociétés actives en santé animale, le Groupe conclut des accords de collaboration avec des tiers pour enrichir son portefeuille de Recherche & Développement. Le Groupe dépend notamment de la technologie et du savoir-faire de tiers sur les activités suivantes :

- recherche, synthèse et criblage de nouvelles molécules sur des cibles thérapeutiques déterminées par le Groupe ;
- application de nouvelles technologies de délivrance pour l'administration des médicaments.

Le succès du Groupe dépend également du choix des partenaires et de leurs performances dans l'exécution de leurs obligations, dans le cadre des accords conclus.

Dans la mesure où le Groupe ne pourrait maintenir ou conclure de tels accords, il devrait prendre à sa charge et assurer en interne tout ou partie du développement de futurs produits. Une telle situation pourrait limiter ou retarder d'autres programmes de Recherche & Développement.

Pour limiter ce risque, le Groupe a développé un réseau étendu de partenaires industriels et académiques au niveau international avec lesquels il entretient des relations solides et pérennes

Risques liés au stade d'avancement des futurs produits

Vétoquinol dispose actuellement d'un portefeuille de projets à différents stades de développement en vue d'équilibrer le portefeuille et d'optimiser les probabilités de commercialiser régulièrement de nouveaux produits. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il s'écoule plusieurs années. Durant cette période et à tout moment, un projet peut être retardé ou arrêté, notamment pour les raisons suivantes :

- une preuve d'efficacité insuffisante ;
- une balance bénéfice/risque jugée insuffisante ;
- le refus des autorités de délivrer des autorisations permettant d'effectuer les essais cliniques ;
- l'échec des essais cliniques correspondant au cahier des charges défini ;
- le coût trop élevé de fabrication de nouveaux produits révélé lors de la phase de transposition industrielle ;
- une évolution de la réglementation ou le durcissement de la réglementation concernant une classe thérapeutique, ou une famille de principe actif ;
- un changement de l'environnement concurrentiel.

Si de tels risques se manifestaient, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Cependant, le Groupe estime que les compétences développées en interne, la structure de son organisation, ses procédures ainsi que sa stratégie devraient lui permettre de limiter ces risques dans le futur. Par ailleurs, le Groupe effectue une surveillance permanente (veille) de la réglementation et des analyses concurrentielles afin d'anticiper les évolutions et les impacts de ces changements. Vétoquinol s'appuie sur une gestion de portefeuille performante, qui a pour objectif d'optimiser l'équilibre du portefeuille en termes de risques en répartissant les projets entre les différentes espèces stratégiques, de l'innovation de rupture et de l'innovation incrémentale...

Dans le passé, de tels risques ne se sont pas manifestés de manière suffisamment significative pour affecter la performance du Groupe.

Risques spécifiques liés aux produits soumis à l'obtention d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Pour être commercialisé, tout médicament vétérinaire doit obtenir préalablement une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) auprès des autorités compétentes concernées. Cette AMM sera délivrée selon une procédure nationale, européenne ou internationale conformément à des règles très précises.

La procédure réglementaire peut ne pas aboutir favorablement et le dossier peut être rejeté sans qu'une AMM ait été octroyée. Chaque autorité impose ses propres exigences, peut également retarder ou refuser d'accorder l'autorisation demandée même si le produit a déjà été autorisé dans un autre pays. Les délais pour obtenir une AMM varient dans chaque pays et/ou territoire (Europe : 28 pays représentés au sein d'une seule instance : l'EMA), mais restent supérieurs à neuf mois à compter de la date de demande. Le délai moyen varie de 18 mois à deux ans.

Lorsque les animaux ou leurs produits sont destinés à la consommation humaine, les réglementations en vigueur exigent des études additionnelles pour déterminer les temps d'attente i.e. le délai à respecter entre l'administration du médicament et l'éventuelle consommation des produits d'origine animale, et garantir l'absence d'incidence sur la santé des consommateurs. De plus, il est exigé de déterminer l'écotoxicité du médicament sur l'environnement, l'eau, la flore, la faune et l'utilisateur.

Le Groupe se doit d'obtenir et d'entretenir les autorisations nécessaires à la commercialisation de ses médicaments vétérinaires. Aussi, il convient de noter que, fort de ses capacités d'anticipation combinées à son expertise, le Groupe parvient à obtenir ses AMM dans la plupart des cas.

Par ailleurs, le Groupe a passé avec succès différentes inspections des autorités de tutelle prouvant ainsi la maîtrise du système qualité et la conformité de ses installations et procédures vis-à-vis des réglementations pharmaceutiques nationales et internationales.

Risques liés au non-renouvellement de certaines autorisations d'établissements (BPF)

Les sites de fabrication du Groupe sont sujets à des inspections régulières et à des autorisations par les autorités nationales compétentes. Ils doivent être conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). Le terme de BPF (en anglais GMP, Good Manufacturing Practices) est utilisé au plan international pour décrire un ensemble de principes et de procédures que doivent suivre les fabricants de médicaments.

Le Groupe exploite actuellement sept sites de production soumis aux BPF/GMP et qui respectent ces normes : le site de Lure en France, les sites de Pologne et d'Italie en Europe, le site de São Paulo au Brésil, le site d'Armidale en Australie et les sites de Belleville et Princeville au Canada.

Le Groupe met tous les moyens en œuvre pour que ces sites respectent les règles BPF inhérentes à leurs lieux d'implantation et à leurs marchés.

Le Groupe ne peut toutefois pas assurer que des événements internes ou externes ne conduisent à des rapports d'inspection avec des écarts, ce qui aurait pour conséquence d'engager des dépenses de mise en conformité, voire de suspendre l'activité de l'un ou plusieurs de ses sites ou de certains ateliers de manière temporaire. Dans ce cas, le Groupe serait susceptible de faire face à certaines difficultés pour fournir un ou plusieurs produits sur un ou plusieurs marchés.

Ce risque ne s'est jamais matérialisé à ce jour.

5.2. RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques fournisseurs

Le Groupe poursuit son processus d'optimisation du portefeuille achats et de maîtrise de ses coûts externes.

Pour l'approvisionnement en principes actifs, nécessaires aux étapes de fabrication de ses produits, Vétoquinol a recours à plusieurs fabricants sélectionnés selon des critères rigoureux.

Aucun fournisseur pris individuellement ne représente une part importante de ses achats susceptible de faire courir un risque au Groupe pour la production de ses produits majeurs.

La recherche permanente d'amélioration des coûts d'achats des composants rentrant dans la fabrication des spécialités grâce à une politique soutenue d'agrément de nouvelles sources d'approvisionnement vise à mieux sécuriser la chaîne d'approvisionnement des sites industriels.

Une mise en concurrence régulière des fournisseurs consultés associée à la signature de contrats encadrant au mieux les relations commerciales permet de développer des partenariats longs termes, au meilleur coût limitant ainsi les risques de défaillance des fournisseurs et d'opérer une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des dépenses.

Le Groupe tente également de préserver l'activité économique de sa région en confiant certains de ses achats à des entreprises locales, dans le strict respect des règles de compétitivité et de pérennité des partenaires retenus.

Le Groupe entend développer ses relations avec des partenaires éthiques et soucieux de préserver leur environnement par la mise en œuvre de politiques de développement durable adaptées.

Risques clients – distribution

Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays dans le monde en s'appuyant sur ses filiales dans 25 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs.

Par ailleurs, dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, le Groupe distribue essentiellement ses produits au travers de grossistes répartiteurs auprès desquels les vétérinaires et les ayants droit s'approvisionnent. Le Groupe s'appuie alors sur une équipe de délégués vétérinaires (technico-commerciaux) qui assurent un rôle de présentation scientifique concernant les produits auprès des praticiens vétérinaires, et assurent aussi la remontée des questions, attentes et besoins des clients. Quels que soient les pays, les pratiques commerciales sont encadrées d'une façon générale par des contrats commerciaux.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe considère qu'il est en conformité avec les lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité de ses différents sites à travers le monde et en particulier, les sites de production qu'il exploite en Europe, au Canada, aux États-Unis, en Australie et au Brésil.

En raison des incertitudes inhérentes au traitement des problématiques environnementales et au renforcement des normes réglementaires applicables à ces matières, le Groupe ne peut exclure la nécessité de dépenses supplémentaires à ce titre. Le principal site de production situé à Lure possède sa propre station d'épuration. D'importantes améliorations, pour redonner de la capacité et traiter encore plus efficacement les résidus médicamenteux, ont été réalisées en 2014.

En cas d'incendie sur le site de production de Lure, principal site de production du Groupe, le délai d'interruption de production attendu pourrait atteindre 18 mois. Tout est mis en œuvre aujourd'hui pour permettre le maintien de l'activité commerciale en cas de sinistre sur ce site, des capacités de production, notamment au sein du Groupe, pouvant être utilisées comme solutions de remplacement.

Risques liés aux systèmes et technologies de l'information

Vétoquinol attache le plus grand soin à la sécurité du système d'information.

Les processus transactionnels sont supportés par un ERP (Entreprise Resource Planning) qui gère également les droits d'accès et la séparation des rôles. Les outils informatiques ainsi que les processus font l'objet d'audits réguliers et ont démontré leur fiabilité.

Notre architecture technique et de communication, volontairement gérée en interne, est protégée et s'appuie sur les dernières technologies en matière de connexions sécurisées et de cryptage afin d'assurer également la confidentialité de nos échanges. La qualité est également au cœur de nos préoccupations puisque nous sommes soumis à des contraintes réglementaires très fortes en matière de conduite de projet, de documentation, de test et de qualification du système d'information.

Gestion des ressources humaines

Le Groupe s'appuie sur certains cadres dirigeants et scientifiques essentiels, dont le départ simultané pourrait affecter temporairement la performance du Groupe.

En France, la localisation du siège du Groupe à Lure (Haute-Saône) et le relatif éloignement de bassins d'emploi importants pourraient s'avérer être l'un des facteurs défavorables à l'attraction et à la fidélisation de cadres dirigeants.

La culture de l'entreprise, ses modes de gestion des ressources humaines et la pérennité de l'actionnariat familial sont des facteurs importants de stabilité des cadres dirigeants. À l'étranger, lors d'acquisition de sociétés, le Groupe est très vigilant sur la qualité et la pérennité des équipes de management en place.

Risques liés aux acquisitions et autres opérations de croissance externe

La politique active de croissance externe suivie depuis plusieurs années se traduit par une expansion géographique du Groupe à travers la création de filiales. Dans le futur, le Groupe prévoit de poursuivre cette expansion géographique, en priorité sur ses trois territoires stratégiques : Europe, Amériques et Asie/Pacifique.

Le risque de non-maîtrise de cette croissance externe ne doit pas être omis, d'autant plus qu'un certain nombre de points importants doivent être traités dans ces processus d'acquisition :

- la culture du pays ;
- la reprise ou non du passif de l'entreprise cible ;
- l'éventuelle rationalisation de l'outil de production ;
- les synergies dans les gammes de produits ;
- les synergies au niveau de l'activité R & D ;
- la présence ou non d'un réseau commercial ;
- les problèmes potentiels liés à l'intégration du management.

Une intégration non maîtrisée pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Jusqu'à présent, l'intégration des acquisitions du Groupe n'a pas engendré de conséquences défavorables pour le Groupe.

5.3. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Risques juridiques

Dans le cadre de leurs activités courantes, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires ou arbitrales. Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel, ni de litige susceptible d'affecter substantiellement son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle et industrielle

L'essentiel des marques sont enregistrées. Ces dernières et les brevets détenus par Vétoquinol constituent une partie du patrimoine immatériel du Groupe. Un suivi particulier est porté à la protection de ces droits de propriété intellectuelle et industrielle.

Assurances

La politique du Groupe vise à rechercher sur le marché de l'assurance des solutions en vue de couvrir, de manière optimisée que ce soit en termes d'étendue des couvertures ou de coûts, les risques liés à son activité et à limiter les conséquences de certains événements sur son activité.

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux auprès de compagnies d'assurances de premier plan lui permettant d'uniformiser la couverture des risques pour l'ensemble de ses filiales.

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités au plan mondial. Le Groupe n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver ses niveaux d'assurance adéquats pour l'avenir, dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

Risques liés à la fiscalité du Groupe

Durant ces dernières années, sur l'ensemble des contrôles fiscaux effectués dans le Groupe, aucun redressement significatif n'a eu lieu. Le Groupe ne peut néanmoins pas garantir que les contrôles fiscaux actuels ne donnent lieu à aucun redressement significatif.

Risques financiers

Risque de change

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.1.

Risque de taux

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.2.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.3 pour de plus amples informations.

Risque de crédit

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.4.



6

Informations concernant la société

6.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	34
6.2. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	34
6.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS DU GROUPE	36
6.4. INVESTISSEMENTS	38

6

Informations concernant la société

6.1. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est « SA Vétoquinol ».

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés et code APE

La société Vétoquinol est enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Vesoul sous le numéro 676 250 111. Son code APE est le 2120Z. Il correspond à l'activité de fabrication de médicaments.

Établissements secondaires

Deux établissements secondaires de la société sont ouverts (i) auprès du Registre et du commerce de Villefranche/Saône (2002 B 372) et (ii) auprès du Registre et du commerce de Paris (98 B 14086).

Date de constitution et durée de la société

La société a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 12 mai 1962 et enregistrée auprès du Registre du commerce à la date du 10 août 1962 sous le numéro 62 B 11 au nom de Vétoquinol. Sa durée expirera le 9 août 2022.

Siège social, forme juridique, législation applicable

La société est une société anonyme à Conseil d'administration. La société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social de la société est sis à Magny-Vernois 70200.

Le numéro de téléphone de la société est le :
+ 33 (0) 3 84 62 55 55

L'adresse du site web est : www.vetoquinol.com

Exercice social

L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année civile.

6.2. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

L'intuition de Joseph Frechin

L'histoire de Vétoquinol commence en 1933, dans une pharmacie de Lure, ville franc-comtoise, située à proximité de l'Allemagne et de la Suisse. Joseph Frechin, propriétaire d'une officine réputée, récupère un important stock d'oxy-quinoléine, un antiseptique mis au point par un ami chimiste. Son idée : utiliser ce produit pour soigner les animaux. Avec l'aide de Charles Frechin, son père, vétérinaire bien connu dans la région, il procède à des premiers essais qui s'avèrent concluants. Baptisé Vétoquinol, le remède remporte un succès immédiat et sera rapidement décliné sous de multiples formes : comprimés, poudre, gel, bougies, cartouches vaginales ou pommades.

La vision planétaire d'Étienne Frechin

Après la guerre, le développement de l'entreprise est porté par une agriculture qui reconstitue ses cheptels en faisant de plus en plus appel aux médicaments vétérinaires. Vétoquinol se déploie progressivement et emploie vite une centaine de salariés.

En 1962, Étienne Frechin rejoint la société créée par son père pour se consacrer à son développement. Il regroupe les activités à Magny-Vernois, tout près de Lure, et diversifie l'offre produits.

Parallèlement, Vétoquinol développe ses exportations. En 1980, 20 % du chiffre d'affaires est déjà réalisé hors de France.

L'entreprise, qui compte alors 280 salariés, se dote d'un service export. Des filiales sont ouvertes aux Pays-Bas, en Irlande, en Belgique.

En 2004, un bureau commercial est ouvert en Chine.

De créations en rachats, Vétoquinol tisse sa toile mondiale.

Son introduction en Bourse, en 2006, lui permet de renforcer ses moyens financiers et de s'implanter sur de nouveaux marchés.

L'engagement de Matthieu Frechin

En avril 2010, la nomination de Matthieu Frechin comme Directeur général du Groupe, petits-fils du fondateur et 3^e génération aux commandes de l'entreprise, marque la volonté des actionnaires de continuer à développer Vétoquinol dans ce même esprit d'audace et d'engagement.

L'état d'esprit reste le même qu'aux origines, celui d'une entreprise indépendante, familiale et pérenne. Avec Matthieu, Vétoquinol continue cette aventure humaine, placée sous le signe de l'innovation et du développement.

Vétoquinol poursuit ses efforts de recherche, d'innovation, d'investissements humains et marketing pour préparer de nouveaux lancements et maintenir son cap vers l'international.

Vétoquinol, reconnu comme un acteur de référence sur les marchés mondiaux les plus porteurs, se concentre sur des produits leaders à forte notoriété et à usage quotidien.

À la forte compétitivité des marchés, Vétoquinol, de par sa taille humaine, répond par des décisions plus rapides, une volonté ferme de focaliser ses actions et l'exploration permanente de nouvelles voies; un atout décisif pour l'avenir.

En juin 2011, Vétoquinol conclut l'acquisition de Farmagricola, une entreprise familiale brésilienne, ce qui permet au Groupe de s'implanter au Brésil et de se positionner sur le 2^e marché mondial de la santé animale.

En septembre 2012, Vétoquinol achète Orsco Laboratoire Vétérinaire. Cette acquisition au coeur de la stratégie de croissance renforce la gamme de produits ciblés pour répondre aux besoins des vétérinaires et des propriétaires d'animaux de compagnie.

En avril 2014, Vétoquinol acquiert les activités de santé animale de Bioniche Life Sciences Inc., marquant une nouvelle étape dans le développement à l'international du Groupe.

1933	Lancement de l'antiseptique Vétoquinol par Joseph Frechin, pharmacien à Lure.
1963	Regroupement des activités à Magny-Vernois.
1977	Création aux Pays-Bas de Vetam, 1 ^{er} filiale à l'étranger.
1980	Ouverture du centre de R & D et création du service export.
1984	Création de Galvet Ltd, en Irlande.
1987	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'anti-inflammatoire Tolfedine®. • Acquisition de Psychac (en Belgique).

1990-2000	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'Univet (Angleterre), Antibioticos Pharma Vet (Espagne), Austin, Dispar, Webster (Canada), Immunovet (États-Unis), MECA (Allemagne). • Création de Vétoquinol North America et de Vétoquinol Mexico. • Lancement de l'anti-infectieux Marbocyl® (1995).
2001	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition du groupe suisse Chassot. • Lancement d'Aurizon®, traitement des otites canines.
2002	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition des gammes Evsco® et Tomlyn® (États-Unis). • Lancement de Prilium® (cardiologie canine).
2003	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de Propalin® (traitement de l'incontinence des chiennes). • Nouveau centre de R & D en France.
2004	Ouverture d'un bureau commercial à Shanghai, en Chine.
2005	Lancement de Clavaseptin® (antibiotique).
2006	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de Semyung Vet (Corée) et Vet Solutions (États-Unis). • Introduction de l'action à la Bourse de Paris.
2007	<ul style="list-style-type: none"> • Création de Vétoquinol Unipessoal Lda (Portugal).
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'Ascort Chimici (Italie) et Viavet (Scandinavie). • Création d'une unité de développement au Canada. • Lancement de Vetprofen® (anti-inflammatoire) et de Rubéna® (néphrologie).
2009	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition, en Inde, de la Division santé animale de Wockhardt Ltd.
2010	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement du Marbocyl® au Japon. • Démarrage du projet Acacia, la nouvelle extension de développement et de production de comprimés innovants sur le site de la maison mère. • Lancement de Kefloril® et de Ceftiocyl®, deux nouveaux antibiotiques pour animaux de rente.

2011	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de Farmagricola SA dans l'État de São Paulo, Vétoquinol s'implante au Brésil. • Lancement européen de Cimalgex®, nouveau traitement de la douleur et de l'inflammation chez le chien. • Lancement européen de Forcyl®, nouveau protocole de traitement anti-infectieux en une seule injection, à base de marbofloxacine.
2012	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de Flevox®, antiparasitaire pour chien et chat. • Acquisition de Orsco, Laboratoire vétérinaire situé en région lyonnaise qui commercialise Zylkène®. • Obtention d'une nouvelle indication pour Forcyl® chez les vaches laitières. • Nouvelle AMM pour Forcyl® Swine, innovation brevetée et développée par Vétoquinol.
2013	<ul style="list-style-type: none"> • 80 ans de Vétoquinol, anniversaire célébré dans toutes les filiales du Groupe. • Lancements simultanés en Europe et aux États-Unis de Flexadin Plus et Flexadin Advanced, produits non médicamenteux destinés au soutien des articulations chez les chiens et les chats. • Lancement de Zylkène® aux États-Unis, produit innovant et breveté, pour aider les chiens et les chats à faire face aux situations inhabituelles pouvant les perturber.
2014	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle étape clé pour Vétoquinol en Chine : l'obtention du statut GSP « Good Selling Practice », licence nécessaire pour assurer la distribution de ses produits pharmaceutiques vétérinaires en Chine. • Lancement de Forcyl® au Brésil : 1^{er} produit de référence du Groupe sur le marché des animaux de rente au Brésil. • Acquisition de Bioniche Animal Health, acteur majeur dans la reproduction en Amérique du Nord. L'offre Vétoquinol s'agrandit avec de nouveaux produits phares dans le domaine de la reproduction. • Lancement de Tolfine en Inde : 1^{er} produit de référence du Groupe sur le marché des bovins en Inde.

6.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS DU GROUPE

Le Groupe dispose de locaux pour toutes ses filiales, à usage de bureaux et de stockage.

D'une manière générale, les filiales commerciales de Vétoquinol à l'étranger sont locataires des immeubles qu'elles occupent.

6.3.1. Sites en France (Lure, Tarare et Paris)

La société est propriétaire du site de Lure (Magny-Vernois). Le site représente une surface de près de 16 ha, dont près de 24 000 m² de surfaces bâties (hors œuvre), soit près de 36 000 m² de surface développée. Il accueille le siège social de l'entreprise, des activités industrielles, la R & D, la logistique et des fonctions Groupe. La ferme expérimentale est bâtie sur un terrain de 10 ha environ.

Le site de Tarare occupe un terrain de 10 000 m² avec deux surfaces bâties d'un total de 4 000 m². Vétoquinol est propriétaire des locaux. Depuis février 2014, la société est titulaire d'un bail commercial, pour des locaux à usage de bureaux à Paris (37, rue de la Victoire), qui accueillent la Direction France et certaines fonctions Groupe.

Les locaux du site de Neyron, dans l'Ain, à proximité de Lyon, libres depuis la fermeture du site en septembre 2013, sont sous-loués.

Installations classées

L'établissement de Lure est soumis aux dispositions relatives aux installations classées, conformément à son arrêté préfectoral, et est soumis au double régime de l'autorisation et de la déclaration. Cet arrêté a été actualisé afin de prendre en compte les extensions récentes du site.

Le site de Lure fait l'objet d'inspections régulières des services de la DREAL, dont la dernière a été effectuée le 17 janvier 2013.

Le site n'est pas concerné par les dispositions de la directive Seveso II. Dans l'absolu, tous les médicaments et leurs matières premières actives sont susceptibles de présenter des risques environnementaux ; en revanche, les médicaments produits par le Groupe ne présentent pas de risques particuliers ou supérieurs aux médicaments humains ou vétérinaires du marché.

Protection de l'environnement

Les mesures prises par le Groupe pour la protection de l'environnement sont adéquates en matière notamment de tri des déchets, de la consommations d'eau, de la prévention de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface, de la prévention de la pollution des réseaux d'eau potable, de la lutte contre le bruit et de la consommation d'énergie.

Site de Tarare

Le site de Tarare n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées.

Les produits fabriqués sur ce site ne présentent pas de risques pour l'environnement. Seules quelques matières premières – pouvant présenter un danger dans certaines conditions – sont présentes en faible quantité sur le site. Des investissements importants en matière de sécurisation des locaux ont été effectués ces dernières années.

Site de Neyron

Les activités de ce site ont été transférées sur les sites de Lure et de Tarare courant 2013.

6.3.2. Sites en Pologne (Gorzów, Klodawa)

Vétoquinol Biowet Sp. Z.o.o. est propriétaire de trois sites situés dans le district de Gorzów Wielkopolski :

- un site de production à Gorzów même, dont la surface des bâtiments est près de 8 000 m², sur un terrain d'environ 14 000 m². Ce site accueille la Direction et les laboratoires ;
- un site de production à Zwirowa dont la surface des bâtiments est près de 8 000 m², sur un terrain d'environ 34 000 m² ;
- un site de stockage à Klodawa, dont la surface des bâtiments est plus de 1 000 m², sur un terrain de 6 000 m².

Gorzów gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.3.3. Site de Princeville (Canada)

Vétoquinol North America Inc. est propriétaire de l'usine de Princeville. Le site dispose de 20 000 m² de terrain et de 6 000 m² de locaux développés (laboratoires, ateliers, entrepôts, bureaux).

Le Canada gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.3.4. Site de Forli (Italie)

Vétoquinol Italie possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements.

La surface totale des bâtiments est de 8 000 m², dont 4 200 m² dédiés à la production. Les locaux industriels et administratifs font l'objet d'un bail.

Le site de Forli n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées, mais doit néanmoins être conforme aux réglementations locales en termes d'environnement (pollution atmosphérique, rejets aqueux, gestion des déchets...).

La dernière inspection réalisée par les autorités n'a pas révélé de non-conformité, et aucun incident majeur récent n'est à signaler.

6.3.5. Site de Mairipora (Brésil)

Farmagricola est propriétaire de l'usine située près de São Paulo. La surface des bâtiments est de 4 500 m², sur un terrain de 28 000 m².

Dans le cadre des procédures mises en œuvre au moment de l'acquisition en 2011, le site de Mairiporã a été entièrement inspecté par une société spécialisée qui a réalisé une évaluation environnementale. Cette dernière n'a pas relevé de non-conformité susceptible d'entraîner une interdiction d'exploiter ou des coûts de mise en conformité importants.

6.3.6. Site de Belleville (Canada)

Vétoquinol possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements. La surface totale des bâtiments est de 5 500 m². Les locaux industriels font l'objet d'un bail.

Le site gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.3.7. Site de Pullman (USA)

Vétoquinol possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements. La surface totale des bâtiments est de 750 m². Les locaux industriels font l'objet d'un bail.

Le site gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.3.8. Site d'Armidale (Australie)

Vétoquinol est propriétaire d'un site de production de 1 000 m² qui est situé à Armidale en Australie (NSW) ainsi que d'une ferme à proximité qui s'étend sur 110 ha.

Le site gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.4. INVESTISSEMENTS

6.4.1. Principaux investissements réalisés au cours des deux dernières années

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(963)	(1 068)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 237)	(6 472)
Acquisition d'actifs disponibles à la vente	0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières		
Produits cession d'actifs	351	137
Variation autres immobilisations financières	24	(121)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	(41 419)	(165)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(52 244)	(7 689)

Investissements incorporels

Les investissements incorporels regroupent principalement les dépenses liées aux programmes informatiques ainsi que l'acquisition de licences d'exploitation et de brevets.

Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R & D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifique. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une AMM.

Investissements corporels

Sur 2014 et 2013, les investissements corporels ont consisté pour l'essentiel en des acquisitions de renouvellement de matériel mais aussi de nouvelles capacités de production et/ou de rénovation (principalement sur le site industriel de Lure en France pour l'année 2013-2014).

Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises

Des informations complémentaires sont disponibles dans le chapitre 19 au paragraphe regroupement d'entreprise 19.1.7.

6.4.2. Principaux investissements planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes

Il n'y a pas de projet d'investissement engagé concernant un projet de développement et de production sur le site de Lure. Une étude est en cours pour moderniser notre site des injectables à Lure.



7

Aperçu des activités

7.1. PRÉSENTATION DU GROUPE _____ 40

7.2. PRINCIPAUX MARCHÉS _____ 43

**7.3. LE PROCESSUS INDUSTRIEL
DU GROUPE** _____ 46

7

Aperçu des activités

7.1. PRÉSENTATION DU GROUPE

7.1.1. Présentation générale de l'activité

Le Groupe développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale.

Entreprise familiale, Vétoquinol s'appuie au quotidien sur des valeurs fortes : audace, authenticité, engagement, esprit d'équipe, ouverture et performance.

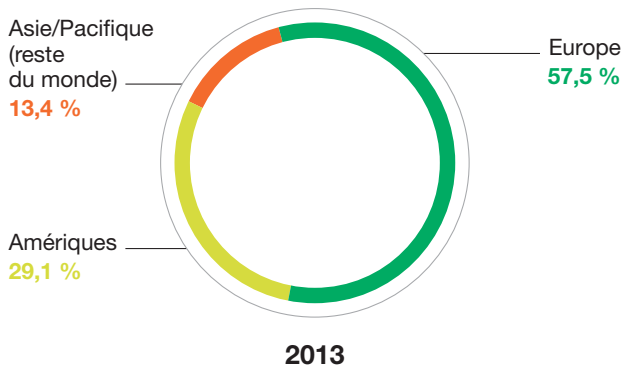
Des principes rigoureux de gestion et de contrôle assurent un fonctionnement efficace et maîtrisé : politiques Groupe,

délégations d'engagement et de signature, tableaux de bord et reportings mensuels, audits internes (financiers, juridiques, sociaux).

Les produits du Groupe sont commercialisés dans plus de 140 pays, dont 23 où le Groupe est présent directement.

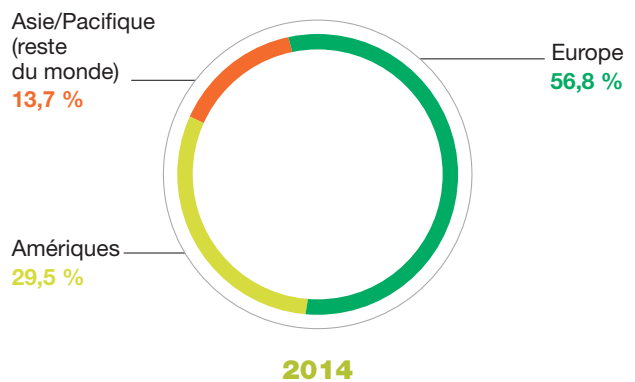
Historiquement, Vétoquinol est implanté en France d'où il exporte plus de 80 % de ses ventes.

Répartition géographique des ventes



Source : Données Vétoquinol exercice 2013

Le Groupe commercialise actuellement une large gamme de produits, parmi lesquels de nombreux produits leaders ou reconnus comme Aurizon®, Clavaseptin®, Epiphen®, Flexox®, Ipakitine®, Marbocyl®, Propalin®, Tolfédine®, Tolfine®, Cimalgex®, Forcyl®, Flexadin®, Zylkène®.



Source : Données Vétoquinol exercice 2014

Présent sur l'essentiel des gammes de traitements curatifs, le Groupe dispose d'une expertise reconnue dans les domaines thérapeutiques des anti-infectieux et de la gestion de la douleur et de l'inflammation. Il bénéficie, par ailleurs, d'un portefeuille équilibré entre animaux de rente et animaux de compagnie, indispensable pour présenter une offre pertinente aux vétérinaires.

Répartition des ventes 2014 par espèce



Source : Données Vétquinol fin décembre 2014

Le Groupe bénéficie d'une excellente réputation et possède des parts de marché importantes, notamment en France, Pologne, Inde et au Canada.

Le Groupe est présent sur les segments animaux de compagnie et de rente dans tous les pays dans lesquels il est implanté.

Comme la plupart des acteurs du marché de la santé animale, le Groupe fabrique et commercialise relativement peu de produits couverts par un brevet, mais surtout des produits dont le principe actif est tombé dans le domaine public.

À ces molécules libres de tous droits sont néanmoins apportées des innovations en termes de galénique ou de formulation, nées du savoir-faire et des efforts de recherche du Groupe, et qui représentent des éléments différenciants et des avantages compétitifs forts.

Il convient de signaler que le Groupe est un membre actif des instances nationales (dans les pays où il dispose d'une filiale), régionales et mondiales de représentation de la profession.

En particulier, Vétquinol siège à IFAH¹ International, où les principaux laboratoires vétérinaires mondiaux sont représentés.

¹ IFAH : International Federation for Animal Health

7.1.2. Stratégie

Le Groupe consacre tous ses efforts à l'amélioration de la santé animale pour le développement de nouveaux médicaments. Le Groupe est ainsi exclusivement tourné vers le vétérinaire, l'animal et son propriétaire, particulier ou éleveur. S'appuyant sur une gestion financière saine, une maîtrise forte du processus de développement, de production et de commercialisation ainsi que sur une expertise solide dans certaines classes thérapeutiques, le Groupe conduit la stratégie suivante :

- **une croissance maîtrisée et rentable** qui reste cohérente avec les valeurs familiales de l'entreprise. La croissance externe a été régulière, mesurée et cadencée pour permettre l'enregistrement rapide de performances financières aux standards du Groupe. Ce choix s'est traduit, au niveau financier, par la définition d'objectifs financiers à atteindre, par un processus rigoureux de reporting et de suivi de la performance. Le Groupe est dirigé avec une grande rigueur financière, ce que traduit son historique de résultat. Le Groupe concentre désormais ses efforts sur un nombre restreint d'espèces et de pathologies traitées pour assurer la promotion des produits de référence, cœur de sa gamme internationale sur ses marchés stratégiques ;
- **une croissance ciblée sur un marché avec des fondamentaux forts** : dans les pays industrialisés, les dépenses des ménages faites pour leurs animaux de compagnie sont en constante augmentation en raison de la place de plus en prépondérante prise par les animaux de compagnie au sein des foyers. Sur le segment des animaux de rente, le Groupe participe aux facteurs de croissance de ce marché : augmentation de la population mondiale et croissance de la demande en protéines animales ;
- **une croissance dans des domaines d'activités thérapeutiques ciblés** : le Groupe a choisi comme axes prioritaires de développement le traitement des maladies infectieuses et la prise en charge de la douleur et de l'inflammation :
 - les anti-infectieux, grâce au savoir-faire accumulé qui se traduit par une compétence historique reconnue sur un marché important,
 - la douleur-inflammation, sur laquelle le Groupe a acquis une notoriété importante, avec notamment le développement et la commercialisation de Tolfedine® et de Cimalgex® ;
- **le développement de sa position dans les segments de la reproduction**, illustrée par l'acquisition récente des activités de santé animale de Bioniche et sa gamme de produits focalisée sur la reproduction des animaux de rente ;
- **une conquête de parts de marché sur les zones Amériques et Asie**. Tout en consolidant ses positions européennes, le Groupe veut se positionner sur les Amériques, premier marché mondial de la santé animale, et bénéficier par ailleurs de la forte croissance attendue dans les pays asiatiques. C'est dans ce contexte que le Groupe a établi en 2013 une filiale en Chine ;
- **une présence sur les marchés émergents, relais de croissance**. Depuis juin 2013, Vétoquinol a ouvert un bureau de représentation en Russie afin de développer son activité sur ce marché en pleine croissance et préparer le lancement de nouveaux produits.

7.1.3. Description des principaux produits du Groupe

Les anti-infectieux

Vétoquinol est un acteur majeur sur le segment des anti-infectieux toutes espèces confondues. Le Groupe compte plusieurs marques phares comme Marbocyl® et Forcyl®, Cef-tiocyl, Clavaseptin®. Destinés au traitement des otites des chiens et des chats, Aurizon® (unique fluoroquinolone utilisable localement) et Oridermyl®, comptent aussi parmi les leaders de ce marché.

Douleur-inflammation : un enjeu éthique

La société a développé une gamme complète de produits visant à prévenir et à soulager la douleur :

- les gammes de compléments alimentaires pour la gestion de l'arthrose avec Flexadin® et Caniviton® ;
- les anti-inflammatoires non stéroïdiens : Tolfedine® pour chiens et chats et Tolfine® pour animaux de rente, et plus récemment Cimalgex® pour le chien. En contribuant au bien-être de l'animal, le Groupe répond à un enjeu éthique autant que thérapeutique, la douleur ayant des effets délétères sur la santé.

La reproduction : des enjeux de productivité forts dans l'élevage bovin ou porcin

La synchronisation des chaleurs des vaches laitières comme des truies est clé dans la gestion des élevages et dans les gains de productivité : Pregnecol et Cue mate répondent à ces programmes.

De même, le transfert du potentiel génétique peut être amélioré par le transfert embryonnaire. La stimulation ovarienne est une technique sophistiquée pour laquelle Folltropin est un produit de référence.

7.1.4. Commercialisation et distribution

Le Groupe est organisé en trois territoires : Europe, Amériques et Asie (cette direction gère également le réseau mondial de distributeurs).

Dans chaque pays, la filiale rapporte au Directeur du territoire auquel elle est rattachée ; elle dispose de sa propre force de vente, d'une équipe marketing et également d'une équipe réglementaire. Chaque Directeur de territoire est en charge des activités sur son territoire, aussi bien en termes de gestion des partenariats, qu'en termes de relation avec les distributeurs locaux, dans le cadre de la stratégie et des politiques du Groupe. Les trois Directeurs de territoire sont membres du Comité de direction Groupe.

À fin décembre 2014, le Groupe dispose de plus de 580 délégués vétérinaires répartis dans ses filiales. L'ensemble des forces de vente, du marketing et du service support représente plus de 710 personnes. Le Groupe dispose d'une force de vente qualifiée, régulièrement formée par des experts vétérinaires sur le plan technique et par un réseau de formateurs interne sur le plan technique de vente et de communication (Programme d'excellence de ventes).

Le Groupe mène une politique commerciale à long terme et mise sur la qualité de la relation entre son délégué vétérinaire et le client, l'écoute et la réponse adaptée aux besoins de ce dernier.

Dans son approche commerciale, le Groupe se caractérise par une grande rigueur et une volonté d'accompagner dans la durée ses partenaires vétérinaires. Le Groupe investit beaucoup dans la formation scientifique des vétérinaires. Sous le label « Vétoquinol Academia », le Groupe propose à ses clients des formations de haut niveau scientifique, animées par des experts reconnus.

7.1.5. Les avantages concurrentiels du Groupe

Un des rares « pure players »

Contrairement à une majorité d'intervenants sur le marché de la santé animale, rattachés à un groupe de santé humaine, le Groupe est exclusivement dédié à l'activité vétérinaire.

Un profil équilibré

Le Groupe dispose d'un profil de risque équilibré à tous les niveaux. À fin 2014, ses ventes sont réparties équitablement entre les animaux de rente et les animaux de compagnie. Au niveau géographique, le Groupe couvre les principales zones de consommation dans le monde avec de bonnes implantations dans les marchés matures, comme l'Europe de l'Ouest, la zone des Amériques, et celles réservant de fortes potentialités de croissance, telles l'Europe de l'Est, l'Asie et plus récemment le Brésil.

Une position de leader sur de nombreux segments de marché

Le Groupe s'est positionné sur des segments spécialisés du marché sur lesquels il a acquis une position d'acteur incontournable.

Une stratégie claire, appliquée et qui fonctionne

Depuis 10 ans, la société a su construire et mettre en œuvre une stratégie audacieuse et différenciante, riche de choix structurants (la focalisation sur des domaines d'excellence, par exemple) qui lui ont permis d'enregistrer sur cette période des niveaux de croissance et de rentabilité continus.

Un savoir-faire maîtrisé dans l'acquisition de sociétés

Depuis 1977, date de création de sa première filiale aux Pays-Bas, la stratégie de développement du Groupe s'est largement appuyée sur la croissance externe. Le management du Groupe a toujours mené une politique d'acquisitions ciblées privilégiant les synergies commerciales et industrielles en complément de la croissance organique du chiffre d'affaires. Le Groupe a ainsi pu étendre son maillage international, se renforcer sur certaines classes thérapeutiques, amortir ses frais de recherche et, de la sorte, toujours présenter un profil de risque équilibré.

En 2014, le rachat des activités de santé animale de la société canadienne Bioniche est une nouvelle preuve de la volonté du Groupe de se renforcer par une croissance externe sélective sur un domaine porteur, le marché de la reproduction des animaux de rente.

7

7.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

7.2.1. Le marché mondial de la santé animale

Marché mondial de la santé animale

En 2014, le marché mondial de la santé animale a atteint les 23,9 milliards de dollars avec une croissance de + 4,1 % en valeur nominale en dollars US, incluant la hausse des prix et l'effet devise.

En milliards d'USD	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	22,5	22,9	23,9
Variation annuelle en %	2,2 %	2,1 %	4,1 %
Variation annuelle en volume en %*	3,1 %	1,0 %	3,4 %

* Hors effets de change et prix

Source : Vetnosis et estimations Vétoquinol.

En termes d'espèces, le marché de la santé animale se segmente en deux types d'activité : le segment des animaux de rente (bovins, porcs, volailles...) et celui des animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux...). Ces deux segments sont distincts, car ils obéissent à des logiques différentes d'un point de vue économique : le segment animaux de rente constitue un marché à fort volume guidé par des préoccupations de rentabilité et susceptible de variations importantes lors de crise sanitaire (ex : grippe aviaire, peste porcine,...) tandis que le segment animaux de compagnie représente un marché à plus forte valeur ajoutée et à plus forte croissance, tout en étant malgré tout lié à l'évolution du pouvoir d'achat des propriétaires. Le poids relatif de ces deux segments varie considérablement selon les pays en fonction de leur économie.

Le marché se répartit comme suit selon les différentes espèces animales :

En millions d'USD (valeur nominale)	2013	2014	2014/13 en %	2014 en %
Bovins	5,6	5,8	3,2 %	24 %
Ovins	1,1	1,1	4,6 %	5 %
Porcins	4,2	4,4	3,7 %	18 %
Volaille	2,7	2,8	5,6 %	12 %
Animaux de compagnie	9,4	9,8	4,4 %	41 %
TOTAL	23,0	23,9	4,1 %	100 %

Source : Vetnosis et estimations Vétotoquinol.

7.2.2. Le marché de la santé animale par région

La répartition du marché mondial par grande région est ainsi estimée :

En millions d'USD	2013	2014	2014/13 en %	2014 en %
Amérique du Nord	7,7	8,1	4,8 %	34 %
Amérique latine	3,0	3,0	2,7 %	13 %
Europe de l'Ouest	6,1	6,3	4,5 %	26 %
Europe de l'Est	1,1	1,1	0,0 %	5 %
Asie	4,4	4,5	3,8 %	19 %
Reste du monde	0,8	0,9	7,5 %	4 %
TOTAL	23,0	23,9	4,1 %	100 %

Source : Vetnosis et estimations Vétotoquinol.

Europe

L'Europe est le premier marché historique de Vétotoquinol grâce à une implantation de ses filiales dans tous les pays majeurs.

En 2014, le marché européen atteint une croissance de + 4 %, malgré une économie ralentie, une réglementation plus contraignante, et une pression concurrentielle élevée, qui limitent la croissance de ce territoire. Cependant, les antiparasitaires pour les animaux de compagnie redynamisent ce segment de marché, grâce à l'introduction de nouveaux produits.

Amériques

Le marché des Amériques se décompose en deux zones distinctes : Amérique du Nord, un marché mature et Amérique latine, un marché en développement.

L'Amérique du Nord

L'Amérique du Nord, et plus particulièrement les États-Unis, constituent le tout premier marché mondial. En ce qui concerne les animaux de compagnie, le marché américain représente à lui seul environ la moitié du marché mondial de ce segment. La croissance en 2014 est de + 5 %.

Le marché canadien est le 10^e marché mondial de la santé animale. La production animale reste stable, tandis que le marché des animaux de compagnie est en croissance.

En 2014, Vétotoquinol a renforcé sa position sur ce territoire avec l'acquisition de Bioniche dont une partie importante des ventes est réalisée sur ce territoire.

L'Amérique latine

L'Amérique latine est un marché en développement dominé par les productions bovine, porcine et aviaire. Le marché des animaux de compagnie se développe avec l'amélioration du niveau de vie de la population.

Le Brésil représente un potentiel de croissance élevé pour Vétotoquinol. C'est un pays en fort développement et représente le deuxième marché mondial de la santé animale. Le Brésil constitue l'un des tous premiers cheptels mondiaux de bovins, qui représente environ 10 fois le cheptel français. Le Brésil a l'ambition et la volonté politique d'être le 1^{er} producteur et exportateur mondial de protéines d'origine animale. Ce pays est également dans le groupe de tête pour toutes les autres espèces de production, notamment le porc et les volailles.

Également implanté au Mexique depuis maintenant 20 ans, Vétotoquinol est surtout présent sur le segment de la vache laitière et, plus récemment, des animaux de compagnie.

Asie/Pacifique (et reste du monde)

Vétoquinol est présent sur ces marchés, soit directement à travers ses filiales, soit à travers un réseau de distributeurs de qualité dans la majorité des pays de la zone.

Après la Corée du Sud, l'Inde, et la Chine, l'acquisition de la division santé animale de Bioniche en avril 2014, permet à Vétoquinol d'installer sa quatrième filiale dans cette région, en Australie, sur le 11^e marché mondial estimé à 655 millions de dollars AUD en 2013 (+ 3,7 %).

L'Australie demeure le premier producteur mondial de laine, le troisième producteur mondial de viande ovine et le sixième producteur de viande bovine. Son cheptel laitier est en expansion et se développe sur la base de grandes unités de production laitières employant des techniques intensives. En dépit d'une grande sensibilité aux conditions climatiques (sécheresse), le cheptel bovin australien est en croissance globalement. Les bovins et les ovins représentent ensemble plus de la moitié du marché australien de la santé animale (54 %) et à eux seuls les bovins 32 % (2013).

Le marché de la santé animale pour les animaux de compagnie représente 37 % des ventes du marché total australien, soit le premier segment de ventes par espèces

7.2.3 Vétoquinol sur son marché

La répartition des ventes de Vétoquinol sur le marché par grande région est équilibrée entre les deux segments principaux tout en montrant une orientation un peu plus marquée sur le segment animaux de compagnie.

7.2.4. Perspectives sur le marché de la santé animale

Les principales tendances devraient être les suivantes sur la période 2013-2018 :

- Développement combiné de médicaments génériques et issus de l'innovation technologique.
- Croissance de la demande mondiale de protéines animales.

7.2.5. Situation concurrentielle

En 2014, Vétoquinol devient le 9^e acteur mondial sur le marché de la santé animale à la faveur du rachat par Elanco de la division de santé animale du groupe Novartis.

- La plus forte contribution à la croissance réelle devrait être apportée par les porcins, les animaux de compagnie et les volailles.
- Influence aléatoire des maladies régionales pouvant affecter temporairement la production et la consommation des viandes animales (grippe aviaire, grippe porcine, fièvre aphteuse etc.).
- Recherche d'une plus grande sécurité alimentaire.
- Amélioration du bien-être des animaux.
- Le développement de la prise en charge de l'animal de compagnie âgé devrait stimuler la vente de médicaments vétérinaires pour le traitement des maladies chroniques, y compris les pathologies cardio-vasculaires et rénales et le traitement de la douleur.
- Mise en place de contraintes réglementaires plus fortes, même au sein des pays les moins développés, afin de favoriser les exportations de leurs produits d'origine animale.
- Le marché des anti-infectieux devrait connaître une croissance en volume inférieure à la croissance du marché sur cette période et très variable selon les régions. Pour les animaux de rente, cette tendance est liée à la limitation réglementaire pour éviter toute forme d'antibiorésistance des traitements non curatifs au profit de l'utilisation raisonnée des antibiotiques en traitements curatifs.
- Les vaccins et les nouvelles thérapeutiques pour animaux de compagnie devraient connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché. Les vaccins devraient devenir en 2017, le premier groupe de produits devant les antiparasitaires.
- La zone Asie et reste du monde devrait connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché suivi de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine. L'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest tablent sur une croissance positive mais molle.

7.3 LE PROCESSUS INDUSTRIEL DU GROUPE

Les unités de production ont pour vocation la transformation des matières premières (principes actifs, excipients) en produits finis, le stockage et l'expédition mais également la production de principes actifs

En 2014, Vétoquinol a fabriqué 29 millions de boîtes, soit plus de 15 500 tonnes de produits, sous plusieurs formes :

- liquides injectables stériles ;
- liquides buvables ;
- poudres et granulés ;
- pâtes et crèmes ;
- comprimés ;
- prémélanges médicamenteux.

Le Groupe dispose actuellement de neuf unités de production qui fabriquent :

- **à Lure (France) :** des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Cette unité produit des liquides stériles injectables, des liquides et des crèmes non stériles, des comprimés et des poudres ;
- **à Gorzów (Pologne) :** des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Elle produit des liquides stériles injectables et non stériles, des granulés, des poudres, des comprimés et des insecticides liquides ;
- **à Princeville (Canada) :** des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux principalement pour l'Amérique du Nord. Elle produit des liquides et pâteux ainsi que des poudres ;
- **à Tarare (France) :** des produits non médicamenteux essentiellement pour le marché européen. Elle produit des poudres, des granulés, des liquides et des pâteux ;
- **à Forlì (Italie) :** des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour le marché domestique, mais également pour l'export. Ce sont principalement des prémélanges sous forme de poudres, de granulés et de liquides destinés exclusivement aux animaux de rente ;
- **à Mairipora (Brésil) :** cette usine, acquise en 2011, produit principalement des injectables, des antiparasitaires et quelques formes sèches et liquides pour le marché local ;
- **à Belleville (Canada) :** cette usine, acquise en 2014, est spécialisée dans la production d'une hormone de reproduction la FSH ;
- **à Armidale (Australie) :** cette usine, acquise en 2014, est spécialisée dans la production d'une hormone de reproduction la PMSG ;
- **à Pullman (USA) :** cette usine, acquise en 2014, est spécialisée dans la production de médias pour les transferts d'embryons.

Tous les sites du Groupe disposent d'un agrément BPF, hormis le site de Tarare qui ne fabrique que des produits non médicamenteux. De plus, les sites de Princeville et de Belleville au Canada sont homologués par la FDA.

La sous-traitance est utilisée :

- dans le cas où Vétoquinol ne possède pas la technologie ;
- si les prix extérieurs se révèlent plus compétitifs ;
- pour des besoins de capacité ;
- pour les besoins locaux.

Enfin, le Groupe distribue des produits appartenant à d'autres laboratoires ; ces derniers sont également suivis et audités régulièrement.

Une approche qualité systématique a été mise en place pour l'ensemble des chaînes de production du Groupe, se matérialisant par l'importance des moyens humains utilisés à cet effet : pour deux personnes en production, il y a une en qualité (assurance ou contrôle qualité).

Le contrôle qualité comprend notamment :

- le contrôle des matières premières et articles de conditionnement ;
- le contrôle des produits finis ;
- la conformité des eaux, de l'air et de l'environnement.

L'assurance qualité quant à elle s'assure de la conformité à l'ensemble des normes pharmaceutiques (BPF, FDA) des usines du Groupe ainsi que des fabricants externes et de la mise en place des moyens adéquats (matériels et équipements, personnel et organisation, locaux et flux) en nombre et qualité.



8

Organigramme au 1^{er} janvier 2015

8.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE	48
--	-----------

8

Organigramme au 1^{er} janvier 2015

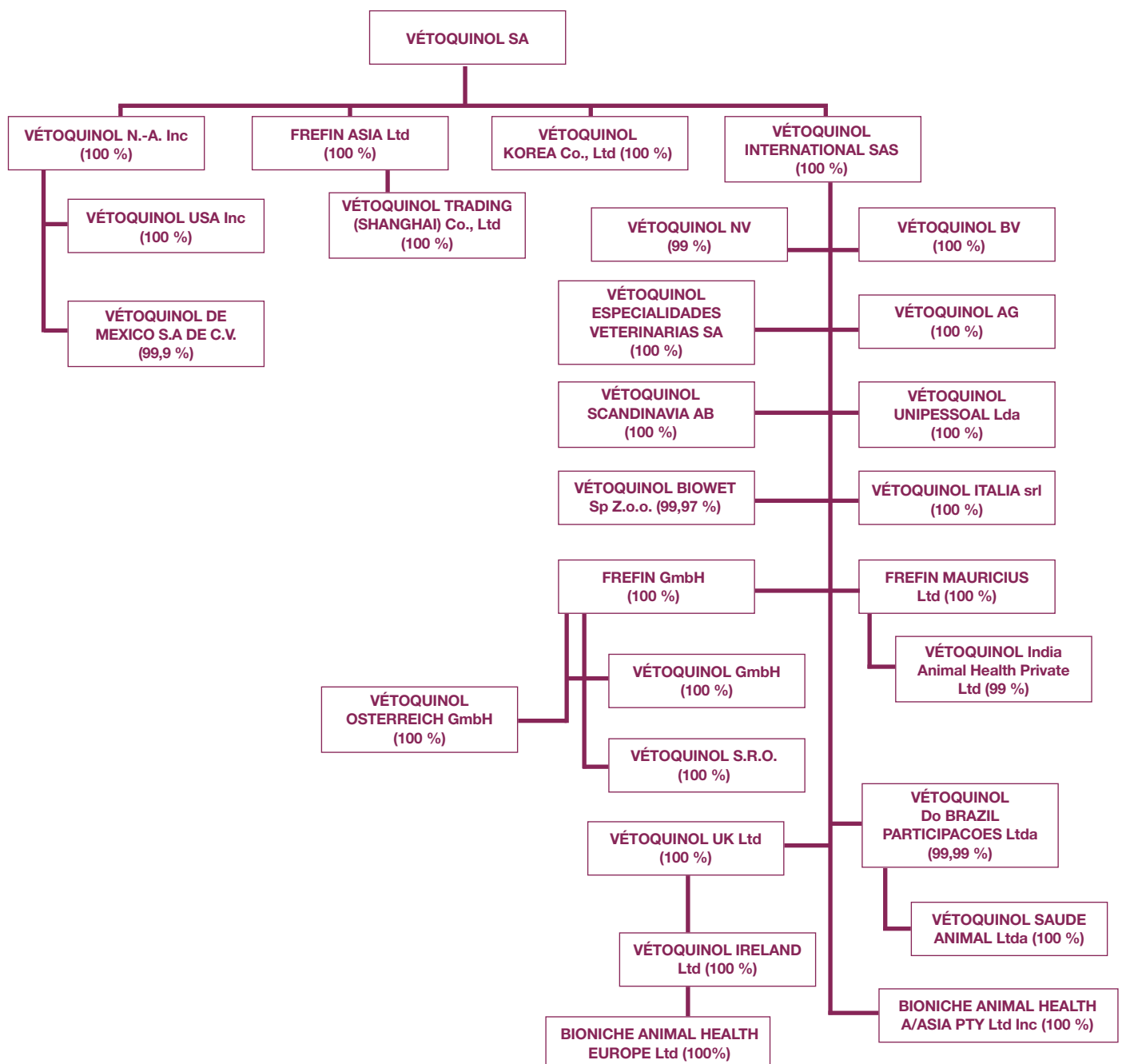
8.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

Une présentation des activités du Groupe figure au paragraphe 7.1.

L'organisation générale du Groupe s'articule autour de sa société mère Vétoquinol SA qui assure une activité de holding pour le Groupe ainsi qu'une activité économique propre.

À ce titre, le premier site industriel du Groupe se situe à Lure, lieu du siège social. La société (Vétoquinol SA) facture à ses filiales les ventes de produits finis qu'elle fabrique. Vétoquinol SA participe au financement de ses filiales, à ce propos, se référer au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – chapitre 32.

Les fonctions dirigeantes du Groupe sont centralisées au niveau de la société mère Vétoquinol SA.





9

Examen du résultat et de la situation financière



Examen du résultat et de la situation financière

Se référer au Rapport de gestion du Groupe annexé au présent Document de référence – chapitre 25.



10

Trésorerie et capitaux

10 Trésorerie et capitaux

Concernant les informations relatives aux capitaux et flux de trésorerie, voir section 25.1.7 (« Bilan et financement ») du présent Document de référence.

En ce qui concerne les informations relatives à la structure de financement de l'émetteur et les conditions d'emprunt, voir section 19.1.4 (« Gestion du risque financier ») du présent Document de référence et plus précisément la section 19.1.4.3 (« Gestion du risque de liquidité ») ainsi que les sections 19.1.24 (« Instruments financiers dérivés ») ; 19.1.28 (« Trésorerie et équivalents de trésorerie ») et 19.1.29 (« Dettes financières »).



11

Recherche & Développement, brevets, licences

11.1. RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	54
11.2. ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE	56
11.3. MARQUES	56

11

Recherche & Développement, brevets, licences

11.1 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

11.1.1. Présentation générale du processus R & D

Le processus qui consiste à mener une molécule ou un composé nouveau jusqu'à son approbation par les autorités réglementaires peut demander jusqu'à huit à dix ans et est classiquement segmenté en quatre étapes distinctes :

- la recherche. Cette phase a pour premier objectif d'identifier de nouvelles cibles biologiques impliquées dans des processus pathologiques. Une fois ces cibles identifiées et finement caractérisées, il s'agit de tester sur ces cibles un grand nombre de molécules (étape de criblage) et de mesurer leur activité pharmacologique. De ce processus long et hasardeux où de nombreux composés peuvent être testés, le Groupe ne sélectionnera qu'un petit nombre de molécules (« hits ») qui seront ensuite optimisées chimiquement pour améliorer leur efficacité *in vitro* et deviendront ainsi des candidats médicaments aptes à poursuivre le processus ;
- la preuve de concept préclinique. Lors de cette étape, l'objectif est de procéder à une évaluation, en milieu contrôlé, sur animaux sains, des candidats médicaments en fonction des doses administrées et d'établir un profil pharmacocinétique (absorption, distribution, métabolisme, élimination) et pharmacodynamique préliminaire chez l'espèce animale ciblée ;
- ces résultats permettent de vérifier la marge de sécurité (sécurité du médicament) et la tolérance du produit, et de confirmer le schéma posologique et le régime de traitement optimal pour assurer une efficacité maximale et des effets secondaires minimaux. En santé animale, ce type d'études précliniques correspond aux phases I et II du développement des médicaments de médecine humaine ;
- le développement du processus de fabrication. Cette étape a pour but de développer un procédé de fabrication aboutissant à une formulation adéquate du candidat-médicament et de mettre au point tous les processus nécessaires à l'industrialisation du futur produit. Pendant cette phase sont notamment développées les méthodes utilisées pour tester la stabilité du produit ainsi que la régularité de sa qualité ultérieure ;
- les essais cliniques. Ces essais, réalisés sur des animaux malades, constituent l'étape finale des études entreprises avant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché et correspondent à la phase III du médicament humain. Ils ont pour but de vérifier l'efficacité des médicaments et sont classiquement menés chez des populations d'animaux plus larges (entre 200 et 300) que lors de la phase préclinique ; leur objectif est de confirmer ces données. Ces essais sont réalisés directement dans des cliniques vétérinaires partenaires. Des sociétés sous-traitantes se sont spécialisées dans la conduite de ces essais pour le compte des sociétés de santé animale.

Pour les médicaments destinés aux animaux de rente, dont les produits (viande, lait, œufs) sont susceptibles d'être consommés par l'homme, des études de résidus doivent être conduites afin de déterminer les temps d'attente – délais devant être respectés entre la fin du traitement de l'animal et son abattage ou la commercialisation de ses productions (œuf-lait).

Enfin, pour pouvoir commercialiser un médicament vétérinaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Une fois déposé, ce dossier d'AMM, rassemblant toutes les informations obtenues lors du développement, fait l'objet d'une évaluation scientifique par les autorités de tutelle (Santé et/ou Agriculture), qui a pour but de vérifier la qualité, l'innocuité envers l'utilisateur, le consommateur, l'environnement, l'animal de destination et également l'efficacité proprement dite du médicament vétérinaire.

En Europe par exemple, pour obtenir une AMM, le demandeur doit utiliser l'une des trois procédures fixées par la réglementation européenne :

- la procédure dite « centralisée », obligatoire pour les médicaments issus de la biotechnologie et optionnelle pour le médicament innovant ou comportant une nouvelle molécule chimique ;
- la procédure dite « de reconnaissance mutuelle ou décentralisée » s'il désire commercialiser le même médicament dans plus d'un État membre ;
- la procédure dite « nationale » n'est possible que pour les médicaments commercialisés dans un seul état membre ou pour lesquels celui-ci sera état membre de référence dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle.

11.1.2. Stratégie R & D du Groupe Vétoquinol

L'activité R & D du Groupe poursuit deux objectifs principaux :

- le développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité (i) par la mise sur le marché de produits innovants et de qualité apportant une facilité d'administration, une augmentation de l'efficacité et de la sécurité par rapport aux produits déjà sur le marché (ii), la défense de l'ensemble des produits commercialisés pertinents du Groupe,
- le développement de la notoriété et des compétences scientifiques du Groupe par la publication dans des revues scientifiques reconnues, par la communication dans des manifestations scientifiques et par l'établissement d'un réseau d'experts scientifiques.

Un focus stratégique déterminé

La R & D a contribué à la sélection des domaines thérapeutiques forts et des espèces cibles sur la base d'une analyse approfondie. Cette dernière permet d'allouer de manière pertinente les ressources de la R & D sur son portefeuille de projets, tout en renforçant ses connaissances scientifiques sur ces domaines.

La R & D conduit des programmes de recherche ayant pour objectif d'apporter de l'innovation thérapeutique et des programmes de développement de produits focalisés prioritairement sur les trois domaines d'expertise du Groupe : douleur-inflammation, anti-infectieux, cardiologie-néphrologie. Le Groupe reste toutefois fidèle à son histoire, n'hésitant pas à explorer de nouvelles opportunités dans d'autres domaines pathologiques attractifs où son expertise technologique et ses compétences de commercialisation peuvent faire une différence.

Les différentes compétences de ces métiers permettent au Groupe de pouvoir développer et enregistrer des produits innovants reposant soit sur de nouvelles entités chimiques et molécules issues de la biotechnologie, soit sur une amélioration de la galénique existante, et des génériques. Une attention particulière est portée à la gestion du cycle de vie des produits commercialisés, par le développement de nouvelles formulations, posologie et voies d'administration, d'extensions d'indications et d'enregistrement dans de nouvelles zones géographiques.

Ces programmes sont en outre complétés par une politique active de partenariat avec des organismes d'État (INRA, INSERM, CNRS, écoles vétérinaires) ou privés, tant sur le volet recherche que sur le volet développement (développement de nouvelles formulations, application de technologies innovantes de délivrance de médicaments).

11.1.3. Organisation du pôle scientifique de Vétoquinol

L'organisation R & D du Groupe a été mise en œuvre pour répondre aux besoins de nouveaux produits, il y a maintenant plus de 20 ans, et évolue selon un processus continu d'amélioration. Elle rassemble, aujourd'hui, plus d'une centaine de collaborateurs, dont une quarantaine de cadres scientifiques. Pour répondre à l'importance stratégique de l'innovation chez Vétoquinol l'organisation R & D repose sur deux directions complémentaires :

- une Direction recherche & médicale composée de scientifiques dédiés à la recherche d'idées porteuses de solutions inédites et véritables interfaces avec les différents métiers ;
- une Direction développement produit qui concrétise en AMM et donc en produits commercialisables les idées concepts.

Le Groupe a consacré environ 7,0 % de son chiffre d'affaires à des activités de R & D, soit 21,9 M€ en 2014. Deux tiers du budget R & D sont affectés au développement de nouveaux projets, l'autre tiers est consacré au soutien des produits commercialisés.

La R & D pharmaceutique est principalement localisée en France, avec le centre d'expertise et d'excellence scientifique sur le site du siège social à Lure et a pour vocation de développer des produits globaux destinés à être enregistrés dans le monde. La R & D de Vétoquinol est également complétée par des unités de développement produits réparties à travers le monde (Italie, Pologne, Canada), qui complètent le centre principal en France et contribuent au développement et soutien de nos produits locaux.

Une Direction projets-produits complète utilement la structure et permet de diminuer significativement les durées de développement, apportant en outre une forte lisibilité du portefeuille de projets R & D et des plans de charges.

Aujourd'hui, ces équipes ont permis l'enregistrement de dossiers européens, montrant une compétence de niveau international entretenue par un réseau d'experts (experts pharmacologues, toxicologues et pharmacocinétiques, dont le niveau international est reconnu, ainsi que d'experts cliniciens, leaders scientifiques dans les principaux domaines stratégiques). Le Groupe a su gagner la confiance de ce réseau d'experts grâce aux valeurs d'éthique et de crédibilité scientifique sur lesquelles le Groupe s'est construit.

La notoriété de Vétoquinol se renforce également par le biais d'une politique de publications et d'interventions lors de colloques scientifiques internationaux.

Du fait de l'environnement fortement contraint par la réglementation dans le développement des médicaments vétérinaires, la R & D du Groupe a choisi d'intégrer directement au sein de ses équipes les compétences d'affaires réglementaires qui participent ainsi à tout le processus de développement, dans un double objectif : le conseil dans la stratégie de développement, et l'intégration des données en vue de la constitution rapide du dossier d'enregistrement.

De manière transverse, deux services contribuent à la réactivité des échanges entre scientifiques :

- l'Assurance qualité, qui audite de façon continue les processus de développement, garantissant ainsi le niveau requis de BPL, BPC, BPF ;
- la Veille, qui centralise la détection et la diffusion d'informations technologiques et concurrentielles aux équipes.

11.1.4. Description générale des programmes en cours

Compte tenu de l'évolution du marché de la santé animale et de la médicalisation croissante des animaux de compagnie, les priorités de la R & D ont aussi connu un changement. Le Groupe, qui était à l'origine une société presque exclusivement dédiée aux animaux de rente, oriente à présent une part importante de son effort de recherche vers les animaux de compagnie et s'engage également dans le développement de technologies innovantes de formulation (délivrance du médicament).

Ainsi, ses domaines de recherche concernent :

- **les anti-infectieux** : le Groupe continue d'élargir sa gamme autour de la marbofloxacin et à développer des antibiotiques efficaces et sécurisés (bon usage des antibiotiques) à la fois pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Le produit Forcyl® qui associe une formulation brevetée permettant de traiter les infections bactériennes en une seule injection s'est enrichi en 2014 d'extension de territoires dans des pays stratégiques pour Vétoquinol (Brésil, Mexique..) d'autres projets en cours arriveront sur le marché sur une période s'échelonnant jusqu'en 2015

- **les traitements de la douleur et de l'inflammation** : le Groupe développe des projets adressant le traitement de pathologies chroniques de l'appareil locomoteur et la prise en charge de la douleur aiguë ou chronique. Des projets significatifs sont en cours de développement qui s'appuient sur notre produit innovant (Cimalgex®) – AINS de nouvelle génération pour les animaux de compagnie – qui a démarré sa commercialisation en Europe il y a trois ans et dont le déploiement de son enregistrement dans de nombreux pays du monde s'est concrétisé en 2013 et 2014. De plus, le renforcement de la gamme de produits destinée aux problèmes articulaires chez les animaux de compagnie s'est concrétisé par le lancement simultané en Europe et aux USA de deux formules améliorées de Flexadin® ;
- **la néphrologie et la cardiologie** : dans ce domaine, le Groupe s'emploie à développer des produits indiqués dans le traitement de l'insuffisance cardiaque et l'insuffisance rénale, et ce pour les animaux de compagnie. Des projets en cours dans ce domaine pourront être sur le marché d'ici un à deux ans (tant en produits éthiques que compléments nutritionnels) et de nouveaux programmes ont également été initiés sur de nouvelles entités chimiques ;
- enfin, **le domaine de la reproduction** en animaux de rente est renforcé par l'apport des nouveaux produits de référence avec l'acquisition de Bioniche Animal Health dont les enregistrements dans le monde se poursuivront en 2014-2016. De nouveaux projets de développement sont d'ores et déjà engagés pour les années à venir avec la volonté de continuer à enrichir cette gamme reproduction.

11.1.5. Stratégie de propriété intellectuelle (PI) et de défense des produits

Dans le domaine de l'industrie vétérinaire, comme dans celui de la santé humaine, la propriété intellectuelle peut concerner notamment la molécule par elle-même, la formulation ou bien encore le processus d'obtention du produit. La propriété intellectuelle est au cœur des préoccupations du Groupe, sa stratégie dans le domaine a sensiblement évolué ces dernières années. On peut distinguer deux phases dans cette évolution :

- jusqu'en 2002 : le Groupe mène principalement des programmes de développement sur des molécules libres de droits ainsi que sur des produits sous licence de tiers. La stratégie de protection intellectuelle est donc basée (i) sur la vérification des droits de PI lors de l'acquisition de produits ou molécules sous licence et/ou (ii) sur le dépôt de brevets de formulation, pour l'essentiel. Il convient également de noter que l'obtention d'AMM pour ces produits constitue également une protection contre les génériques. Ainsi, une AMM, pour un nouveau principe actif, permet en Europe de garantir à son détenteur une protection de 10 années sur les données produites ;
- depuis 2002 : en plus de mener la politique citée précédemment et avec la mise en place d'une structure de recherche amont développant des programmes propres ou en partenariat, il devenait important pour le Groupe de renforcer la protection de ses molécules originales. Ceci est réalisé par le biais de dépôt de brevets en France étendus ensuite à l'international en utilisant la procédure PCT (« Patent Cooperation Treaty »).

Pour accompagner cette évolution, le Groupe a mis en place une structure interne dédiée aux brevets et a lancé en parallèle une politique de sensibilisation auprès de ses chercheurs. Le Groupe travaille en outre en étroite collaboration avec des cabinets de conseil en propriété intellectuelle spécialistes du domaine de la santé animale. Vétoquinol fait en particulier appel à l'expertise de ces cabinets dans les phases de rédaction des demandes de brevet, ainsi que dans le cas de défense de brevets existants.

11.2. ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE

Le Groupe développe des partenariats solides avec différents acteurs de l'industrie pharmaceutique disposant de capacités de production adaptées à ses besoins et sélectionnés selon des critères rigoureux.

Préalablement à toute collaboration, les partenaires présentés font l'objet d'une accréditation par la Direction Qualité du Groupe par le biais d'audits qualité. Ils doivent en outre disposer des accréditations nécessaires à la réalisation des opérations que le Groupe souhaite leur confier.

Plus globalement, le Groupe fait appel à la sous-traitance industrielle pour des raisons techniques (accès à des technologies dont il ne dispose pas en propre), capacitaire (taux d'occupation des outils existants) ou réglementaire (accès à des outils de production disposant des agréments permettant de fabriquer les produits conformément à certaines réglementations spécifiques).

Les accords de sous-traitance sont formalisés par des contrats commerciaux et des contrats qualité/techniques. Les partenaires sont régulièrement suivis et audités afin de garantir leur niveau de performance et leur conformité aux réglementations en vigueur.

11.3. MARQUES

Les marques et logos sont protégés, selon le cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau national, communautaire ou international, et ce dans la plupart des pays où le Groupe est présent.

Ainsi, le Groupe est titulaire d'un large portefeuille de marques comme Aurizon®, Azodyl®, Ceftiocy®, Cimalgex®, Clavaseptin®, Cue-Mate®, Equistro®, Flevox®, Flexadin®, Folltropin®, Forcyl®, Keflori®, Marbocyl®, Propalin®, Rubenal®, Tolfédine®, Tolfine®, Tomlyn®, Zylkène® et bien entendu la marque Vétoquinol®, qui est enregistrée au niveau mondial.

Le Groupe reste très vigilant sur la défense de ses marques et logos. Des actions en contrefaçon sont régulièrement engagées pour faire valoir et respecter ses droits.



12

Informations sur les tendances

LA VISION, UN VÉTOQUINOL PLUS FORT DEMAIN

Vétoquinol est un groupe d'envergure internationale, présent sur plusieurs continents.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique, Vétoquinol se concentre sur la croissance de ses produits de référence sur des marchés stratégiques ciblés. Le Groupe demeure très actif dans la poursuite de sa croissance externe, en particulier sur les continents américain et asiatique, importants gisements de croissance supplémentaire.

Vétoquinol entend assurer son développement par une croissance hybride, à savoir à la fois organique et externe, et rentable.

La gestion de cette croissance passe par une adaptation permanente des structures, de l'organisation et des outils, avec pour but d'accroître l'efficacité et la compétitivité tout en maintenant une culture d'entreprise forte.

Des actions importantes sont régulièrement menées pour entretenir un haut niveau de compétence, de management et de motivation des salariés du Groupe, de façon homogène et cohérente entre les pays. Les salariés de Vétoquinol intègrent une culture à la fois agile et conviviale, performante et authentique. Ils sont conscients que la dimension humaine du Groupe est l'une de ses richesses principales.

Vétoquinol entend poursuivre sa globalisation dans la santé animale, de façon indépendante et rentable, dans la recherche permanente de la satisfaction de ses clients et de ses employés.



13

Prévisions
ou estimations
du bénéfice

13

Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.



14

Organes d'administration et de direction générale

- 14.1. MEMBRES DES ORGANES
D'ADMINISTRATION
ET DE DIRECTION _____ 62**

- 14.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS
AU SEIN DES ORGANES
D'ADMINISTRATION,
DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ _ 64**

14

Organes d'administration et de direction générale

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Direction générale de la société est assumée par le Directeur général. Depuis le 1^{er} avril 2010, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées, par décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2009.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M. Étienne Frechin	Étienne Frechin est né en 1938. Autodidacte, il a exercé différentes fonctions au sein de la société : - Directeur de la production de 1963 à 1968, - Directeur général depuis 1968, - Président-directeur général de 1980 à 2009, - Président depuis 2010. 1 ^{re} nomination en qualité d'administrateur : Statuts constitutifs de la société en date du 2 juillet 1962. Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.	Président du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique	Représentant permanent de Vétoquinol SA, actionnaire unique de Vétoquinol International Gérant associé de Demabel SARL, société gérante de Soparfin SCA, holding de Vétoquinol SA Président, Gérant ou administrateur des filiales du Groupe Vétoquinol
M. Matthieu Frechin, fils de M. Étienne Frechin	M. Matthieu Frechin est né en 1969. Docteur en pharmacie et diplômé de la faculté de Pharmacie de Nancy (1995) et d'un DEA en génie des systèmes industriels, spécialisation marketing, M. Matthieu Frechin est administrateur de Vétoquinol SA depuis le 22 mai 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Il a été nommé Directeur général délégué le 21 août 2006 puis Directeur général, en remplacement de M. Étienne Frechin, le 10 décembre 2009, avec effet au 1 ^{er} avril 2010. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.	Directeur général Membre du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique	Membre du Conseil de surveillance de Soparfin SCA, holding de Vétoquinol SA Administrateur de certaines filiales du Groupe
M. Jean-Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin	M. Jean-Charles Frechin est né en 1945. Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de Pharmacie de Besançon (1970), il est également diplômé de la faculté de Strasbourg (Immunologie générale et appliquée). Il a repris l'officine familiale à Lure, en 1974 et est aujourd'hui retraité. 1 ^{re} nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971 Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération	
M ^{me} Martine Frechin, épouse de M. Étienne Frechin	M ^{me} Martine Frechin est née en 1939. 1 ^{re} nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004. Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.	Membre du Conseil d'administration	Présidente du Conseil de surveillance de la SCA Soparfin, Holding de Vétoquinol SA Gérante associée de Demabel SARL

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M. François Frechin, frère de M. Étienne Frechin	<p>M. François Frechin est né en 1933.</p> <p>Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de pharmacie de Nancy (1959), diplômé de sérologie de la faculté de médecine de Paris (1962) et titulaire d'un certificat de pharmacie industrielle (1960), il est aujourd'hui retraité.</p> <p>1^{re} nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 1975.</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.</p>	Membre du Conseil d'administration	
M. Philippe Arnold	<p>M. Philippe Arnold Né en 1941, M. Philippe Arnold est administrateur indépendant.</p> <p>Diplômé d'HEC et CPA, Philippe Arnold, cadre à la BNP, est aujourd'hui retraité.</p> <p>1^{re} nomination en qualité d'administrateur lors du Conseil d'administration du 4 juin 2007 – ratifiée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2008.</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014</p>	<p>Membre du Conseil d'administration</p> <p>Président du Comité d'audit</p> <p>Président du Comité de rémunération</p> <p>Membre du Comité stratégique</p>	
M. Louis Champel	<p>Né en 1944, M. Louis Champel est administrateur indépendant.</p> <p>Diplômé de l'IEP (Sciences Politiques – Paris), il a commencé sa carrière chez Rhône-Poulenc en 1970, en qualité de chargé de missions et responsable de la zone Asie, puis PDG de la filiale pharmaceutique du Groupe en Indonésie, puis en qualité de Directeur général de la filiale vétérinaire Rhodia-Mérieux au Brésil et, de retour en FRANCE, Directeur général puis PDG de Rhône Mérieux. En 1997, il participe à la création de la société Merial dont il devient le PDG jusqu'en 2000. Il est aujourd'hui retraité.</p> <p>1^{re} nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 27 août 2009, ratifiée par l'Assemblée générale du 7 mai 2010.</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.</p>	<p>Membre du Conseil d'administration</p> <p>Membre du Comité d'audit</p> <p>Membre du Comité de rémunération</p> <p>Membre du Comité stratégique</p>	
M ^{me} Marie-Josèphe Baud	<p>Née en 1949, M^{me} Marie-Josèphe Baud est administrateur indépendant.</p> <p>Diplômée d'HEC et de l'INSEAD, elle débute chez Novartis en 1971, où elle assume des responsabilités d'études de marché, plan stratégique, business development, puis, Directeur marketing, marketing-ventes et Directeur général.</p> <p>Elle rejoint le groupe Pharmacia en 1997 en qualité de Directrice de la Division Consumer Healthcare puis Directrice de la Stratégie Europe. De 2003 à 2007, Madame Baud est Vice-présidente Commercial & Marketing de TEVA Europe (laboratoire leader mondial des médicaments génériques), tout en assurant en 2006 la présidence du Groupe TEVA France.</p> <p>De 2007 à 2010, elle est Présidente de Sandoz France (Groupe Novartis).</p> <p>1^{re} nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 7 mars 2013, ratifiée par l'Assemblée générale du 22 mai 2013.</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.</p>	<p>Membre du Conseil d'administration</p> <p>Membre du Comité d'audit</p> <p>Membre du Comité de rémunération</p> <p>Membre du Comité stratégique</p>	<p>Gérante de la société MJB Conseil (EURL)</p> <p>Directeur général (par intérim) de VIFOR France SA (échéance en début d'année 2015)</p>

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M. Jean-Yves Ravinet	<p>Né en 1958, M. Jean-Yves Ravinet est Directeur général délégué Groupe.</p> <p>Diplômé ingénieur agronome (INA Paris), M. Ravinet a été pendant 10 ans Directeur général de Sumitomo Chemical Agro Europe, Afrique et Moyen-Orient (CA 240 M€) où, après avoir managé plusieurs filiales en Europe (Turquie, Benelux/Scandinavie, Espagne), il a dirigé, pour Rhone-Poulenc Agro, le territoire Asie-Pacifique (12 filiales), puis l'Amérique latine (15 filiales).</p> <p>Il a également travaillé pendant quelques années, chez Rhodia Life Science Systems en charge des activités mondiales des intermédiaires de synthèse pour l'agrochimie et la pharmacie.</p> <p>Il a été nommé Directeur général délégué le 27 août 2013, avec effet au 2 septembre 2013.</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.</p>	Directeur général délégué Groupe	
M. Alain Masson	<p>Né en 1962, M. Alain Masson est Directeur Qualité Groupe.</p> <p>Docteur en pharmacie diplômé de la Faculté de pharmacie de Besançon (25) (1985).</p> <p>Il a obtenu un DESS de Pharmacie Industrielle option cosmétologie à Lyon (1986).</p> <p>Il a commencé sa carrière dans l'industrie pharmaceutique en 1988 au sein des Laboratoires Vétoquinol, en qualité de responsable contrôle qualité.</p> <p>Il a occupé successivement les postes de responsable Assurance qualité, Directeur Qualité France et Directeur Qualité industrielle Groupe.</p> <p>Depuis 2008, il a en charge l'ensemble de la Qualité du Groupe sur les sites industriels, les filiales de distribution et les centres R & D.</p> <p>1^{re} nomination lors du Conseil d'administration du 4 avril 2008.</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p>	Directeur général délégué Pharmacien responsable	

Le Conseil d'administration de la société est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la société, les membres des organes d'administration et de direction de la société ne sont pas en conflit d'intérêts avec la société. De façon à identifier et à prévenir tout conflit d'intérêt potentiel, un règlement intérieur du Conseil d'administration de la société a été mis en place le 18 septembre 2006. Sa dernière mise à jour date du 30 juillet 2014. Il prévoit que les membres du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts ponctuel (même potentiel) et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.



15

Intérêts et rémunérations des dirigeants

15.1. RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	66
--	-----------

15

Intérêts et rémunérations des dirigeants

15.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations émises par le Comité de rémunération dans son rapport en date du 11 mars 2014, concernant les rémunérations globales actuelles des dirigeants mandataires sociaux de la société. Il a ainsi arrêté le montant des rémunérations à octroyer aux dirigeants tant sur la partie fixe que sur la partie variable.

Il ressort de ce rapport que les rémunérations des dirigeants ont été revalorisées de la façon suivante :

Les rémunérations de deux dirigeants ont été revalorisées de la façon suivante :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 5,40 %
- Directeur général délégué, Pharmacien responsable – Alain Masson : 6,32 % (sur prime pharmacien responsable).

Ces augmentations ont pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Les primes variables attachées aux objectifs 2014 sont les suivantes (à 100 % d'atteinte des objectifs) :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 150 000 €
- Directeur général délégué – Jean-Yves Ravinet : 92 440 €.

Un système de réduction ou de majoration en cas de non-atteinte ou de dépassement des objectifs, basé sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe, a été mis en place.

15.1.1. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les éléments de rémunération fournis dans les tableaux ci-dessous sont sur une base brute avant impôt.

Étienne Frechin, Président

	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	179 751	179 751	174 487	174 487
Rémunération variable	0	0	0	0
Jetons de présence	6 962	6 962	6 962	6 962
Avantage en nature		Voiture de fonction		
TOTAL	186 713	186 713	181 449	181 449

Matthieu Frechin, Directeur général

	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	232 141	232 141	245 273	245 273
Rémunération variable	144 000	74 360	150 000	107 280
Jetons de présence	6 962	6 962	6 962	6 962
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant		
TOTAL	383 103	313 463	402 235	359 515

Jean-Yves Ravinet, Directeur général délégué - arrivé en septembre 2013

	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	69 954	69 954	242 893	242 893
Rémunération variable	30 667	0	92 440	33 922
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant		Voiture de fonction + tickets restaurant + GSC
TOTAL	100 621	69 954	335 333	276 815

Alain Masson, Directeur général délégué

	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	118 064	118 064	120 444	120 444
Rémunération variable	16 409	19 440	16 663	19 363
Prime pharmacien responsable	20 880	20 880	22 200	22 200
Jetons de présence	0		0	
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant		
TOTAL	155 354	158 384	159 307	162 007

15.1.2. Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants

Mandataires sociaux non-dirigeants	Jetons de présence 2013 montants nets versés sur exercice 2014
M. Jean-Charles Frechin	10 000 €
M ^{me} Martine Frechin	5 500 €
M. François Frechin	5 500 €
M. Philippe Arnold	13 000 €
M ^{me} Marie-Josèphe Baud	13 000 €
M. Louis Champel	13 000 €

15.1.3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

15.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

15.1.5. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Néant

15.1.6. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Date du Conseil d'administration	04/06/2007	07/05/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	33 800	25 300
Rapport options/actions	1 option pour 1 action	1 option pour 1 action
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :		
Alain Masson	600	0
Point de départ d'exercice des options	15/09/09	01/09/12
Date d'expiration	04/06/14	07/11/14
Prix de souscription	25,33 €	24,25 €
Modalités d'exercice en 2014	du 1/10/2013 au 4/06/2014	du 7/05/2014 au 7/11/2014
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	28 100	18 000
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	5 700	5 500
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	0

15.1.6. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

15.1.6. Contrat de travail et mandat social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Étienne Frechin Président		X		X		X		X
Matthieu Frechin Directeur général		X		X		X		X
Jean-Yves Ravinet Directeur général délégué		X		X	X			X
Alain Masson Directeur général délégué	X			X		X		X

16

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

**16.1. PARTIE DU RAPPORT
SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE** _____ 70

**16.2. PROCESSUS DE PILOTAGE
DE L'ORGANISATION COMPTABLE
ET FINANCIÈRE** _____ 72

**16.3. PROCESSUS CONCOURANT
À L'ÉLABORATION DE
L'INFORMATION COMPTABLE
ET FINANCIÈRE PUBLIÉE** _____ 74



16

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

En application de l'article L. 225-37, L. 225-68 et L226-10-1 du Code de commerce, Monsieur Étienne Frechin, Président du Groupe, rend compte dans le cadre du présent rapport « des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ». Ce rapport présente deux parties distinctes :

- rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Le présent rapport concerne l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation, conformément au Cadre de référence publié par l'AMF relatif aux valeurs moyennes et petites.

Ce rapport a été présenté le 17 mars 2015 au Conseil d'administration et a été approuvé.

16.1. PARTIE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DÉCLARATION CONCERNANT LE RÉGIME DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, et par décision en date du 16 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé d'adopter comme code de référence le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par Middlednext.

16.1.1. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

En cas de carence du Président, le Directeur général peut procéder lui-même à cette convocation et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement et l'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur. Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages entre Vétoquinol et ses dirigeants. Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux d'un Comité d'audit, d'un Comité de rémunération et d'un Comité stratégique (cf. 16.1.3.).

16.1.2. Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Les administrateurs, les membres du Comité d'entreprise et les Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués.

Le Conseil d'administration est composé de huit membres. Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Étienne Frechin.

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, les résultats de la société et du Groupe, le portefeuille produits et le marché sont systématiquement présentés à chaque séance. Lors des réunions qui se sont tenues en 2014, les principaux points suivants ont été abordés et étudiés :

- l'arrêté des comptes de l'exercice 2013 et la préparation de l'Assemblée générale,
- le rapport RSE,
- le renouvellement du mandat de Commissaires aux comptes,
- le renouvellement du mandat du Directeur général,
- le renouvellement du mandat d'un Directeur général délégué,
- la révision du règlement intérieur,
- la nomination d'un pharmacien responsable intérimaire,
- la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- les rapports du Comité d'audit et des Commissaires aux comptes,
- les délégations de compétence et autorisations à donner au Conseil d'administration par l'Assemblée générale,
- la croissance externe, en particulier le dossier Bioniche,
- la rémunération des dirigeants,
- l'activité commerciale,
- l'approbation du budget 2015.

16.1.3. Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

16.1.3.1. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Il est chargé de donner au Conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels consolidés et sociaux de Vétoquinol SA. Ses comptes rendus doivent permettre au Conseil d'administration d'être pleinement informé.

Plus précisément, le Comité d'audit a pour mission :

- d'entendre les Commissaires aux comptes, les directeurs financiers, comptables, de la trésorerie et de l'audit interne ou du contrôle de gestion. Ces auditions se tiennent hors la présence de la Direction générale. Il donne son avis sur l'organisation du service du responsable de l'audit interne ou du contrôle de gestion et est informé de son programme de travail ;
- d'examiner les comptes en général et de revoir les principes comptables appliqués. L'examen des comptes doit être accompagné d'une note du Directeur financier ;
- d'examiner le champ d'intervention des Commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance des projets de rapports annuels ou semestriels ;
- d'examiner le périmètre des sociétés consolidées et les raisons pour lesquelles des sociétés n'y sont pas incluses ;
- d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- d'examiner toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques.

À cet effet, le Comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le Conseil d'administration, et de manière ponctuelle, s'il s'avère nécessaire d'examiner des points particuliers importants. Durant l'année 2014, il s'est réuni trois fois et a rendu ses recommandations au Conseil d'administration lors des réunions du 11 mars, 30 juillet et 16 décembre.

À la date d'établissement du présent Document de référence, le Comité d'audit est composé de quatre personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant et Président du Comité ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur ;
- M^{me} Marie-Josèphe Baud, administrateur indépendant.

16.1.3.2. Le Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2004 afin d'examiner les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la société ainsi que, le cas échéant, des salariés des sociétés du Groupe. Il a notamment pour mission :

- de proposer la rémunération des mandataires sociaux, de déterminer, le cas échéant, la part variable de leur rémunération, selon une évaluation annuelle de leurs performances personnelles, et selon la stratégie du Groupe à moyen terme ;
- de proposer, le cas échéant, en faveur des mandataires sociaux et des salariés de la société ou de ses filiales, la mise en place de plans de souscription ou d'achat d'actions, de plans d'épargne d'entreprise ou d'attribution d'actions gratuites ;
- de proposer, nominativement, parmi les mandataires sociaux et les salariés de la société ou de ses filiales, les bénéficiaires d'options, bons, obligations, ou autres valeurs mobilières ouvrant droit, de façon immédiate ou différée, à une participation au capital de la société ou de ses filiales ;
- d'examiner les avantages de toute nature ;
- de proposer la répartition des jetons de présence ;
- d'examiner les projets d'augmentation de capital réservés aux salariés ;

Le Comité de rémunération se réunit une fois par an et rend ses recommandations au Conseil d'administration, sous forme de rapport.

À la date d'établissement du présent Document de référence, le Comité de rémunération est composé de quatre personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant, Président du Comité,
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur ;
- M^{me} Marie Josèphe Baud, administrateur indépendant.

16.1.3.3. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a été mis en place le 18 septembre 2006. Son rôle essentiel est d'émettre toute recommandation au Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- étudier la stratégie et la politique générale du Groupe ;
- examiner les opportunités de développement externe ;
- examiner l'évolution et les perspectives des activités du Groupe tant sur le plan national que sur le plan international ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;
- étudier les stratégies de l'entreprise que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment dans le domaine des investissements.

À la date d'établissement du présent Document de référence, le Comité stratégique est composé des personnes suivantes :

- le Président ;
- le Directeur général ;
- le Directeur général délégué Groupe ;
- trois administrateurs indépendants.

16.1.4. Évaluation des travaux du Conseil

Les travaux du Conseil d'administration sont préparés et organisés conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne gouvernance.

16.1.5. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Il n'y a pas de limite aux pouvoirs du Directeur général.

16.1.6. Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Se référer au chapitre 15.1. du présent Document de référence.

16.1.7. Modalités de participation à l'Assemblée générale

Chaque actionnaire de Vétoquinol, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'Assemblée générale. À chaque action est attaché un droit de vote. Pour connaître toutes les modalités de participation à l'Assemblée générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet, de se référer aux statuts ou de contacter directement la société.

16.1.8. Procédures de gestion des risques

Se référer au chapitre 5 : Facteurs de risques, présenté dans le présent Document de référence.

16.2. PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

16.2.1. Principes et points clés d'analyse

Le pilotage de l'organisation comptable et financière, approuvé et contrôlé par la Direction générale, est assuré par la Direction financière. L'établissement des comptes consolidés, au travers d'un ERP Groupe et d'un logiciel de consolidation dédié, assure une homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

Organisation générale

Le Groupe est organisé de manière à produire mensuellement les informations comptables et financières dont il a besoin pour piloter son activité suivant un calendrier établi. Dans le cadre de la publication annuelle des comptes consolidés, les missions des différents acteurs concourant à la publication des comptes consolidés annuels sont clairement identifiées dans plusieurs documents qui leur sont transmis.

Les données financières de base (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres du Groupe) sont arrêtées mensuellement à J + 10 (ouvrés) suivant un processus d'arrêt des comptes planifié et précis.

Les circuits d'information concourant à la mise en place des tableaux de bord sont basés sur un outil unique de reporting/consolidation permettant une homogénéisation et une sécurité accrue des données comptables, notamment par le biais d'extraction de données automatique effectuée à partir de l'ERP du Groupe.

Gestion des ressources

Les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la fonction comptable sont régulièrement passées en revue par la Direction générale afin de s'assurer que les compétences présentes sont en conformité avec la complexité croissante des opérations à traiter.

Application des règles comptables

Le Groupe applique les normes IFRS, pour élaborer les comptes consolidés et s'assure par une veille active que les changements de réglementation – très fréquents – sont correctement appréhendés et appliqués. Les opérations complexes (ex : regroupement d'entreprise, test de dépréciation annuel des Goodwill, allocation du prix d'achat...) sont traitées exclusivement par la cellule de consolidation du Groupe, rattachée à la Direction financière, dans le respect des normes IFRS et sont validées par la Direction générale et/ou le Comité d'audit. Le Groupe possède 28 filiales et/ou holdings financières à l'étranger. Le traitement des informations de base suivant ces référentiels comptables locaux est parfois différent du traitement requis par les normes IFRS. Pour pallier cette problématique, le Groupe traite les opérations aux normes IFRS, au sein de sa cellule de consolidation. Les différentes options possibles sont validées par la Direction générale et/ou le Comité d'audit.

Organisation et sécurité des systèmes d'information

Le Groupe s'emploie à mettre en place dans ses filiales un ensemble de systèmes d'information ayant comme épine dorsale un ERP commun (JD Edwards).

Le paramétrage de ce système d'information donne une assurance au Groupe quant à l'organisation et à la sécurité de ses systèmes d'information.

L'ERP a été développé avec pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité et de disponibilité tout en garantissant la pertinence de l'information comptable et financière.

L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système et de validation des traitements et procédures de clôture. Des dispositifs destinés à assurer la sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques sont mis en place par le Groupe.

Les opérationnels sont impliqués dans la définition, la conception et la validation des outils informatiques. Afin de sécuriser les modifications et les améliorations apportées au système, il a été mis en place une séparation des environnements de développement et de production.

16.2.2. Rôle de la Direction générale

Organisation, compétences et moyens

La Direction générale veille à l'existence d'un dispositif de gestion des risques et d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle en organise la surveillance.

La Direction générale s'assure que le dispositif de contrôle interne et financier vise à produire une information fiable et donne une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. À cette fin, la Direction générale s'assure que les dispositifs abordent les points suivants :

- la compatibilité des dispositifs de motivation et de rémunération au sein des fonctions comptable et financière avec les objectifs du contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières sont régulièrement revus afin de mettre en adéquation les moyens (personnel et outils...) et les exigences d'un contrôle interne de plus en plus poussé ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ainsi que les mesures destinées à assurer ces obligations de conservations (plans de continuité en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.).

Pilotage et contrôle

La Direction générale a impulsé la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et à maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

Le reporting de chaque société du Groupe permet d'établir chaque mois le « Tableau de bord ». Ce document centralise et consolide aux normes IFRS toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité légale avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts,
- l'analyse des résultats industriels des sites de production,
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois et en cumul, avec l'exercice précédent et les prévisions budgétaires,
- le suivi mensuel des principaux postes du bilan de chaque société, notamment ceux concernant l'évolution des besoins en fonds de roulement, avec une analyse des écarts par rapport aux prévisions,
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement,
- l'analyse des ventes par espèces, par zones géographiques, par gammes de produits,
- l'analyse et le suivi mensuel des produits de référence, moteur de la stratégie du Groupe.

Les budgets de chacune des filiales et du Groupe sont présentés par la Direction financière, puis validés par la Direction générale, avant leur approbation par le Conseil d'administration.

Au sein des différentes structures mises en place afin de piloter la bonne marche du Groupe, la Direction générale, en liaison avec les Directions Financières, s'assurent des principes comptables retenus et de leur éventuel impact sur la présentation des états financiers.

Dans le cadre de l'audit interne, la Direction générale définit tous les ans quelles filiales seront soumises à un audit approfondi (social, juridique ou financier) réalisé par des équipes internes ou par des prestataires externes. En 2014, des audits juridiques et/ou financiers ont été menés en Italie, USA, Brésil. D'autres travaux ponctuels ont aussi été réalisés : audit en Suisse, pour les entités juridiques Bioniche acquises.

Ces audits n'ont pas décelé de dysfonctionnements significatifs pouvant remettre en cause la présentation des états financiers du Groupe.

Enfin, divers travaux, afin de renforcer le contrôle interne et la prévention des fraudes, ont aussi été menés sur l'année 2014. En 2013, des travaux ponctuels sur différents services et l'analyse de processus transverses ont été effectués ainsi qu'un audit en Suisse et le roll out de certaines filiales. Enfin, une remise à plat de la matrice des engagements du Groupe a été effectuée.

Préparation de l'arrêté des comptes

La Direction générale s'assure que la Direction financière a défini et mis en place des processus d'enregistrement comptable des opérations majeures.

Elle s'assure de la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles ou qui pourraient l'être (valorisation des actifs incorporels, traitement de comptabilisation des revenus...) et valide les estimations et hypothèses prises par la Direction financière.

La Direction générale revoit et valide les comptes – y compris les notes annexes – établis par la Direction financière. À ce titre, les changements de principes comptables (aucun en 2014 et 2013) sont mis en évidence et le Conseil d'administration et/ ou le Comité d'audit en sont informés.

La Direction générale s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, couverture...) ; elle identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats (réalisé N/N-1). Les comptes annuels sont accompagnés du rapport de gestion et du RSE, qui comprennent les principaux commentaires et analyses nécessaires à la bonne compréhension des dits états financiers. Enfin, la Direction générale définit la stratégie de communication financière et valide les différents communiqués de presse.

Prise en considération des travaux des Commissaires aux comptes

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange avec les Commissaires aux comptes (CAC).

La Direction générale s'assure que les CAC ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers. Enfin, la Direction générale s'informe auprès des Commissaires aux comptes du périmètre de leur intervention et des conclusions de leurs travaux.

16.2.3. Rôle du Conseil d'administration et/ou du Comité d'audit

Contrôles et vérifications

Le Conseil d'administration est informé des aspects majeurs qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ; les informations suivantes lui sont transmises : budget de l'année suivante, meilleur estimé d'arrêté de fin d'année, tableaux relatifs à la loi du 1^{er} mars 1984, projets d'investissements, tableau de bord interne, etc.

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux par le Comité d'audit.

Le Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité d'audit veille à la qualité du processus de sélection des Commissaires aux comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci.

Dans le cadre de la prévention de la fraude, le Groupe a mis en place un Guide de Bonne Pratique des Affaires qui concourt à éviter autant que possible les fraudes et actes malhonnêtes envers le Groupe et/ou ses partenaires et actionnaires.

Les règles contenues dans le Guide de Bonne Pratique des Affaires définissent ce que Vétoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de la Loi et de l'éthique Vétoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vétoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption imputable à Vétoquinol. L'audit interne du Groupe procède à des vérifications sur pièces et contrôle certains dossiers.

Le Groupe est soumis régulièrement par téléphone et/ou par mail à des demandes de virement d'argent à l'étranger, ces tentatives de fraude sont de plus en plus fréquentes ; jusqu'à présent elles ont toutes échoué grâce à la vigilance des systèmes de contrôle mis en place.

Arrêté des comptes

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels sur la base du compte rendu effectué par le Comité d'audit. Les comptes sur lesquels il doit se prononcer lui sont présentés par la Direction financière ainsi que les différentes estimations et/ou options retenues pour parvenir à ces comptes. Les Commissaires aux comptes présentent leurs travaux et leurs conclusions ainsi que leurs éventuelles recommandations.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration reçoivent l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration s'assurent que les Commissaires aux comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Lors de l'arrêté des comptes par le Conseil, les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé dans leurs travaux pour être en mesure de communiquer au Conseil toutes remarques significatives.

16.3 PROCESSUS CONCOURANT À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE PUBLIÉE

De façon à assurer la production d'un reporting transparent donnant une image fidèle de la situation de la société, le Groupe aménage en continu ses processus comptables et financiers, en mettant l'accent notamment sur les contrôles internes relatifs à l'initiation, l'enregistrement et la réconciliation des soldes comptables et des opérations, en application des principes comptables appropriés.

Critère de qualité

Cette refonte des processus de production de l'information comptable met l'accent sur l'automatisation de la collecte et de la contribution des informations de manière à :

- réduire le délai de mise à disposition de l'information,
- réduire les coûts de production,
- limiter les erreurs dans l'agrégation de ces données et la production des états financiers,
- renforcer la vision des Directions sur les activités des filiales,
- alimenter un tableau de bord au niveau des résultats financiers.

L'amélioration continue du contrôle interne en matière de reporting financier passe par la mise en place d'un référentiel commun formalisant l'ensemble des règles du Groupe. Ces règles sont élaborées en fonction des risques définis en amont du cadre réglementaire, mais aussi des procédures en place, des spécificités métier et de l'entreprise. Cette démarche doit s'étendre jusqu'à l'intégration de ce cadre de contrôle avec les systèmes d'information en place et les activités humaines. L'existence d'un tel cadre, en particulier d'un référentiel formel et d'un système de suivi, participe à la faisabilité et la pertinence des audits internes et externes tels qu'exigés par la loi. À travers le système d'information du Groupe, c'est une grande part des processus opérationnels et processus de pilotage de l'entreprise dont on peut analyser et mesurer l'efficacité et la pertinence.

Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La qualité de l'information comptable et financière publiée dépend aussi des risques inhérents aux processus comptables lors des processus amont de production comptable et lors du processus d'arrêté des comptes. L'objectif de la Direction financière est de minimiser ces différents risques afin de publier dans les états financiers une information financière régulière et sincère. Pour ce faire, les assertions contenues dans les états financiers sont des affirmations de la Direction, explicites ou non, qui sont reflétées dans les états financiers, comme suit :

- **Exhaustivité des informations** – l'ensemble des transactions et événements, les actifs, les passifs et les participations, qui auraient dû être comptabilisés, ont été enregistrés et ceci dans le bon exercice comptable. Toutes les informations en annexes qui devraient figurer dans les états financiers ont été décrites ;

- **Existence et réalité** – les actifs, les passifs et les participations existent et les transactions ainsi que les événements qui ont été enregistrés ou mentionnés en annexe sont réels, ils concernent le Groupe et sont enregistrés dans le bon exercice comptable ;
- **Exactitude** – les montants et autres données relatives aux transactions et aux événements ont été correctement enregistrés dans les soldes comptables appropriés ;
- **Valorisation** – les actifs, les passifs et les participations sont enregistrés dans les états financiers selon les valeurs appropriées et les éventuels écarts de valorisation ou les écarts d'affectation sont correctement enregistrés ;
- **Obligations et droits** – le passif représente les obligations de l'entité ainsi que les droits sur l'actif que l'entité détient ou contrôle ;
- **Présentations** – les informations financières et informations en annexes sont correctement présentées et décrites, clairement exprimées, mentionnées fidèlement, avec les montants appropriés.

Les processus comptables sont organisés suivant les grands processus de l'entreprise : ventes, achats, productions & stocks, immobilisations, etc. Ces dispositifs organisés et documentés concourent à traiter les différents flux d'opérations et rendent de ce fait homogènes les données comptables. Le processus d'arrêté des comptes est formalisé suivant un arrêté mensuel et l'information financière publiée est passée en revue par la Direction comptable et financière du Groupe, la Direction générale.

Principes et points clés d'analyse

Investissements/désinvestissements/recherche & développement

Le processus d'investissement fait l'objet de processus organisés et documentés qui comprennent à minima les différentes autorisations suivantes :

- autorisation du budget annuel donnée par le Conseil d'administration,
- autorisation par la Direction financière,
- autorisation par la Direction générale.

La Direction développement produits et la Direction financière contrôlent le suivi de tous les projets de R & D en cours. Elles établissent chaque mois un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au cahier des charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux processus de recherche et développement et aux autorisations réglementaires, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Immobilisations incorporelles, corporelles et Goodwill

Les processus mis en place par le Groupe permettent de s'assurer que :

- les immobilisations incorporelles et/ou corporelles existent et appartiennent au Groupe, qui les utilise dans le cadre de son activité ;
- les éléments qui doivent être immobilisés le sont ;
- les cessions et autres mouvements de sortie sont tous comptabilisés ainsi que les plus ou moins-values qu'ils ont générées ;
- les montants immobilisés sont justes et ne comprennent pas d'éléments devant être comptabilisés en charges ;
- la valorisation et la présentation sont correctes et en adéquation avec les normes IFRS.

Par ailleurs, et conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis au minimum à un test annuel de dépréciation par des spécialistes externes à l'entreprise. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

La protection juridique des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un suivi régulier et de mesures visant à sécuriser les ressources que le Groupe pourra obtenir de ces immobilisations, en particulier : la protection des marques, des noms de domaine et les brevets.

Immobilisations financières

Le Groupe ne détient pas d'immobilisation financière autre que les titres de ses filiales qui sont éliminés lors du processus de consolidation. Cependant, toutes les opérations sur titres (acquisitions, cessions, compléments de prix, garanties d'actifs et de passifs) ainsi que les engagements fermes (promesses et autres instruments financiers...) font l'objet d'un suivi particulier de la part de la Direction financière et juridique en vue de leur comptabilisation et/ou de leur mention dans l'annexe des comptes, et sont préalablement autorisées par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration.

L'attribution de prêts aux filiales fait l'objet d'un processus organisé par la Direction financière et juridique et autorisé par la Direction générale.

L'ensemble des produits et/ou charges se rattachant à ces créances sur participations sont évalués et comptabilisés mensuellement puis éliminés en consolidation.

Achats/fournisseurs et assimilés

Les processus achats sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés. Les commandes fournisseurs sont émises après autorisation par des personnes dûment habilitées et la séparation des tâches entre passation, autorisation, réception, enregistrement des commandes et règlement des fournisseurs existe. Les factures sont rapprochées des commandes tant au niveau du prix unitaire qu'au niveau des quantités. Les différences font l'objet d'un suivi et d'un processus de traitement particulier. Les avances sur factures sont payées uniquement sur justificatif et ces montants sont analysés mensuellement par les services comptables lors des arrêts mensuels.

Lors du processus d'arrêt des comptes, différents processus permettent de s'assurer que :

- toutes les charges résultant de l'achat de biens ou de prestations de service sont correctement comptabilisées ;
- le principe de comptabilisation des charges est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes IFRS applicables ;
- la séparation des exercices (cut-off) est correctement appréhendée ;
- les comptes fournisseurs sont constitués d'achats non payés et d'autres dettes sur des fournisseurs ayant réellement fourni un bien ou un service à la société ;
- toutes les sommes payées sont correctement comptabilisées.

Le Groupe ne peut toutefois pas garantir qu'une fraude ne puisse pas survenir.

Coûts de revient/stocks et encours

Les processus de calcul des coûts de revient, de gestion des stocks, de valorisation des stocks ainsi que le suivi des éventuelles dépréciations à enregistrer sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés selon les normes en vigueur.

Chaque mois, la Direction industrielle et qualité établit pour les sites industriels du Groupe un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (nombre d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés...); l'ensemble de ces éléments est rapproché des données comptables et financières par le biais du calcul du résultat industriel assuré par les Directions financières des pays et contrôlé par la Direction financière du Groupe afin de s'assurer de leur pertinence.

Les mouvements d'entrées et de sorties de stock sont enregistrés de façon journalière dans le système d'information afin de s'assurer que la séparation des exercices est correctement appréhendée. Des réconciliations sont faites régulièrement entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent et un inventaire physique annuel est au minimum réalisé. Tous les mouvements de stocks particuliers (mises au rebut et destruction) sont autorisés par des personnes compétentes et une analyse est effectuée par la Direction financière du Groupe et/ou les services comptables et financiers des filiales.

Les marges sont analysées par produits ou gamme de produits et les écarts significatifs sont investigués.

Enfin, dans le cadre du processus d'arrêt des comptes, différents bouclages par les flux et/ou contrôles sont réalisés afin de s'assurer que les stocks sont correctement appréhendés, existent, appartiennent à la société et sont comptabilisés.

Produits des activités ordinaires/clients et assimilés

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe. Les processus de comptabilisation des revenus font que le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le Groupe a mis en place un suivi particulier de ces processus basé en grande partie sur le système d'information afin de s'assurer que tous les produits sont correctement comptabilisés.

Le principe de comptabilisation des produits est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes comptables en vigueur. La séparation des exercices est appréhendée à travers ce processus de comptabilisation et, vérifiée et validée durant le processus d'arrêt des comptes semestriels.

Le processus d'arrêt des comptes permet aussi de valider que :

- les comptes clients sont constitués de ventes non encore recouvrées et qui appartiennent au Groupe ;
- tous les recouvrements de créances sont correctement comptabilisés ;
- les avoirs et autres crédits sont justifiés et correctement calculés ;
- les provisions pour créances douteuses sont correctement évaluées et jugées suffisantes.

Trésorerie/financement et instruments financiers

Les processus de financement et de trésorerie font l'objet de procédures organisées particulièrement suivies : les ouvertures de comptes et/ou les autorisations de découverts sont autorisées par la trésorerie Groupe, et validées préalablement par la Direction générale.

Le plan de trésorerie du Groupe et/ou le tableau des flux de trésorerie prévisionnel permettent au Groupe de s'assurer qu'il pourra assurer ses prochaines échéances et de piloter au mieux ses besoins de financements.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées régulièrement et toutes les dépenses sont supportées par des pièces justificatives préalablement acceptées par les services/personnes habilitées.

Les garanties reçues ou données sur prêts et emprunts sont clairement identifiées et comptabilisées et/ou incluses dans les annexes des comptes.

Les procurations financières mises en place par le Groupe permettent de fixer des limites de paiement aux Directeurs des filiales et/ou Directeurs financiers.

Enfin, lors du processus d'arrêté mensuel des comptes :

- les rapprochements bancaires sont effectués et matérialisés mensuellement,
- les emprunts et dettes assimilées, y compris les intérêts, sont comptabilisés et correctement calculés et correspondent à la réalité des engagements du Groupe ; ces montants sont rapprochés avec les données contractuelles,
- la trésorerie et les emprunts en devises sont correctement évalués.

Avantages accordés au personnel

La Direction des ressources humaines Groupe recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette Direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.

Les activités de « paie » font l'objet de procédures connues et adaptées aux choix de l'organisation retenue. La séparation des tâches entre enregistrement comptable et calcul de la paie existe dans la plupart des filiales du Groupe. Les enregistrements comptables sont contrôlés par la Direction financière et rapprochés des documents de paie.

Lors du processus d'arrêté des comptes, les comptes de personnel et de charges sociales font l'objet d'un examen et d'une justification mensuelle. Il existe par ailleurs des dispositifs de recensement, d'évaluation et de contrôle du bon enregistrement comptable des provisions pour congés payés et primes, ainsi que des engagements en matière de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe se fait assister par des actuaires lors de l'évaluation de ces engagements en matière de retraite et autres avantages accordés aux salariés.

Les règles comptables appliquées par le Groupe précisent le traitement comptable des actions et options attribuées aux dirigeants et aux salariés.

Impôts, taxes et assimilés

Une veille fiscale est mise en place au niveau de chacune des filiales afin d'être en conformité avec les dernières exigences réglementaires.

Il existe un processus visant à ce que le traitement, la préparation et le dépôt des documents fiscaux, ainsi que le paiement des impôts et taxes soient effectués de façon correcte et en temps voulu.

Différents dispositifs de suivi comptable de la position fiscale différée existent dans le Groupe. Une réconciliation (preuve d'impôt) entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique est établie.

Opérations sur le capital

Les processus liés aux opérations sur le capital sont pilotés par la Direction juridique rattachée à la Direction financière du Groupe. L'ensemble de ces opérations est préalablement autorisé par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration. L'ensemble du Corporate – filiales et Groupe – est géré directement par la Direction financière et juridique du Groupe et par la Direction générale.

Les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites sont suivies et les informations nécessaires à la préparation des comptes sont communiquées mensuellement.

Provisions et engagements

Il existe un processus visant à ce que le Groupe donne en annexe de ses comptes une information sur ses engagements conformément aux principes comptables applicables. Le Groupe fait un point périodique sur ses engagements et risques et détermine s'ils doivent faire l'objet de provisions ou d'une information en annexe. Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue au moins équivalente de ceux-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Consolidation

Il existe des processus visant à ce que :

- le périmètre de consolidation soit tenu à jour et documenté ;
- les liasses de consolidation soient établies en application de principes et règles comptables homogènes au sein des sociétés intégrées ;
- les opérations réciproques soient identifiées et éliminées, en particulier les opérations financières et les résultats internes (marges sur stocks, dividendes, résultats sur cessions d'immobilisations, achats/ventes de produits...) ;
- les écritures de consolidation soient enregistrées et suivies dans un journal spécifique ;
- un contrôle permanent soit effectué sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations afin que les traitements appropriés puissent être mis en œuvre lors des arrêts de comptes (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

La maîtrise des processus d'arrêté des comptes permet :

- une homogénéisation des principes comptables applicables ;
- de rapprocher les comptes intégrés dans la consolidation avec les comptes sociaux des filiales ;
- d'analyser et d'expliquer les variations entre la situation nette d'ouverture et de clôture ainsi que les variations issues du tableau de flux de trésorerie.

Information de gestion nécessaire à l'élaboration des informations comptables et financières publiées.

Il existe des processus visant à ce que :

- les rapprochements entre les données de gestion (comptabilité analytique, reporting, budget...) nécessaires à l'élaboration des informations comptables et financières publiées et les données comptables correspondantes (notamment en matière de justification de la valeur des Goodwills et des actifs incorporels non amortissables comptabilisés) soient effectués de manière périodique ;
- les informations diffusées en interne soient rapprochées des données publiées.

Le logiciel de consolidation contient un seul jeu de données et permet de ressortir aux normes IFRS les informations de reporting et de consolidation mensuelles, tout en garantissant un ensemble homogène et cohérent. Ainsi, les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction générale.

Gestion de l'information financière externe

Il existe des responsables et des processus aux fins d'identifier et de traiter les obligations d'informations du marché financier.

Une veille est mise en place au niveau de la communication financière rattachée à la Direction financière pour suivre les nouvelles obligations en matière d'information financière.

Il existe un échéancier récapitulatif des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière précisant la nature et les échéances de chaque obligation périodique ainsi que les personnes responsables de leur établissement.

Il existe un processus visant à ce que la confidentialité des informations sensibles soit préservée, dans le respect des règles définies par le règlement général de l'AMF.

Il existe un processus visant à ce que les informations répondant à la définition de l'information privilégiée soient communiquées au marché en temps utile, selon les règles qui leur sont applicables. À cet effet, la société dispose d'un système d'information lui permettant de suivre, d'une part les événements et les opérations significatifs qui ont eu lieu sur les différentes périodes comptables, d'autre part, les écarts significatifs par rapport aux objectifs communiqués au marché.

Il existe un processus prévoyant le contrôle des informations avant leur diffusion.



17

Principaux actionnaires

- 17.1. ACTIONNARIAT
DE VÉTOQUINOL SA _____ 80**
- 17.2. RÉPARTITION DES DROITS
DE VOTE DE VÉTOQUINOL _____ 80**
- 17.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR
PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ _____ 80**
- 17.4. ACCORD POUVANT
ENTRAÎNER UN CHANGEMENT
DE CONTRÔLE _____ 80**

17

Principaux actionnaires

17.1. ACTIONNARIAT DE VÉTOQUINOL SA

Actionnaires	Situation au 31/12/2014		Situation au 31/12/2013		Situation au 31/12/2012	
	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu
Soparfin SCA	7 414 773	62,40 %	7 394	62,40 %	7 502 073	63,14 %
Famille Étienne Frechin	530 440	4,46 %	550 440	4,63 %	572 080	4,81 %
SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN	7 945 213	66,87 %	7 945 213	66,87 %	8 074 153	67,95 %
FCPE	0	0 %	40 438	0,34 %	48 887	0,41 %
Autodétention	18 304	0,15 %	53 264	0,45 %	55 648	0,47 %
Public	3 918 385	32,98 %	3 842 987	32,34 %	3 703 214	31,17 %
TOTAL	11 881 902	100 %	11 881 902	100 %	11 881 902	100 %

17.2. RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE DE VÉTOQUINOL

Actionnaires	Situation au 31/12/2014		Situation au 31/12/2013		Situation au 31/12/2012	
	Droits de vote détenus	% des droits de vote	Droits de vote détenus	% des droits de vote	Droits de vote détenus	% des droits de vote
Soparfin SCA*	14 787 906	71,78 %	14 761 406	71,64 %	14 412 316	71,39 %
Famille Étienne Frechin	1 060 880	5,15 %	1 100 880	5,34 %	1 142 060	5,66 %
SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN	15 848 786	76,93 %	15 862 286	76,98 %	15 554 376	77,05 %
FCPE	0	0 %	40 438	0,20 %	48 887	0,24 %
Public	4 733 867	23,00 %	4 702 735	22,82 %	4 529 745	22,44 %
TOTAL DROITS DE VOTE BRUTS	20 600 957		20 605 459		20 188 656	
TOTAL DROITS DE VOTE EXERÇABLES	20 582 653		20 552 195		20 133 008	

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006.

Il est précisé qu'aucun salarié de la société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée dans un Plan d'Épargne d'Entreprise – PEE ou dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise – FCPE. Les salariés détiennent toutefois au nominatif pur : 0,6 % du capital.

17.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ

Le Groupe Vétoquinol est contrôlé par la société Soparfin SCA, détenue à 100 % par le Groupe Familial Étienne Frechin, dont les associés commandités sont la société à responsabilité limitée Demabel, contrôlée elle-même par le Groupe familial Étienne Frechin, et Monsieur Étienne Frechin. Afin d'éviter que le contrôle de la société soit exercé de manière abusive, les mesures suivantes ont été prises :

- le Conseil d'administration de la société Vétoquinol a nommé trois administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein des différents comités spécialisés ;
- le Conseil d'administration du 10 décembre 2009 a décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général avec effet au 1^{er} avril 2010.

17.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe aucun accord de ce type.



18

Opérations avec des apparentés

**18.1. CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES** _____ 82

18.2. AUTRES OPÉRATIONS _____ 82

18 Opérations avec des apparentés

18.1. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée durant l'année 2014. Se référer au chapitre 32.

18.2. AUTRES OPÉRATIONS

Durant l'année 2014, aucune opération avec des apparentés n'a été conclue.

19

États financiers

19.1. COMPTES CONSOLIDÉS _____ 84

**19.2. COMPTES SOCIAUX
DE VÉTOQUINOL SA** _____ 117

19 États financiers

19.1. COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2014	2013
Revenus	19.1.8	315 298	299 727
Achats consommés		(107 200)	(103 068)
Autres achats et charges externes	19.1.10	(66 256)	(64 280)
Charges de personnel	19.1.11	(93 925)	(87 846)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 893)	(3 865)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	19.1.20/19.1.21	(12 845)	(11 568)
Dotations et reprises aux provisions		(1 936)	(228)
Autres produits d'exploitation	19.1.13	7 983	5 461
Autres charges d'exploitation	19.1.13	(783)	(743)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		35 442	33 589
Autres produits et charges opérationnels	19.1.14	(998)	(427)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		34 444	33 162
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	19.1.16	1 546	1 246
Coût de l'endettement financier brut	19.1.16	(601)	(579)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	19.1.16	944	667
Autres produits financiers	19.1.16	4 530	2 036
Autres charges financières	19.1.16	(2 263)	(3 645)
RÉSULTAT FINANCIER	19.1.16	3 212	(941)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		37 656	32 221
Charges d'impôt	19.1.17	(11 884)	(8 636)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		25 772	23 585
Revenant aux :			
Propriétaires de la société		25 766	23 580
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		6	5
Écarts de change résultant des activités à l'étranger non recyclable		10 880	(11 623)
Profits (pertes) actuariels, nets d'impôts non recyclable		(444)	(48)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts			
Résultat global total de la période, net d'impôts		36 208	11 914
Revenant aux :			
Propriétaires de la société		36 202	11 909
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		6	5
Résultat de la période par action (en euros)	19.1.18	2,17	1,99
Résultat de la période dilué par action (en euros)	19.1.18	2,17	1,99

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc 2014	31 déc 2013
ACTIFS			
Goodwill	19.1.19	76 299	58 748
Autres immobilisations incorporelles	19.1.20	47 384	32 881
Immobilisations corporelles	19.1.21	50 282	44 309
Actifs financiers disponibles à la vente	19.1.22	0	0
Autres actifs financiers	19.1.23	695	694
Impôts différés actifs	19.1.17	7 824	6 114
Total actifs non courants		182 484	142 746
Stocks	19.1.25	70 837	56 431
Clients et autres débiteurs	19.1.26	71 981	66 064
Créances d'impôt sur le résultat		1 371	784
Autres actifs courants	19.1.26	1 883	1 878
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1.27	90 806	83 928
Total actifs courants		236 878	209 084
TOTAL ACTIFS		419 363	351 831
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes d'émission	19.1.28	70 831	70 831
Réserves		171 746	141 497
Résultat de l'exercice		25 766	23 580
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		268 343	235 908
Participations ne donnant pas le contrôle		53	47
Capitaux propres		268 396	235 956
DETTES			
Dettes financières – non courant	19.1.29	38 170	10 791
Impôts différés passifs	19.1.17	5 132	3 624
Provisions pour avantages aux salariés	19.1.30	7 045	5 967
Autres provisions	19.1.31	694	622
Autres passifs long terme		52	14
Avances conditionnées de l'État	19.1.32	759	1 031
Total passifs non courants		51 852	22 050
Fournisseurs et autres créditeurs	19.1.33	75 665	65 805
Dettes d'impôts sur le résultat		3 966	1 020
Dettes financières – courant	19.1.29	18 939	26 198
Autres provisions	19.1.31	339	439
Autres passifs courants	19.1.33	85	243
Avances conditionnées de l'État (part à moins d'un an)	19.1.32	120	120
Total passifs courants		99 115	93 826
Total dettes		150 967	115 875
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		419 363	351 831

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc 2014	31 déc 2013
Résultat de l'ensemble consolidé		25 772	23 585
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissements et provisions		13 025	12 352
Charges d'impôt	19.1.17	11 884	8 752
Charges d'intérêt		(895)	(675)
Provisions pour avantages aux salariés		236	91
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Plus-value de cession (nette d'impôts)		(122)	40
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		3	11
Trésorerie générée par les opérations		49 902	44 155
Impôts payés		(11 022)	(9 673)
Variation du BFR		2 417	(6 376)
Flux de trésorerie d'exploitation net		41 298	28 106
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(963)	(1 068)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(10 237)	(6 472)
Acquisition d'actifs disponibles à la vente		0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières			
Produits cession d'actifs		351	137
Remboursements – autres immobilisations financières		24	(121)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	19.1.7.3	(41 419)	(165)
Flux de trésorerie des activités d'investissement		(52 244)	(7 689)
Augmentation de capital		0	(0)
Acquisition/cession nette d'actions propres		938	15
Émission d'emprunts et dettes financières diverses		41 148	0
Diminution des dettes financières		(11 447)	(10 568)
Intérêts encaissés (payés)		975	672
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	19.1.28.3	(4 383)	(4 139)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(15)	(1)
Subventions d'investissement et avances conditionnées			
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux de trésorerie des opérations de financement		27 216	(14 021)
Incidence des variations des cours de devises		993	(1 459)
Variation nette de trésorerie par les flux		17 262	4 938
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		68 901	63 964
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		17 262	4 938
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19.1.27	86 164	68 901

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

	Capital social et prime d'émission (note 19.1.28)	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Autres réserves	Total réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2012	70 831	554	(102)	134 114	134 566	22 569	227 966	43	228 009
Résultat de la période						23 580	23 580	5	23 585
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		(11 623)	(48)		(11 671)		(11 671)		(11 671)
Résultat global de la période		(11 623)	(48)		(11 671)	23 580	11 909	5	11 914
Affectation du résultat				22 569	22 569	(22 569)	0		0
Exercice de stock-options				11	11		11		11
Conversion des OCA									
Titres d'autocontrôle				70	70		70		70
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(4 139)	(4 139)		(4 139)	(1)	(4 140)
Autres				91	91		91		91
Solde au 31/12/2013	70 831	(11 069)	(151)	152 716	141 497	23 580	235 908	47	235 956
Résultat de la période						25 766	25 766	6	25 772
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		10 880	(444)		10 435		10 435		10 435
Résultat global de la période		10 880	(444)		10 435	25 766	36 201	6	36 207
Affectation du résultat				23 580	23 580	(23 580)	0		0
Exercice de stock-options				3	3		3		3
Conversion des OCA									
Titres d'autocontrôle				835	835		835		835
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(4 383)	(4 383)		(4 383)	(1)	(4 384)
Autres				(221)	(221)		(221)		(221)
Solde au 31/12/2014	70 831	(189)	(595)	172 530	171 746	25 766	268 343	53	268 396

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2014

19.1.1. Présentation générale

Vétoquinol est un acteur international de référence de la santé animale, à destination des animaux de rente (bovins, porcs) et des animaux de compagnie (chiens, chats). Indépendant et « pure player », Vétoquinol innove, développe et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux en Europe, aux Amériques et en Asie/Pacifique.

Depuis sa création en 1933, Vétoquinol conjugue innovation et diversification géographique. Le renforcement du portefeuille produits et les acquisitions réalisées sur des territoires à fort potentiel assurent une croissance hybride au Groupe. Vétoquinol emploie 2 004 personnes.

Vétoquinol est coté sur NYSE Euronext Paris depuis 2006 (code mnémorique : VETO).

La société mère, Vétoquinol SA, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny-Vernois, 34, rue du Chêne-Sainte-Anne, 70204 Lure Cedex.

Vétoquinol SA, société tête du Groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vétoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 17 mars 2015. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 20 mai 2015.

19.1.2. Événements significatifs

Vétoquinol a acquis le 15 avril 2014 la division Santé animale de Bioniche, acteur majeur dans la reproduction en Amérique du Nord. Cette acquisition représente une nouvelle étape dans le déploiement de la stratégie Excellence 2016. L'activité comprend environ 60 produits avec lesquels elle a réalisé pour l'année fiscale qui s'est terminée en juin 2013, un chiffre d'affaires de 31,5 M\$CAD soit 21 M€ dont 65 % pour les animaux de rente. 85 employés ont été transférés. Bioniche dispose de 4 sites de fabrication dont le principal est situé à Belleville (Canada). Le site d'Athens a été revendu. Cette acquisition a été réalisée par le rachat de quatre entités légales :

- BAC : Bioniche Animal Health Canada
- BAU : Bioniche Animal Health USA
- BAA : Bioniche Animal Health Asia and Australia
- BAE : Bioniche Animal Health Europe

Les sociétés BAC et BAU ont été respectivement fusionnées dans les sociétés Vétoquinol NA Inc et Vétoquinol USA au 1^{er} décembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014.

Cette acquisition a été financée par la souscription d'un emprunt de 41 M€ sur 5 ans.

Les trois entités légales (VNA/Prolab/Canada) ont fusionné dans Vétoquinol NA Inc le 1^{er} avril 2014 tout en migrant sur l'ERP Groupe.

19.1.3. Principes comptables

19.1.3.1. Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2014. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC). Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables dont les principales sont décrites en note 19.1.6.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2013, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- nouvelles normes de consolidation : IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- amendements IAS 27 (2011) « États financiers individuels » ;
- amendements IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » ;
- amendements IAS 32 « Compensation actifs/passifs financiers » ;
- amendements IAS 36 « Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- amendements IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».

Ces normes, amendements ou interprétations sont sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et dont l'application n'était pas obligatoire au 1^{er} janvier 2014 : IFRIC21. Cette interprétation aura pour conséquence que le Groupe reconnaîtra plus vite une charge d'impôt dans les comptes semestriels du 30 juin 2015 vs les comptes du 30 juin 2014 pour un montant de 0,3 M€ ; il n'y aura aucune incidence sur les comptes annuels.

19.1.3.2. Consolidation et regroupement d'entreprises

19.1.3.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Vétoquinol SA ainsi que ceux de ses filiales, dont la société détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif. Ce contrôle est présumé dans les cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts non contrôlants sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note 19.1.19). À l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires non contrôlants sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des autres éléments du résultat global. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

Les soldes et transactions intragroupe, incluant les profits et pertes mais aussi les dividendes, sont éliminés en consolidation.

Le Groupe est seulement composé de Vétoquinol SA et de ses filiales. Il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

Le périmètre des sociétés du Groupe est présenté en note 19.1.43 « Sociétés du Groupe ».

19.1.3.3. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, en conformité avec IFRS 1, le Groupe a appliqué la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. À compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique IFRS 3 révisée.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, supportés du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

À l'intérieur d'un délai d'un an, à compter de la date d'acquisition :

- les changements de juste valeur liés à des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition entraînent l'ajustement du coût du regroupement ;
- les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont comptabilisés en résultat ;
- au-delà de cette période, tout ajustement de prix du regroupement d'entreprises est constaté en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

19.1.3.4. Conversion en monnaies étrangères

19.1.3.4.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation de la société.

19.1.3.4.2. Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou à une perte reconnus directement dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et ;
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

19.1.3.4.3. Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les autres éléments du résultat global.

19.1.3.5. Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intra-groupe.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

19.1.3.6. Information sectorielle – IFRS 8

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquée au Comité de direction Groupe, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne.

Le premier et seul secteur opérationnel du Groupe est le secteur géographique.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en trois zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- Europe ;
- Amériques ;
- Asie/Pacifique, distributeurs, reste du monde.

Il existe également deux secteurs marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux de rente mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un secteur opérationnel à présenter distinctement pour les raisons énumérées ci-dessous :

- nature des produits : la plupart des secteurs thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires, etc.) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux secteurs et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (grand public) ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent de la législation du pays plus que du secteur marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux secteurs marketing ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quelles que soient les espèces.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur un seul secteur.

Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

19.1.3.7. Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenu.

Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

19.1.3.8. Avantages au personnel

19.1.3.8.1. Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Vétoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vétoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture.

Les montants des engagements correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels liés aux retraites et avantages post-emploi, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à l'expérience, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global net d'impôts différés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

19.1.3.8.2. Paiements en actions

Néant.

19.1.3.9. Contrats de location

19.1.3.9.1. Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

19.1.3.9.2. Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement significatifs pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

19.1.3.10. Immobilisations incorporelles

19.1.3.10.1. Goodwill

Le Goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Pour l'évaluation initiale du Goodwill, voir le 19.1.3.3.

Selon IAS 36, les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note 19.1.3.12. Le Goodwill est soumis au minimum à un test annuel – et plus fréquemment s'il existe des indicateurs de perte de valeur – et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

19.1.3.10.2. Frais de R & D

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R & D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés, d'informations à caractère scientifiques ou d'achat de dossiers. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Ils sont amortis sur des durées de 5 à 12 ans.

19.1.3.10.3. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques (ex : Equistro®...) qui ont une durée d'utilité indéfinie ; un test d'impairment est pratiqué au minimum annuellement pour valider qu'il n'y a pas de dépréciation à pratiquer.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Produits et/ou AMM	Linéaire	10 à 15 ans
Autres dont relations clients	Linéaire	10 ans

19.1.3.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminuées des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

19.1.3.12. Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. De plus, le Groupe teste annuellement la dépréciation d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou une immobilisation incorporelle qui n'est pas encore prête à être mise en service, en comparant sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les entités suivantes : USA, Canada, France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie, Inde, Scandinavie, Brésil et activité Bioniche.

Pour les actifs non financiers (autres que Goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le Goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.

19.1.3.13. Actifs financiers disponibles à la vente
Néant.

19.1.3.14. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti. Ils sont non matériels au niveau du Groupe.

19.1.3.15. Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat de contrat à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps.

Pour les opérations de couverture significatives, le Groupe applique les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

Lorsque la transaction n'est pas significative, ou lorsque les conditions d'application de la comptabilité de couverture ne sont pas réunies, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en charge ou en produit de la période.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché et lorsque celle-ci n'est pas disponible, une évaluation d'expert est obtenue.

La note 19.1.4.1 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

19.1.3.16. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main-d'œuvre directe et une portion des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future compte tenu des dates de péremption des produits.

19.1.3.17. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non-recouvrement.

Le Groupe applique une procédure de provisionnement. Les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %.

19.1.3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et est comptabilisée à la juste valeur.

Il s'agit de placement à court terme, généralement moins de trois mois, ou de placement liquide et aisément convertible en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques de variation de valeur.

19.1.3.19. Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédits et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti, net des coûts de transaction encourus.

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

19.1.3.20. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Lors de la comptabilisation initiale du Goodwill aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable. Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir prévisible.

19.1.3.21. Provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé comme étant significatif.

19.1.3.22. Actifs non courants destinés à être vendus

Néant.

19.1.3.23. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

19.1.3.24. Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

19.1.4. Gestion du risque financier

19.1.4.1. Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur les filiales ayant un site industriel et le plus largement possible sur la maison mère, Vétoquinol SA, en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vétoquinol SA, une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument significatif en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de couverture n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2014 ni l'année dernière. Dans le cas où Vétoquinol serait amené à constater des gains et pertes liés à ces instruments, ils seraient comptabilisés en résultat financier.

Comme décrit avant, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé.

Sur la base des comptes établis à fin 2014, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 15,2 M€ (2013 : 14,1 M€) et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 1,3 M€ (2013 : 1,5 M€).

À l'inverse, une baisse de l'euro de 10 % par rapport aux autres monnaies aurait généré une hausse de chiffre d'affaires de 18,6 M€ (2013 : 17,2 M€) et une hausse du résultat opérationnel consolidé de 1,6 M€ (2013 : 1,8 M€).

Du fait de ventes en devises étrangères, la société court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.

En fonction des cours pivots définis lors de la préparation du budget et/ou des cours de facturation, des prévisions d'encaissements et des cours réels constatés ou prévisionnels, la société effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques.

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture. Les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	EUR	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres	Total monnaies
31 déc. 2014								
Créances clients	32 358	6 262	374	10 880	5 911	1 628	7 957	65 370
Perte de valeur des créances clients	(1 654)	(91)	(24)	(124)	0	(265)	(275)	(2 433)
Total clients	30 704	6 171	350	10 756	5 911	1 363	7 682	62 937
Paiements versés d'avance	559	156	0	414	0	118	76	1 323
Charges constatées d'avance	278	764	2	24	212	56	219	1 554
Créances sur l'État	5 196	309	0	0	0	114	1 069	6 688
Autres créances d'exploitation	163	2	0	268	0	267	85	785
Créances diverses	271	21	10	19	0	205	63	588
Provisions	0	0	0	0	0	0	(11)	(11)
Total autres débiteurs	6 467	1 252	12	725	212	760	1 500	10 927
Fournisseurs et autres créditeurs	49 053	9 576	795	4 770	4 560	2 530	4 466	75 750
Total fournisseurs et autres créditeurs	49 053	9 576	795	4 770	4 560	2 530	4 466	75 750
Exposition bilancielle brute	(11 881)	(2 154)	(434)	6 711	1 563	(407)	4 716	(1 886)

<i>En milliers d'euros</i>	EUR	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres	Total monnaies
31 déc. 2013								
Créances clients	31 663	6 346	473	6 607	4 439	1 811	6 925	58 264
Perte de valeur des créances clients	(1 237)	(63)	(24)	(0)	(4)	(223)	(224)	(1 774)
Total clients	30 426	6 283	450	6 606	4 436	1 589	6 701	56 490
Paiements versés d'avance	432	720	0	513	0	103	79	1 846
Charges constatées d'avance	469	462	2	4	242	88	171	1 436
Créances sur l'État	5 805	285	93	0	0	84	542	6 809
Autres créances d'exploitation	417	0	0	0	0	115	125	656
Créances diverses	436	11	11	17	3	201	35	714
Provisions	0	0	0	0	0	0	(10)	(10)
Total autres débiteurs	7 559	1 478	105	533	245	590	942	11 452
Fournisseurs et autres créditeurs	45 011	7 651	638	3 192	2 946	3 040	3 571	66 048
Total fournisseurs et autres créditeurs	45 011	7 651	638	3 192	2 946	3 040	3 571	66 048
Exposition bilancielle brute	(7 026)	110	(83)	3 947	1 735	(862)	4 072	1 893

19.1.4.2. Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps. En application des dispositions de la norme IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est en général peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

À fin décembre 2014, 91 % de la dette financière du Groupe (incluant les concours bancaires courants) portait intérêt à taux fixe (2013 : 59 %). Les engagements à taux variable représentaient un total de 5,0 M€ au 31 décembre 2014 (2013 : 15,1 M€). Les derniers emprunts souscrits pour 41 M€ suite à l'acquisition de Bioniche ont été swapés en 2014, tout comme l'emprunt de 16 M€ en 2013 pour l'acquisition d'Orsco.

Les placements souscrits par le Groupe (DAT auprès de grandes banques) sont à taux fixes tandis que la contrepartie au niveau de la trésorerie passive est à taux variable. Le Groupe a ainsi optimisé son coût de financement sur l'année 2014.

Sur la base des comptes à fin 2014, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts aurait eu pour conséquence une hausse du résultat de 411 K€ (hausse du résultat de 328 K€ en 2013).

19.1.4.3. Gestion du risque de liquidité

La trésorerie du Groupe – hors concours bancaires – s'élevant à 90,8 M€ au 31 décembre 2014 (2013 : 83,9 M€), est composée de liquidités, de Dépôt À Terme (DAT) portant intérêt à taux fixes assimilés à des équivalents de trésorerie auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 45,1 M€ (2013 : 39,1 M€).

Durant l'année 2014, le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts de 49,9 M€ vs 44,2 M€ l'année précédente.

Pour financer l'acquisition d'Orsco, Vétoquinol a signé, en octobre 2012, une convention de crédit avec une banque portant sur un prêt à moyen terme de 16 M€.

Cet emprunt est assorti d'une clause de covenant financier que Vétoquinol s'est engagé à respecter. Au cours de l'année 2014, le Groupe a respecté ce covenant financier défini de la manière suivante : Dette nette consolidée/Fonds propres consolidés < 1.

Pour financer l'acquisition de Bioniche, Vétoquinol a signé, en avril 2014, deux conventions de crédit avec deux banques portant sur deux prêts à moyen terme de 20,5 M€ chacun.

Un premier emprunt est assorti d'une clause de covenant financier que Vétoquinol s'est engagé à respecter. Au cours de l'année 2014, le Groupe a respecté ce covenant financier défini de la manière suivante : Dette nette consolidée/Fonds propres consolidés < 1.

Un second emprunt est assorti d'une clause de covenants financiers que Vétoquinol s'est engagé à respecter. Au cours de l'année 2014, le Groupe a respecté ces covenants financiers défini de la manière suivante : dette nette consolidée/fonds propres consolidés < 1 et maintien de la majorité des droits de vote de la société Soparfin dans les Assemblées générales de Vétoquinol.

Compte tenu de sa situation financière à la date du 31 décembre 2014, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2014, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net s'élève à - 32,8 M€ au 31 décembre 2014 par rapport à un endettement financier net de - 45,8 M€ au 31 décembre 2013.

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

19.1.4.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le Groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales. En effet, en ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Étant donné les caractéristiques des DAT utilisés, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays dans le monde en s'appuyant sur ses filiales dans 25 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente 6,2 % du chiffre d'affaires consolidé 2014 (2013 : 6,8 %).

Les clients ne satisfaisant pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 68,7 M€ au 31 décembre 2014 (2013 : 61,5 M€).

19.1.5. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'administration aidé par la Direction générale prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le Président et/ou le Directeur général. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions. En dehors de ces pratiques occasionnelles, le Groupe dispose d'un contrat de liquidités (cf. note 19.1.28).

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

19.1.6. Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations réalisées et les hypothèses sous-jacentes retenues sont estimées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et des prévisions. En conséquence, les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour créances clients et les provisions pour remises de fin d'année ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des Goodwill, des actifs incorporels et corporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- les engagements liés aux retraites.

19.1.7. Regroupements d'entreprises

19.1.7.1. Regroupement d'entreprises intervenu en 2014 – Acquisition de l'activité santé animale du Groupe Bioniche

Le Groupe a acquis la division santé animale du Groupe Bioniche le 15 avril 2014 via le rachat de quatre sociétés pour la somme de 61 MCAD dont 3 MCAD ont été placés sur un compte séquestre. Cette acquisition a été faite « cash free / dette free » ; un complément de prix provisoire, de 3,2 MCAD a été comptabilisé dans les états financiers au 31 décembre 2014 pour tenir compte de l'ajustement du Besoin en Fonds de Roulement restant à payer, conformément au contrat d'acquisition. Ce complément de prix devrait être réglé sur l'année 2015.

Au 31 décembre 2014, l'affectation du prix d'acquisition a été réalisée ; l'ensemble de l'écart d'acquisition est comptabilisé dans le Goodwill.

En milliers d'euros	Total
Coût d'acquisition de la division santé animale de Bioniche	40 446
Ajustement du BFR - complément de prix	2 099
Valeur totale des titres / actifs Bioniche	42 545
Valeur des actifs et passifs de Bioniche identifiés à la date d'acquisition	15 303
Goodwill au 15 avril 2014	27 242
Valeur des actifs identifiés durant l'année 2014	15 300
Valeur des impôts différés identifiés durant l'année 2014	(1 762)
Ecart de conversion	1 234
Goodwill à la date de clôture – 31 décembre 2014	14 938

19.1.7.2. Regroupement d'entreprises intervenu en 2013 – Acquisition d'Orsco

19.1.7.2.1.

La finalisation de l'affectation du prix d'acquisition a été réalisée le second semestre 2013. En voici le détail :

En milliers d'euros	Total
Goodwill à la date de clôture – 1^{er} janvier 2013	15 600
Valeur des actifs acquis *	5 250
Valeur des impôts différés	(1 785)
Autres ajustements	26
Goodwill à la date de clôture – 31 décembre 2013	12 109
Goodwill à la date de clôture – 31 décembre 2014	12 109

* L'actif identifié correspond à un contrat d'approvisionnement, qui est amorti sur 10 ans.

19.1.7.3. Rapprochement du coût d'acquisition avec le décaissement mentionné dans le TFT

En milliers d'euros	2014	2013
Coût d'acquisition de la division santé animale de Bioniche	40 446	
Complément de prix des titres Orsco		165
Ajustement du BFR - complément de prix Bioniche non encore versé au 31/12/2014	2 099	
Valeur totale des titres/actifs acquis Orsco		165
Valeur totale des titres/actifs acquis Bioniche	42 545	
Ajustement du BFR - complément de prix Bioniche non encore versé au 31/12/2014	(2 099)	
Trésorerie Bioniche acquise	(266)	
Ecart de conversion entre taux d'acquisition et taux moyen	1 240	
Valeur inscrite dans le TFT : variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	41 419	165

19.1.8. Secteurs opérationnels – IFRS 8

Sur les exercices 2014 et 2013, le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

19.1.8.1. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	262 691	105 011	20 466	388 169
Revenus intersectoriels	(61 885)	(10 815)	(171)	(72 871)
Total revenus externes	200 807	94 196	20 295	315 298
Résultat opérationnel courant	30 170	4 498	774	35 442
Autres produits et charges opérationnels	(998)			(998)
Résultat opérationnel	29 172	4 498	774	34 444
Résultat financier – net				3 212
Résultat avant impôts				37 656
Impôt sur les résultats				(11 884)
RÉSULTAT NET				25 772

Le Groupe Vétoquinol suit également les ventes par zone de destination ou marché final (zone géographique).

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	231 801	109 855	46 513	388 169
Revenus intersectoriels	(52 691)	(16 883)	(3 297)	(72 871)
TOTAL REVENUS EXTERNES	179 110	92 972	43 216	315 298

19.1.8.2. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2013

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	250 549	102 738	16 316	369 603
Revenus intersectoriels	(55 671)	(14 206)	0	(69 877)
Total revenus externes	194 878	88 532	16 316	299 727
Résultat opérationnel courant	25 198	7 443	948	33 589
Autres produits et charges opérationnels	(427)			(427)
Résultat opérationnel	24 771	7 443	948	33 162
Résultat financier – net				(941)
Résultat avant impôts				32 221
Impôt sur les résultats				(8 636)
RÉSULTAT NET				23 585

Le Groupe Vétoquinol suit également les ventes par zone de destination ou marché final (zone géographique).

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	220 824	107 101	41 678	369 603
Revenus intersectoriels	(48 307)	(19 984)	(1 586)	(69 877)
TOTAL REVENUS EXTERNES	172 517	87 117	40 092	299 727

19.1.8.3. Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
31 décembre 2014				
Dotations aux amortissements	(7 861)	(4 066)	(918)	(12 845)
Dotations et reprises aux provisions	(1 004)	(921)	(12)	(1 936)
Charges liées à l'attribution des stock-options				
Charges liées à l'attribution des actions gratuites				0
31 décembre 2013				
Dotations aux amortissements	(7 906)	(2 575)	(1 087)	(11 568)
Dotations et reprises aux provisions	(463)	298	(62)	(228)
Charges liées à l'attribution des stock-options	(11)			(11)
Charges liées à l'attribution des actions gratuites				0

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global sur les exercices 2014 et 2013.

19.1.8.4. Actifs, passifs et investissements sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels présentés ici incluent les impôts différés.

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
31 décembre 2014				
Actifs	253 266	127 790	38 307	419 363
Passifs	70 897	78 151	1 919	150 967
Acquisition d'actifs	9 996	1 532	135	11 663
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	19 105	1 173	20 278
31 décembre 2013				
Actifs	247 292	75 742	28 797	351 831
Passifs	82 762	30 766	2 347	115 875
Acquisition d'actifs	5 634	1 355	43	7 033
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	0	0	0

19.1.9. Dépenses de Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche & Développement enregistrées en charge sur l'exercice 2014 s'élèvent à 21,9 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires (2013 : 20,0 M€, soit 6,7 % du chiffre d'affaires).

19.1.10. Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Sous-traitance générale	3 079	2 026
Locations	6 616	6 277
Entretien	3 714	3 446
Assurances	1 286	1 209
Études et recherches	1 718	1 983
Personnel extérieur à l'entreprise	1 166	1 432
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 153	13 175
Publicité, publications, relations publiques	11 999	11 114
Transports de biens et transports collectifs du personnel	7 851	6 832
Déplacements, missions, réceptions	9 800	9 006
Frais postaux et de télécommunications	1 630	1 478
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	2 790	3 842
Autres services extérieurs	1 728	1 992
Divers	724	469
TOTAL	66 256	64 280

19.1.11. Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Rémunérations	69 518	64 047
Charges sociales (*)	23 059	22 355
Indemnités de fin de contrat de travail	825	1 049
Avantages au personnel (note 19.1.30)	521	384
Avantages à long terme au personnel – écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	0	0
Charges liées à l'attribution des stock-options	3	11
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	0	0
TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL	93 925	87 846

(*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales.

19.1.12. Paiements en action – actions gratuites et stock-options

Aucun nouveau plan d'attribution d'actions gratuites et/ou de stock-options n'a été élaboré durant l'exercice 2014.

19.1.13. Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Subventions d'exploitation	145	277
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28
Produits des cessions d'éléments d'actif	351	137
CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	4 331	3 694
Autres produits	3 127	1 324
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 983	5 461
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	(193)	(177)
Autres charges	(589)	(566)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(783)	(743)
TOTAL	7 200	4 717

Les autres charges contiennent les pertes sur créances irrécouvrables qui s'élèvent à 159 K€ à fin décembre 2014 (2013 : 250 K€).

Les autres produits se composent de :

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Redevances	496	0
Ports refacturés aux clients	549	384
Indemnités	1 234	226
Remboursement des organismes sociaux	0	0
Autres	848	715
TOTAL	3 127	1 324

19.1.14. Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Autres produits opérationnels	331	
Coûts nets relatifs à la restructuration (site de Neyron)		(427)
Autres charges opérationnelles	(226)	
Coûts relatifs à l'acquisition et à l'intégration de Bioniche	(1 103)	
TOTAL	(998)	(427)

19.1.15. Contrats de location

19.1.15.1. Contrats de location-financement – preneurs

Les contrats de location financement pris par le Groupe Vétquinol concernaient exclusivement des locations de bâtiments, dont l'ensemble des options d'achats ont été levés au 31 décembre 2014. Il n'y a plus d'engagement au 31 décembre 2014 (2013 : 29 K€).

19.1.15.2. Contrats de location simple – preneurs

Les contrats de location simple pris par Vétquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).

Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Moins d'1 an	5 216	4 565
De 1 à 5 ans	8 697	7 198
Plus de 5 ans	1 192	1 882
Paiements minimaux totaux	15 104	13 645
TOTAL DES REVENUS MINIMAUX FUTURS DE SOUS-LOCATION À RECEVOIR	0	0

Charges relatives aux contrats de location simples enregistrées sur l'exercice

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Paiements minimaux comptabilisés	6 616	6 277
Loyers conditionnels comptabilisés	0	0
Revenus des sous-locations comptabilisés	0	0

19.1.16. Résultat financier

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 544	1 246
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	2	0
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 546	1 246
Intérêts des emprunts et découverts	(600)	(576)
Intérêts sur contrats de location financement	(1)	(3)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(601)	(579)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	944	667

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Gains de change	4 468	2 008
Autres produits	62	28
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	4 530	2 036
Charges financières sur avantages aux salariés	(236)	(91)
Pertes de change	(1 908)	(3 431)
Autres charges	(119)	(123)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(2 263)	(3 645)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	2 267	(1 609)

19.1.17. Impôts sur le résultat

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43 % pour l'exercice 2014 (2013 : 34,43 %).

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Charges d'impôt exigible	(13 378)	(8 953)
Produits/(charges) d'impôt différé	1 494	317
TOTAL	(11 884)	(8 636)

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Résultat de la période – part du Groupe	25 772	23 585
Retraitement du CIR	(4 221)	(3 578)
Retraitement du Crédit Impôt Apprentissage	(5)	(25)
Retraitement de la CVAE	(1 060)	(977)
Charges d'impôt	11 884	8 636
Résultat avant impôt, retraité des crédits d'impôts	32 370	27 642
Impôt théorique à 34,43 %	11 145	9 517
Charges non déductibles et produits non imposables	324	(130)
Variations des déficits reportables	(9)	846
Différence de taux sur les sociétés étrangères	(2 403)	(2 146)
Autres impôts (selon IAS12)*	1 766	1 586
Effets du taux réduit	(337)	(212)
Crédits d'impôts	(144)	(94)
Divers	1 543	(731)
Impôt effectif	11 884	8 636
Taux d'impôt effectif	36,71 %	31,24 %

* Impact engendré par le retraitement des impôts du type CVAE.

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Ouverture	6 114	7 780
Enregistré au compte de résultat	1 088	255
Enregistré en autres éléments du résultat global	539	(36)
Variations de périmètre	0	0
Reclassements	(515)	(1 013)
Différences de conversion	598	(872)
Clôture	7 824	6 114

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Ouverture	3 624	3 421
Enregistré au compte de résultat	(406)	(62)
Enregistré en autres éléments du résultat global	214	0
Variations de périmètre	1 831	
Reclassements	(638)	772*
Différences de conversion	508	(507)
Clôture	5 132	3 624

* Dont juste valeur des IDP reconnus lors de l'affectation du prix d'acquisition de notre filiale Orsco.

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôts différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Immobilisations incorporelles	(2 106)	(894)
Approche par composants (net)	198	102
Autres différences temporaires (net)	1 808	906
Marge interne sur stocks	2 285	1 908
Plus-value interne sur cessions d'immobilisations		
Retraitement de contrats de location financement	(90)	(101)
Avantages au personnel	1 680	1 372
Déficits fiscaux reportables	225	199
Provisions réglementées	(980)	(839)
Autres (net)*	(327)	(163)
TOTAL	2 692	2 489
Dont : Impôts différés actifs	7 824	6 114
Impôts différés passifs	(5 132)	(3 624)

* Dont différences de conversion.

Le montant des IDA non reconnus suite à des déficits fiscaux sur l'exercice 2014 s'élèvent à 0,83 M€ (2013 : 0,75 M€).

19.1.18. Résultat par action

19.1.18.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	25 766	23 580
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 881 902	11 881 902
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(13 903)	(39 300)
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(4 401)	(1 561)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 863 598	11 841 041
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €/ACTION)	2,17	1,99

19.1.18.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent les stock-options émises par Vétoquinol.

	31 déc 2014	31 déc 2013
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	25 766	23 580
Charges liées aux attributions de stock-options	0	11
Charges liées aux attributions d'actions gratuites	0	0
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)	25 766	23 591
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période	11 881 902	11 881 902
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(13 903)	(39 300)
Titre d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(4 401)	(1 561)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 863 598	11 841 041
Effet dilutif :		
Effet dilutif des stock-options	0	39 300
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	0	0
Effet dilutif des instruments financiers en circulation	0	39 300
Nombre d'actions incluant l'effet dilutif	11 863 598	11 880 341
Résultat net dilué par action (en €/action)	2,17	1,99

19.1.19. Goodwill

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	58 748	65 933
Valeur nette à l'ouverture	58 748	65 933
Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	27 242	0
Pertes de valeur enregistrées en résultat	0	
Affectation du Goodwill	(13 538)	(3 491)
Différences de change, net	3 847	(3 694)
Au 31 décembre		
Valeur brute	76 299	58 748
Valeur nette à la clôture	76 299	58 748

19.1.19.1. Tests de pertes de valeur - Valorisation des actifs immobilisés

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des Goodwill.

Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les suivantes : États-Unis, Canada, France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie, Scandinavie, Inde, Brésil et Bioniche.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Vétoquinol Biowet Pologne	2 230	2 294
Chassot GmbH/Allemagne	1 705	1 705
Vétoquinol Royaume-Uni	451	422
Vétoquinol Irlande	421	421
Vétoquinol Suisse	937	918
Vétoquinol Autriche	772	772
Vétoquinol République Tchèque	867	876
Vétoquinol USA	12 574	11 070
Vétoquinol Belgique	500	500
Vétoquinol Italie	6 465	6 465
Vétoquinol Brésil	4 804	4 750
Vétoquinol Scandinavie	1 173	1 244
Vétoquinol Asie	38	33
Vétoquinol Inde	9 260	8 322
Vétoquinol SA France*	14 160	14 160
Bioniche	14 938	0
Vétoquinol Canada	5 004	4 796
Total	76 299	58 748

* Orsco a été absorbée par Vétoquinol SA avec un effet rétroactif au 01/01/2013.

La différence de valeur entre les deux années provient de l'affectation du prix d'acquisition d'Orsco, de l'acquisition de Bioniche et des écarts de conversion pour les écarts d'acquisition en devise étrangère des filiales acquises antérieurement.

La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du besoin en fonds de roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de cinq ans, sur la base des budgets prévisionnels de l'exercice suivant établis par la Direction, à l'exception du Brésil où une durée de 9 ans a été retenue (période nécessaire au positionnement stratégique d'une acquisition). Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- taux de croissance du chiffre d'affaires de 0 % à 8 %,
- taux de croissance à l'infini de 1,7 % à 6,7 % en fonction des pays,
- les autres agrégats ont été établis à partir de la structure de coûts constatée sur le dernier budget prévisionnel connu à la date du test (par exemple, taux de marge du budget prévisionnel 2015 appliqué aux années 2016 et suivantes pour le test réalisé au 31 décembre 2014), retraités des éléments non récurrents,
- le taux d'actualisation varie suivant les pays de 7,2 % à 9,7 %.

Sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'a été constatée, tant au niveau des écarts d'acquisition que des immobilisations incorporelles et corporelles.

De la même manière, un test d'impairment a été réalisé pour la marque Equistro, actif incorporel ayant une durée de vie illimitée, en retenant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 1,7 % à l'infini et un taux d'actualisation de 7,3 %. Sur la base de ce test d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les analyses de sensibilité réalisées en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 1 % ne mettent pas en évidence d'écarts négatifs significatifs (Brésil : - 1,2 M€, Italie : - 0,3 M€, Scandinavie : - 0,2 M€).

19.1.20. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2012					
VALEUR BRUTE COMPTABLE	16 270	13 486	13 933	29 681	73 370
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(11 313)	(12 046)	(85)	(16 169)	(39 613)
VALEUR NETTE	4 957	1 440	13 848	13 512	33 756
Acquisitions	32	593		44	668
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises					
Changement de méthode de consolidation					
Cessions		(2)			(2)
Reclassements		21		5 245	5 265
Dotations aux amortissements	(810)	(699)		(3 136)	(4 645)
Sortie de périmètre					
Différences de change, net	(233)	(34)	(750)	(1 145)	(2 162)
AU 31 DÉCEMBRE 2013					
VALEUR BRUTE COMPTABLE	15 899	13 535	13 181	32 628	75 243
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(11 954)	(12 216)	(84)	(18 109)	(42 362)
VALEUR NETTE	3 946	1 319	13 097	14 519	32 881
Acquisitions	24	978	0	107	1 109
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	4	(0)	15 897	15 900
Changement de méthode de consolidation	0	(38)	0	0	(38)
Cessions	0	(71)	0	0	(71)
Reclassements	(41)	113	41	28	141
Dotations aux amortissements	(740)	(611)	(6)	(3 935)	(5 292)
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	28	17	481	2 228	2 754
AU 31 DÉCEMBRE 2014					
VALEUR BRUTE COMPTABLE	15 952	14 662	13 872	52 913	97 399
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(12 734)	(12 952)	(260)	(24 069)	(50 015)
VALEUR NETTE	3 217	1 710	13 613	28 844	47 384

Les immobilisations incorporelles incluent principalement la marque Equistro pour une valeur de 8 863 K€, qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.

La colonne « Autres » à fin 2014 est principalement constituée des éléments incorporels suivants :

- liste clients de Vet Solutions (USA) pour un montant de 1 826 K€ (2013 : 2 388 K€),
- des produits ophtalmiques achetés à Vetcom (Canada) pour un montant de 1 413 K€ (acquisition réalisée sur l'exercice 2008),
- un contrat d'exclusivité sur la distribution des produits Zylkène pour un montant de 4 060 K€,
- des listes de produits valorisés lors de l'achat d'Ascor Chimici pour 1 112 K€,
- des listes de produits valorisés lors de l'achat de la division santé animale de Wockhardt pour 3 418 K€,
- des listes de produits valorisés lors de l'achat de Farmagricola pour 390 K€,
- des listes de produits et clients valorisés lors de l'achat de la division santé animale de Bioniche pour 16 631 K€.

19.1.21. Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2012						
VALEUR BRUTE COMPTABLE	4 233	65 326	46 825	13 872	4 259	134 516
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(781)	(41 636)	(34 486)	(10 807)		(87 711)
VALEUR NETTE	3 452	23 690	12 339	3 065	4 259	46 805
Augmentations	43	879	2 407	582	2 452	6 364
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						
Changement de méthode de consolidation						
Cessions		(141)	(17)	(17)		(175)
Dotations aux amortissements	(48)	(2 784)	(2 749)	(1 343)		(6 923)
Différences de change, net	(344)	(711)	(463)	(169)	(16)	(1 703)
Sortie de périmètre						
Reclassements		1 151	886	446	(2 542)	(59)
AU 31 DÉCEMBRE 2013						
VALEUR BRUTE COMPTABLE	3 884	65 455	48 577	12 959	4 153	135 026
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(780)	(43 337)	(36 173)	(10 426)		(90 718)
VALEUR NETTE	3 103	22 117	12 403	2 532	4 153	44 309
Augmentations	13	3 623	2 595	1 179	3 144	10 554
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	322	713	1 618	227	0	2 879
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	(19)	0	(19)
Cessions	0	36	(29)	(129)	(36)	(158)
Dotations aux amortissements	(50)	(3 066)	(3 273)	(1 165)	0	(7 554)
Différences de change, net	30	140	168	69	4	411
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reclassements	14	1 056	2 926	377	(4 515)	(141)
AU 31 DÉCEMBRE 2014						
VALEUR BRUTE COMPTABLE	4 263	71 189	56 196	14 559	2 750	148 956
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(830)	(46 570)	(39 787)	(11 487)	0	(98 674)
VALEUR NETTE	3 432	24 619	16 409	3 072	2 750	50 282

19.1.21.1. Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement (contrat terminé en juillet 2014) :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Terrains		
Valeur brute	101	101
Valeur nette comptable	101	101
Bâtiments		
Valeur brute	10 027	10 027
Amortissements cumulés	(9 782)	(9 697)
Valeur nette comptable	245	330
Autres immobilisations corporelles		
Valeur brute		
Amortissements cumulés		
Valeur nette comptable		
Total		
Valeur brute	10 129	10 129
Amortissements cumulés	(9 782)	(9 697)
Valeur nette comptable	346	432

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note 19.1.37.3.

19.1.22. Actifs financiers disponibles à la vente

Néant.

19.1.23. Autres actifs financiers

Non significatif.

19.1.24. Instruments financiers dérivés

19.1.24.1. Instruments financiers dérivés

Comme indiqué à la note 19.1.3.15, le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Au 31 décembre 2014, le groupe ne dispose pas d'instrument financier de couverture. Au 31 décembre 2013, le Groupe disposait d'instruments financiers de couverture contre les variations de change. La juste valeur représentait - 0,5 K€ pour un notionnel de 39 K€.

Au 31 décembre 2014, il y a trois swaps de taux en cours. La juste valeur de ces swaps de taux est de - 317 K€ (2013 : - 50 K€).

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014			31 déc 2013		
	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrat de change à terme	0	0	0	39	0	(1)
Options de change de gré à gré	0	0	0	0	0	0
Instruments de change	0	0	0	39	0	(1)
Swaps de taux	51 667	0	(317)	21 625	0	(50)
Options de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt	51 667	0	(317)	21 625	0	(50)

19.1.25. Stocks

19.1.25.1. Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31 déc 2014			31 déc 2013		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	17 082	(280)	16 802	16 163	(201)	15 962
Autres approvisionnements	0	0	0	0	0	0
En-cours de production	12 703	(528)	12 175	7 961	(350)	7 611
Produits intermédiaires et finis	27 743	(1 739)	26 003	24 754	(265)	24 489
Marchandises	16 166	(308)	15 857	8 684	(315)	8 369
TOTAL	73 693	(2 856)	70 837	57 562	(1 131)	56 431

La hausse des stocks est liée principalement à l'acquisition de la division santé animale Bioniche pour 12 M€ et à des stocks complémentaires liés à la loi d'avenir en France pour 3 M€.

19.1.25.2. Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31 déc 2012	Dotations	Reclassements	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2013
Matières premières & fournitures	190	176	0	(163)	(2)	201
En-cours de production	136	381	0	(166)	0	350
Produits intermédiaires et finis	279	322	0	(324)	(12)	265
Marchandises	551	(109)	0	(112)	(14)	315
TOTAL	1 155	770	0	(766)	(27)	1 131

En milliers d'euros	31 déc 2013	Dotations	Reclassements	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2014
Matières premières & fournitures	201	341	0	(258)	(3)	280
En-cours de production	350	610	0	(431)	(1)	528
Produits intermédiaires et finis	265	1 744	483	(819)	66	1 739
Marchandises	315	216	(1)	(244)	22	308
TOTAL	1 131	2 912	482	(1 752)	83	2 856

19.1.26. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Créances clients	65 370	58 264
Pertes de valeur des créances clients	(2 433)	(1 774)
Créances clients, net	62 937	56 490
Paiements versés d'avances	1 323	1 846
Créances sur l'État	6 688	6 809
Autres créances d'exploitation	785	656
Créances diverses	259	273
Provisions	(11)	(10)
Autres débiteurs	9 044	9 574
Total clients et autres débiteurs	71 981	66 064
Charges constatées d'avance	1 554	1 436
Prêts et cautionnements	329	442
Autres	0	0
Total autres actifs courants	1 883	1 878

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement. Le Groupe applique néanmoins la procédure de dépréciation suivante : les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %.

19.1.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Valeurs mobilières de placement	45 088	39 140
Disponibilités	45 718	44 788
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan (à l'actif)	90 806	83 928

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Total trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	90 806	83 928
Découverts bancaires (note 19.1.29)	(4 642)	(15 026)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au TFT	86 164	68 901

19.1.28. Capital social et primes d'émission

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Total
Au 31 décembre 2012	11 881 902	29 705	41 126	70 831
Au 31 décembre 2013	11 881 902	29 705	41 126	70 831
Au 31 décembre 2014	11 881 902	29 705	41 126	70 831

Au 31 décembre 2014, le capital social d'un montant de 29 704 755 € (2013 : 29 704 755 €) est composé de 11 881 902 actions (2013 : 11 881 902 actions) d'un montant nominal de 2,5 €.

19.1.28.1. Options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2014, il n'y a plus d'option restant à lever.

19.1.28.2. Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2014, Vétoquinol détient 13 903 actions propres (2013 : 51 703).

19.1.28.3. Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2014 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2013 pour un montant de 4 396 303,74 €, soit 0,37 € par action (2013 : 4 158 665,70 € rattachée à l'exercice 2012, soit 0,35 € par action). Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2014 s'élève à 4 383 161,34 € (2013 : 4 138 854,65 €).

La politique de distribution de dividendes du Groupe respecte un pay-out d'au moins 15 %.

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil a proposé une distribution de dividendes de 0,39 € par action qui sera mis en paiement le 4 juin 2015.

19.1.29. Dettes financières

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Emprunts et dettes financières diverses	38 170	10 789
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 19.1.15.1)	0	2
Total dettes financières – non courant	38 170	10 791
Emprunts et dettes financières diverses	14 285	11 114
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 19.1.15.1)	12	57
Découverts bancaires	4 642	15 026
Total dettes financières – courant	18 939	26 198
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	57 109	36 989

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2013				
Emprunts et dettes financières diverses	21 903	11 114	10 789	
Emprunts liés aux contrats de location financement	59	57	2	
Découverts bancaires	15 026	15 026		
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	36 989	26 198	10 791	
Au 31 décembre 2014				
Emprunts et dettes financières diverses	52 455	14 285	38 170	
Emprunts liés aux contrats de location financement	12	12		
Découverts bancaires	4 642	4 642		
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	57 109	18 939	38 170	

19.1.29.1. Ventilation par devises et nature de taux

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Taux fixe	181	82
Total INR	181	82
Taux fixe	0	87
Taux BRL	0	87
Taux fixe	104	0
Total AUD	104	0
Taux fixe	48	0
Total USD	48	0
Taux fixe	10	0
Total CAD	10	0
Taux fixe	2	32
Total PLN	2	32
Taux fixe obligataire		
Taux fixe & variable swapé	51 805	21 712
Taux variable	317	50
Total EUR	52 122	21 762
Taux fixe	52 150	21 913
Taux variable	317	50
Total (toutes devises confondues)	52 467	21 962
Découverts bancaires	4 642	15 026
TOTAL	57 109	36 989

19.1.29.2. État des sûretés réelles accordées en garantie

Néant.

19.1.29.3. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 30 753 K€ (2013 : 28 916 K€) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 4 575 K€ (2013 : 14 415 K€).

19.1.29.4. Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2014, le Groupe n'a pas de risque de liquidité.

Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2013					
Emprunts et dettes financières diverses	21 903	22 135	11 266	10 869	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	59	60	59	2	0
Découverts bancaires	15 026	15 026	15 026	0	0
Dettes fournisseurs	25 693	25 693	25 693		
Dettes sur immobilisations	605	605	605		
Dettes diverses d'exploitation	16 477	16 477	16 477		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	79 763	79 997	69 126	10 871	0

En milliers d'euros

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2014					
Emprunts et dettes financières diverses	52 455	53 791	14 821	38 970	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	12	12	12	0	0
Découverts bancaires	4 642	4 642	4 642	0	0
Dettes fournisseurs	30 629	30 629	30 629	0	0
Dettes sur immobilisations	1 068	1 068	1 068	0	0
Dettes diverses d'exploitation	18 793	18 793	18 793	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	107 599	108 935	69 964	38 970	0

19.1.30. Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros

	31 déc 2014	31 déc 2013
Provision pour indemnités de fin de carrière	5 663	4 808
Autres avantages au personnel (CET, médailles du travail, autres dispositifs...)	1 382	1 159
TOTAL PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	7 045	5 967

19.1.30.1. Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais, autrichiens, italiens et indiens. En France, les salariés bénéficient des indemnités de fin de carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires. L'analyse de sensibilité, en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,25 %, ne met pas en évidence d'écart significatif (+/- 150 K€) sur l'engagement.

• **Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :**

En milliers d'euros

	31 déc 2014	31 déc 2013
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	4 808	4 546
Dépenses reconnues en compte de résultat	262	288
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	678	74
Contributions réglées	(150)	(98)
Reclassements	68	0
Différences de conversion	(3)	(2)
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	0	0
Valeur nette comptable au 31 décembre	5 663	4 808

• **Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :**

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice	150	198
Coût financier	111	91
Coût des services passés		
TOTAL	262	288

• **Les principales hypothèses actuarielles utilisées en France sont les suivantes :**

	31 déc 2014	31 déc 2013
Taux d'actualisation	1,49 %	3,17 %
Taux de revalorisation des salaires	2,50 %	
Taux de charges sociales	45 %	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

19.1.30.2. Autres avantages au personnel

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.

• **Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :**

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	1 159	1 104
Dépenses reconnues en compte de résultat	259	95
Contributions réglées	(28)	(18)
Reclassements		
Différences de conversion	(8)	(22)
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés		
Valeur nette comptable au 31 décembre	1 382	1 159

• **Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :**

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice	135	95
Coût financier	124	
Coût des services passés		
TOTAL	259	95

• **Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les médailles du travail sont les suivantes :**

	31 déc 2014	31 déc 2013
Taux d'actualisation	0,91 %	2,50 %
Taux de revalorisation des salaires	0,60 %	
Taux de charges sociales	45 %	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

19.1.30.3. Retraites

- Régime à prestations définies : le Groupe n'a pas de régime de retraite à prestations définies.
- Régime à cotisations définies : les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en 19.1.30.1.

19.1.31. Autres provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Provision pour litiges	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2012	193	337	530
Provisions supplémentaires et augmentations	238	394	632
Montants utilisés	(47)		(47)
Reclassements		2	2
Montants non utilisés repris			
Provisions dues aux acquisitions de sociétés			
Différences de change		(56)	(56)
Au 31 décembre 2013	384	677	1 061
Provisions supplémentaires et augmentations	141	172	313
Montants utilisés	(69)	(266)	(335)
Reclassements	(3)	(8)	(11)
Montants non utilisés repris			0
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	0	0	0
Différences de change	0	4	4
Au 31 décembre 2014	453	579	1 034

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Courant	339	439
Non courant	694	622
TOTAL	1 034	1 061

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commercial ou prud'homal.

19.1.32. Subventions publiques

Le Groupe Vétquinol n'a pas reçu d'avance conditionnée sur l'exercice 2014. Au 31 décembre 2014, le montant des avances reçues s'élève à 879 K€ (2013 : 1 152 K€).

19.1.33. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Dettes fournisseurs	30 629	25 693
Dettes sur immobilisations	1 068	605
Dettes fiscales et sociales	25 165	23 015
Dettes diverses d'exploitation	18 793	16 477
Autres dettes diverses	10	15
Total fournisseurs et autres	75 665	65 805
Produits constatés d'avance	85	243
Total autres passifs courants	85	243

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

19.1.34. Actifs et passifs par catégorie comptable – IAS 39

Pour les instruments dérivés, la juste valeur repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

La valeur des passifs financiers non dérivés présentés dans le tableau ci-dessous (colonne « juste valeur ») correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêts du marché à la date de clôture.

Pour rappel, les instruments financiers non significatifs ne sont pas comptabilisés (ex : couverture de change).

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est enregistré au coût amorti car les produits et intérêts sont régulièrement constatés en compte de résultat. Au 31 décembre 2014, tout comme au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'instrument dérivé dont la juste valeur est positive.

<i>En milliers d'euros – 2014</i>	Actifs/passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers*	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		1		1	1
Autres actifs non courants (prêts et avances)		694		694	694
Clients et comptes rattachés		73 864		73 864	73 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie		90 806		90 806	90 806
Instruments dérivés				0	0
Actifs financiers 2014		165 364	0	165 364	165 364
Emprunts obligataires		0		0	0
Emprunts et dettes financières à CT et LT		56 603	12	56 615	56 436
Instruments dérivés		317		317	317
Dettes fournisseurs		30 236		30 236	30 236
Dettes sur immobilisations		1 068		1 068	1 068
Dettes diverses d'exploitation		18 793		18 793	18 793
Passifs financiers 2014		107 016	12	107 028	106 849
<i>En milliers d'euros – 2013</i>					
Autres titres de participations					
Autres actifs non courants (prêts et avances)		694		694	694
Clients et comptes rattachés		67 942		67 942	67 942
Trésorerie et équivalents de trésorerie		83 928		83 928	83 928
Instruments dérivés					
Actifs financiers 2013		152 564		152 564	152 564
Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes financières à CT et LT		36 800	59	36 860	36 809
Instruments dérivés		50		50	50
Dettes fournisseurs		25 364		25 364	25 364
Dettes sur immobilisations		605		605	605
Dettes diverses d'exploitation		16 477		16 477	16 477
Passifs financiers 2013		79 297	59	79 356	79 306

* Les instruments non financiers ne sont constitués que de nos contrats de location financement.

19.1.35. Dividendes par action

Les dividendes versés en 2014 se sont élevés à 4 383 161,34 € (2013 : 4 138 854,65 €) ; soit 0,37 €/action (0,35€/action en 2013).

Le dividende qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale du 20 mai 2015 s'élèvera à 0,39 € par action.

19.1.36. Effectifs

Effectifs 2014 par fonction et par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amériques	Asie	Total consolidé
Commercial & Marketing	88	139	53	147	310	737
Administration & Gestion	141	34	48	66	15	305
Production	154	23	106	89	6	378
Qualité	81	10	55	50	3	200
Achats & Logistique	76	46	47	46	11	228
R & D	105	14	16	21	3	159
Effectifs 2014 totaux	645	266	325	419	349	2 004
Effectifs 2013 totaux	631	264	324	357	271	1 847

19.1.37. Engagements hors bilan

19.1.37.1. Garanties données

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Avals et cautions	25	28
Hypothèques et nantissements	22 399	21 471
TOTAL	22 424	21 498

Au Canada, les avances (décrites dans la note 19.1.37.2) sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31,5 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2014, soit 22,4 M€ (2013 : 31,5 millions de dollars canadiens, soit 21,5 M€ au taux de clôture de l'exercice 2013), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol NA Inc et de la société mère, Vétoquinol SA.

19.1.37.2. Garanties reçues

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Avals et cautions	7 111	6 859
Garanties de passifs	753	1 181
TOTAL	7 863	8 040

La Société Générale se portait caution sur des loyers de crédit-bail qui restait à courir pour 43 K€ à fin 2013. A fin 2014, il n'y a plus de garantie sur cette opération.

Au Canada, le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, sur une base consolidée d'un montant maximum de 10 000 milliers de dollars canadiens soit 7 111 K€ au taux de clôture de l'exercice 2014 (2013 : 10 000 milliers de dollars canadiens soit 6 816 K€ au taux de clôture de l'exercice 2013), qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375 %. Sur cette ligne, il n'y avait aucun tirage ni au 31 décembre 2013 ni au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de l'acquisition de Farmagricola, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de cinq ans à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 1^{er} juin 2016, et ne pourra être appelée que si le montant à appeler au titre de cette garantie est supérieur à 15 milliers de reals brésiliens (4,7 K€ au taux de clôture de l'exercice 2014). À fin 2014, le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 1,6 million de reals brésiliens (489 K€ au taux de clôture de l'exercice 2014).

Dans le cadre de l'acquisition des entités Bioniche Santé Animale, Bioniche Life Sciences Inc a concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 36 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 15 avril 2017, et ne pourra être appelée que si le montant à appeler au titre de cette garantie est supérieur à 100 KCAD. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder le montant du prix de l'acquisition.

19.1.37.3. Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	1 980	2 787
TOTAL	1 980	2 787

19.1.37.4. Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note 19.1.15.

19.1.38. Actifs et passifs éventuels

Néant.

19.1.39. Information relative aux parties liées**19.1.39.1. Rémunération du personnel dirigeant clé**

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Avantages à court terme	1 056	769
Avantages postérieurs à l'emploi		
TOTAL	1 056	769

Les dirigeants clés du Groupe Vétoquinol sont :

- Matthieu Frechin, Directeur général ;
- Étienne Frechin, Président ;
- Jean-Yves Ravinet, Directeur général délégué Groupe à compter du 2 septembre 2013;
- Alain Masson, Directeur général délégué et Pharmacien responsable.

19.1.39.2. Transactions avec des parties liées

Néant.

19.1.40. Événements post-clôture

Néant.

19.1.41. Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

19.1.42. Situation financière ou commerciale

Pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la clôture de l'exercice.

19.1.43. Sociétés du Groupe

Sociétés	Siège social	% détention 31 déc 2014	% détention 31 déc 2013
Vétoquinol SA	Magny-Vernois – 70204 Lure Cedex – France	100 %	100 %
Vétoquinol NA Inc.*	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100 %	100 %
Vétoquinol USA Inc.	Corporation trust Center – 1209 Orange Street – Wilmington – Delaware 19801 – États-Unis	100 %	100 %
Vétoquinol de Mexico SA de CV	Mariano Escobedo n° 748, 5 Piso Int. – Col. Nueva Anzures – Delegation Miguel Hidalgo – Mexico	100 %	100 %
Vétoquinol Saude Animal Ltda	Rodovia Fernao Dias s/n km 56, Terra Preta – Cidade de Mairipora – Estado de São Paulo CEP 07600-000 – Brésil	100 %	100 %
Vétoquinol Do Brasil Participacoes Ltda	Rodovia Fernao Dias s/n km 56, Terra Preta – Cidade de Mairipora – Estado de São Paulo CEP 07600-000 – Brésil	100 %	100 %
Vétoquinol Especialidades Veterinarias SA	Carretera de Fuencarral, km 15,700 – Edificio Europa I, Portal 3, piso 2, puerta 5, – 28108 Alcobendas (Madrid) – Espagne	100 %	100 %
Vétoquinol Unipessoal Lda	Rua Consiglieri Pedroso – n° 123 – Edificio H – Queluz de Baixo – 2730-056 Barcarena – Portugal	100 %	100 %
Vétoquinol UK Ltd	Great Slade – Buckingham Industrial Park – Royaume-Uni – Buckingham MK18 1PA – UK	100 %	100 %
Vétoquinol Ireland Ltd	First Floor – Segrave House – 19-20 Earlsfort Terrace – Dublin 2 – Irlande	100 %	100 %
Vétoquinol NV	Kontichsesteenweg 42 – 263 Aartselaar – Belgique	99 %	99 %
Vétoquinol BV	Postbus 3191 – 5203 DD'S-Hertogenbosch – Pays-bas	100 %	100 %
Vétoquinol International	Magny-Vernois – 70204 LURE Cédex – France	100 %	100 %
Frefin GmbH	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Allemagne	100 %	100 %
Vétoquinol GmbH (ex : Chassot GmbH)	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Allemagne	100 %	100 %
Vétoquinol Biowet Pologne Sp. z.o.o.	UL. Kosynierow Gdynskich 13/14 St. – 66-400 Gorzów WKLP – Pologne	100 %	100 %
Vétoquinol AG	Business Building – Worblentalstrasse 32 – 3063 Ittigen – Suisse	100 %	100 %
Vétoquinol s.r.o	Zamenicka 411 – 28802 Nymburk – République tchèque	100 %	100 %
Vétoquinol Österreich GmbH	Zehetnergasse 24 – A 1140 Wien – Autriche	100 %	100 %
Vétoquinol Italia S.r.l	Via Piana 265 – Capocolle di Bertinoro – Italie	100 %	100 %
Vétoquinol Scandinavia AB	Box 9 – 265 21 Astorp – Suède	100 %	100 %
Frefin Mauritius Ltd.	London Centre – 34 Remy Ollier Street – Port Louis – Republic Of Mauritius	100 %	100 %
Vétoquinol India Animal Health Private Ltd.	801, Sigma, 8th floor – Hiranani Business Park – Technology Street – Powai – Mumbai 400 076 – Inde	100 %	100 %
Frefin Asia Ltd.	Bonham Centre – 79-85 Bonham Strand – Sheung Wan – Hong Kong	100 %	100 %
Vétoquinol Korea Co. Ltd.	909-3, Hwajeong-dong Deokyang-gu – Goyang City Kyunggi-do – Corée du Sud	100 %	100 %
Vétoquinol Trading (Shanghai) CO., Ltd.,	Suite 1607, Block C, 85 Loushanguan, Changing District, Shanghai, PRC	100 %	100 %
Bioniche Canada fusionnée dans Vétoquinol NA Inc. au 01/12/2014	231 Dundas Street East - Belleville- Ontario K8N 1E2 Canada	-	-
Bioniche USA fusionnée dans Vétoquinol USA Inc. au 01/12/2014	PO 1570 - Belleville - ON K8N J2 - Canada	-	-
Bioniche Animal Health A/Asia Pty Ltd Inc.	54 Beecroft road – Epping NSW 2121 – Australie	100 %	-
Bioniche Animal Health Europe Ltd	Bracetown Business Park – Clonee – Dublin 15 – Irlande	100 %	

* Les sociétés Prolab, Vétoquinol Canada et Vétoquinol NA ont fusionné le 1^{er} janvier 2014 dans cette nouvelle entité.

19.2. COMPTES SOCIAUX DE VÉTOQUINOL SA

BILAN ACTIF

Valeurs en milliers d'euros	Brut 2014	Amortissements 2014	Net 2014	Net 2013
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de R & D				
Concessions, brevets et droits similaires	18 254	15 107	3 147	3 404
Fonds commercial	16 891	1 590	15 301	15 301
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	216		216	179
Terrains et agencements sur terrain	1 605	693	912	935
Constructions	45 305	28 199	17 106	15 105
Installations techniques, outillages	36 342	26 622	9 721	7 334
Autres immobilisations corporelles	4 436	3 539	898	424
Immobilisations en cours				734
Avances et acomptes	2 050		2 050	3 088
Autres participations	105 161	31	105 131	105 130
Créances rattachées à des participations	45 659		45 659	0
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	487		487	583
ACTIF IMMOBILISÉ	276 407	75 780	200 626	152 216
Matières premières	8 302	139	8 162	8 244
En cours de production de biens	6 644	465	6 179	7 152
Produits intermédiaires et finis	9 929	151	9 777	7 833
Marchandises	2 427	126	2 302	1 195
Avances et acomptes versés	559		559	432
Clients et comptes rattachés	24 146	397	23 749	25 678
Autres créances	12 036		12 036	11 938
Valeurs mobilières	40 907		40 907	36 099
Disponibilités	27 578		27 578	32 322
Charges constatées d'avance	240		240	422
ACTIF CIRCULANT	132 768	1 278	131 490	131 314
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	31		31	140
TOTAL GÉNÉRAL	409 205	77 058	332 147	283 670

BILAN PASSIF

<i>Valeurs en milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Capital social ou individuel	29 705	29 705
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	41 126	41 126
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	2 970	2 970
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	80 900	80 900
Report à nouveau	34 197	19 193
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	20 546	19 387
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 045	2 908
CAPITAUX PROPRES	212 489	196 188
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	879	1 151
AUTRES FONDS PROPRES	879	1 151
Provisions pour risques	663	872
Provisions pour charges	743	600
PROVISIONS	1 406	1 472
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56 209	35 997
Emprunts et dettes financières divers	15 418	8 826
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 596	11 823
Dettes fiscales et sociales	13 566	12 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	883	361
Autres dettes	13 778	14 923
Produits constatés d'avance		
DETTES	113 451	84 852
Écarts de conversion passifs	3 923	6
TOTAL GÉNÉRAL	332 147	283 670

COMpte DE Résultat

Valeurs en milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Ventes de marchandises	16 132	13 506
Production vendue : biens	103 207	99 587
Chiffre d'affaires net	119 339	113 093
Production stockée	1 054	2 954
Subventions d'exploitation	138	275
Reprises sur amortissements et provisions	818	521
Autres produits	5 321	5 877
Total des produits d'exploitation	126 670	122 721
Achats de marchandises	8 064	5 509
Variations de stocks (marchandises)	(1 208)	31
Achats de matières premières et autres approvisionnements	24 830	23 372
Variations de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	80	1 010
Autres achats et charges externes	29 574	31 953
Impôts, taxes et assimilés	3 822	3 514
Salaires et traitements	28 950	27 229
Charges sociales	14 069	13 613
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	5 593	5 188
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 065	767
Dotations aux provisions pour risques et charges	357	263
Autres charges	1 841	1 943
Total des charges d'exploitation	117 038	114 392
Résultat d'exploitation	9 632	8 329
Produits financiers de participations	9 770	11 306
Autres intérêts et produits assimilés	1 445	1 173
Reprises sur provisions et transferts de charges	109	
Différences positives de change	3 026	768
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	14 350	13 246
Dotations financières aux amortissements et provisions		59
Intérêts et charges assimilées	547	512
Différences négatives de change	681	2 116
Total des charges financières	1 228	2 687
Résultat financier	13 122	10 560
Résultat courant avant impôt	22 754	18 889
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 351	41
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42	11
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 078	907
Total des produits exceptionnels	2 471	959
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 066	150
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	78	39
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	971	1 092
Total des charges exceptionnelles	3 115	1 281
Résultat exceptionnel	(644)	(322)
Participation des salariés aux résultats	486	421
Impôts sur les bénéfices	1 078	(1 240)
RÉSULTAT NET	20 546	19 387

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Résultat net total	20 546	19 387
Élimination des amortissements et provisions	5 664	5 618
Élimination de la variation des impôts différés		
Élimination des plus ou moins-values de cession	(61)	77
Marge brute d'autofinancement	26 149	25 081
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR	1 325	(1 391)
Flux net généré par (affecté à) l'activité	27 474	23 690
Total des investissements	(50 592)	(4 745)
Total des cessions	946	5 097
Incidence des variations de périmètre		152
Variation nette des placements	850	13
Flux net de trésorerie provenant des (affectés aux) investissements	(48 795)	516
Dividendes versés	(4 383)	(4 139)
Augmentation (réduction) de capital		
Émissions d'emprunt (inclus intérêts courus)	41 079	59
Remboursements d'emprunts	(11 231)	(10 428)
Cession (acquisition) d'actions propres	88	2
Flux net de trésorerie provenant du (affecté au) financier	25 553	(14 505)
Incidence des variations de cours de devises		
Incidence des changements dans les principes retenus		
Variation de trésorerie	4 232	9 701
Trésorerie d'ouverture	44 121	34 420
Trésorerie de clôture	48 354	44 121
Variation de trésorerie (bouclage)	4 232	9 701

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros et en euros par action</i>		31 déc 2014	31 déc 2013
Résultat comptable	K€	20 546	19 387
Résultat comptable par action	€	1,73	1,63
Variation des capitaux propres	K€	137	(181)
Dividende proposé	K€	4 634	4 396
Dividende proposé par action	€	0,39	0,37

<i>En milliers d'euros</i>		31 déc 2014	31 déc 2013
A			
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice n - 1 avant affectations		176 802	164 207
2. Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO		19 386	16 914
A 3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice		196 188	181 121
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n			
1. Variation du capital			
2. Variation des autres postes			
C (= A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs		196 188	181 121
D Variations en cours d'exercice :			
1. Variations du capital			
2. Variations des primes, réserves, report à nouveau			
3. Distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice		(4 383)	(4 139)
4. Distribution de dividende exceptionnel			
5. Résultat de l'exercice		20 546	19 387
6. Variations des « provisions » relevant des capitaux propres			
7. Contreparties de réévaluations			
8. Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement		137	(181)
9. Variations des provisions réglementées par changement de méthode			
10. Autres variations			
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (= C ± D)		212 488	196 188
F VARIATION TOTALE CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)		16 300	15 067
G dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice			
H VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE (F - G)		16 300	15 067

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

<i>En milliers d'euros</i>		31 déc 2014	31 déc 2013
Total du bilan		332 147	283 670
Total des produits		143 491	136 926
Total des charges		122 945	117 540
Résultat de l'exercice		20 546	19 387

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

19.2.1. Faits significatifs

19.2.1.1 Acquisition Bioniche Animal Health, le 15 avril 2014

Vétoquinol SA a, pour le compte du Groupe, acquis le 15 avril 2014 la division santé animale de Bioniche, acteur majeur dans la reproduction en Amérique du Nord. Cette acquisition représente une nouvelle étape dans le déploiement de la stratégie Excellence 2016. L'activité comprend environ 60 produits avec lesquels elle a réalisé pour l'année fiscale qui s'est terminée en juin 2013, un chiffre d'affaires de 31,5 M\$CAD soit 21 M€ dont 65 % pour les animaux de rente. 85 employés ont été transférés. Bioniche dispose de 4 sites de fabrication dont le principal est situé à Belleville (Canada). Le site d'Athens a été revendu en décembre 2014. Cette acquisition a été réalisée par le rachat de quatre entités légales :

- BAC : Bioniche Animal Health Canada
- BAU : Bioniche Animal Health USA
- BAA : Bioniche Animal Health Asia and Australia
- BAE : Bioniche Animal Health Europe

Les sociétés BAC et BAU ont été respectivement fusionnées dans les sociétés Vétoquinol NA et Vétoquinol USA au 1^{er} décembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014.

Cette acquisition a été financée par la souscription de deux emprunts de 20,5 M€ sur 5 ans.

19.2.2. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le PCG .

19.2.2.1. Changement de méthode comptable

Néant.

19.2.2.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Se référer au tableau chapitre 28 dans le présent Document de référence.

19.2.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les éléments incorporels et corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs, le mode linéaire étant retenu comme amortissement économique.

La durée de vie prévue est :

Catégorie	Durée
Fonds de commerce	10 ans
Brevets et licences	5 à 8 ans
Logiciels informatiques	1 à 5 ans
Constructions – gros œuvre	25 ans
Constructions – toiture/étanchéité/second œuvre	15 ans
Constructions – chauffage/électricité	10 ans
Matériel de bureau et de recherche	5 ans
Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
Agencements, installations, mobilier	10 ans

Le mali technique relatif à la fusion d'Orsco (de 15,2 M€) n'a pas subi de pertes de valeurs à fin décembre 2014.

19.2.2.4. Frais de R & D

Les frais de R & D ne sont pas immobilisés, mais pris en charge dans l'exercice où ils sont encourus.

19.2.2.5. Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

19.2.2.6. Stocks

La valeur brute des matières premières et articles de conditionnement est estimée au prix moyen pondéré. Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes et indirectes de production, et les amortissements des biens de production. Une provision pour dépréciation est dotée sur des articles à faible rotation ou dont la date de péremption est trop proche de la date de réalisation probable.

19.2.2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %.

19.2.2.8. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque financier.

Pour les comptes bancaires courants en devises (CHF, GBP, USD, CAD), les écarts constatés sont comptabilisés directement dans le résultat financier en pertes ou gains de change.

19.2.2.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

19.2.2.10. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, la société Vétoquinol SA est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques. En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements de vente à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui concerne les taux, il s'agit de contrats d'échanges de taux (« swaps »). À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Au 31 décembre 2014, il n'y a pas d'instrument de couverture de change. La juste valeur est de 0 K€ (2013 : - 0,5 K€).

Au 31 décembre 2014, il y a trois swaps de taux en cours. La juste valeur de ces swaps de taux est de - 317 K€ (2013 : - 50 K€).

19.2.2.11. Engagements de retraite

La société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges. L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre des normes IFRS. La méthode de calcul utilisée est la « Projected Unit Credit prorata » avec prorata d'ancienneté au terme.

19.2.2.12. Charges à payer et produits à recevoir

Le passif comprend toutes les dépenses engagées par la société à la clôture de l'exercice.

19.2.2.13. Consolidation

La société est intégrée globalement dans les comptes du groupe Soparfin SCA, situé au 37, rue de la Victoire, 75009 Paris.

La société est elle-même tête de groupe du sous-ensemble de consolidation Vétoquinol, coté en bourse.

19.2.2.14. CICE

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'application de cette loi a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'exploitation à hauteur de 766 K€ dans le compte 444 « État – Impôts » au 31 décembre 2014 ; conformément à l'application des normes. Ce crédit d'impôt constitue une composante de notre résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et nous pouvons d'ores et déjà préciser qu'il sera affecté à la reconstitution de notre fonds de roulement via l'amélioration de nos capitaux propres.

19.2.3. Autres éléments

Dans le cadre de la défense des intérêts du Groupe, Vétoquinol était partie à un litige commercial (à titre de demanderesse). La cour d'appel en date du 30 juin 2011 a condamné la partie adverse à payer au Groupe Vétoquinol la somme de 5 (cinq) M€ à titre de provision à valoir sur le montant de l'indemnité réclamée par Vétoquinol. Ce produit a été constaté dans les comptes de Vétoquinol SA au 31 décembre 2011 en produit exceptionnel suite à son encaissement au cours du second semestre 2011. L'expertise judiciaire est terminée depuis fin 2013.

Fin 2014, un complément d'indemnité de 1,151 M€ a été versé à Vétoquinol. Une répartition a été faite au sein du Groupe, suite à l'arrêt définitif de la cour d'appel du 15 décembre 2014. Le litige est définitivement clos car la partie adverse ne s'est pas pourvue en Cassation.

19.2.4. Immobilisations

<i>Valeurs en milliers d'euros</i>	Valeur brute début 2014	Réévaluations courant 2014	Acquisitions courant 2014
Frais d'établissement, de R & D			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 686		940
Total des immobilisations incorporelles	34 686		940
Terrains et agencements sur terrain	1 578		27
Constructions sur sol propre	23 356		950
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions	17 562		3 457
Installations techniques, matériels et outillages industriels	31 995		4 466
Installations générales, agencements, aménagements	414		265
Matériel de transport	158		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 329		352
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	734		0
Avances et acomptes	3 088		1 880
Total des immobilisations corporelles	82 214		11 397
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	105 161		46 454
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	583		14
Total des immobilisations financières	105 744		46 467
TOTAL GÉNÉRAL	222 644		58 804

<i>Valeurs en milliers d'euros</i>	Virements courant 2014	Cessions courant 2014	Valeur brute fin 2014
Frais d'établissement, de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	167	98	35 361
Total des immobilisations incorporelles	167	98	35 361
Terrains et agencements sur terrain			1 605
Constructions sur sol propre			24 307
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions		21	20 998
Installations techniques, matériels et outillages industriels		118	36 342
Installations générales, agencements, aménagements		80	599
Matériel de transport			158
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2	3 679
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	734		
Avances et acomptes	2 918		2 050
Total des immobilisations corporelles	3 651	221	89 739
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		795	105 820
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		110	487
Total des immobilisations financières	0	904	151 307
TOTAL GÉNÉRAL	3 819	1 223	276 407

19.2.5. Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice <i>en milliers d'euros</i>	Amortissements début 2014	Augmentations	Diminutions	Amortissements fin 2014
Frais d'établissement, de Recherche & Développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 802	926	30	16 697
Total des immobilisations incorporelles	15 802	926	30	16 697
Terrains	643	50		693
Constructions sur sol propre	13 120	1 324		14 444
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	12 694	1 081	21	13 754
Installations techniques, matériels et outillages	24 660	2 076	115	26 622
Installations générales, agencements, aménagements	336	23	72	287
Matériel de transport	104	27		131
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 036	86	2	3 121
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	54 594	4 667	210	59 052
TOTAL GÉNÉRAL	70 396	5 593	240	75 749

19.2.6. Crédit-bail

En crédit-bail sur l'exercice 2014, il y a un bâtiment et un terrain sur le site de Tarare. Vétuquinol SA a levé l'option d'achat du deuxième crédit-bail en 2014. A fin 2014, il n'y a plus de crédit bail dans les comptes sociaux.

19.2.7. Fonds de commerce

La valeur brute à fin décembre 2014 n'a pas changé et s'élève à 16 891 K€.

En 2013, suite à la fusion absorption de la société Orsco, ce poste a été augmenté des éléments constituant le fonds de commerce d'Orsco pour un montant brut de 41 K€ et d'un mali technique pour un montant brut de 15 244 K€. À fin décembre 2014, la valeur nette des fonds de commerce s'élève à 15 300 K€.

Le fond de commerce d'IPA constitué essentiellement de l'ensemble des marques et brevets, issu du rachat de la société IPA du groupe Chassot en 2002 pour une valeur brute de 1 570 K€ est entièrement amorti.

19.2.8. Entreprises liées et participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées en milliers d'euros		Montant en milliers d'euros concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31 déc 2014	31 déc 2013	31 déc 2014	31 déc 2013
Immobilisations financières				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	105 130	105 130	31	31
Créances rattachées à des participations	45 659			
Prêts				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	7 760	9 290		
Autres créances	1 237	608		
Cash Pooling	5 488	4 737		
Capital souscrit appelé non versé				
Passif				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	15 418	8 826		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 484	1 274		
Autres dettes		583		
Éléments financiers				
Produits de participation	7 718	11 306		
Autres produits financiers	38	117		
Charges financières				
Éléments exceptionnels				
Produit de cession de titres	0			

La mise en place d'un Cash Pooling centralisé dans le Groupe Vétoquinol, a généré une augmentation des comptes courants en créances et en dettes. Ces impacts sont matérialisés sur les lignes « Cash Pooling » pour un montant de 5,5 M€ (sur 2013 : 4,7 M€) et « Emprunts et dettes financières divers » du bilan pour un montant de 15,1 M€ (sur 2013 : 8,8 M€).

19.2.9. Parties liées

Il n'existe pas d'opération significative qui ne serait pas conclue à des conditions normales de marché.

19.2.10. Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia Ltd.	HKD	0,1	(4 808)	0	(511)	100 %
Vétoquinol International SAS	EUR	75 886	12 597	75 886	12 597	100 %
Vétoquinol Korea Co, Ltd.	KRW	520 000	1 203 882	393	909	100 %
Vétoquinol NA Inc	CAD	35 650	36 255	25 350	25 780	100 %
Participations (entre 10 et 50 %)						
Autres participations						

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia Ltd.	31	31			(2)	0	0
Vétoquinol International SAS	75 886	75 886	6 178		8 735	0	7 500
Vétoquinol Korea Co, Ltd.	1 018	1 018			338	3 612	218
Vétoquinol NA Inc	28 195	28 195	16 284		5 346	50 683	2 052
Participations (entre 10 et 50 %)							
Autres participations							

19.2.11. Échéances des créances et des dettes

État des créances en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations*	45 659		45 659
Prêts ^{(1) (2)}			
Autres immobilisations financières	487		487
Clients douteux ou litigieux	571	571	
Autres créances clients	23 575	23 575	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	74	74	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	4 284	4 284	
Taxe sur la valeur ajoutée	689	689	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés – Cash Pooling	6 725	6 725	
Débiteurs divers	823	823	
Charges constatées d'avance	240	240	
TOTAUX	83 127	36 981	46 146

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

* Les créances rattachées à ces participations concernent les prêts IC que Vétoquinol SA a fait pour que les filiales du Groupe Vétoquinol achètent les entités légales Bioniche.

État des dettes en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾				
Autres emprunts convertibles ⁽¹⁾				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + d'un an	4 543	4 543		
Emprunts et dettes financières divers ^{(1) (2)}	51 667	13 989	37 678	
Fournisseurs et comptes rattachés	14 004	14 004		
Personnel et comptes rattachés	6 576	6 576		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 189	5 189		
Impôts sur les bénéfices	123	123		
Taxe sur la valeur ajoutée	799	799		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	880	880		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	883	883		
Groupe et associés – Cash Pooling	15 418	15 418		
Autres dettes	13 778	13 778		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	113 451	75 773	37 678	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	41 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 958			
(2) Emprunts et dettes dus aux associés	0			

19.2.12. Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Charges d'exploitation		
Achats		
Locations immobilières		83
Assurances		
Autres charges	240	338
Total charges d'exploitation constatées d'avance	240	422

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31/12/2014.

19.2.13. Charges à payer

	31 déc 2014	31 déc 2013
Intérêts courus sur emprunt	139	59
Fournisseurs : factures non parvenues	7 022	3 671
Dettes sociales et fiscales		
Personnel	6 576	6 256
Organismes sociaux	2 586	2 586
État, TVA, taxes	880	953
Autres		
Rabais, remises, ristournes	12 216	12 932
Divers	1 050	667
Commissions sur ventes export	401	446
TOTAL	30 868	27 571

19.2.14. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir s'élève à 83,3 K€ (2013 : 38,6 K€). Depuis 2011, les intérêts créditeurs sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés en classe 5 en intérêts courus. À fin décembre 2014, 1 597 K€ d'intérêts à recevoir ont été comptabilisés en intérêts courus (2013 : 830 K€).

19.2.15. Écarts de conversion

Postes concernés	Actif Montant brut en milliers d'euros	Actif compensé par une couverture de change	Actif Provision	Actif Montant net	Passif Montant en milliers d'euros
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées					3 826
Créances d'exploitation	31		31		97
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation					
Dettes sur immobilisations					
TOTAL	31		31		3 923

19.2.16. Composition du capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élève à 29 704 755 € et est composé de 11 881 902 actions d'un montant nominal de 2,5 €. Aucun changement n'est intervenu sur l'exercice 2014.

Libellé opération	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital
Au 31 décembre 2013	11 881 902	2,5	29 704 755
Levée option			
Au 31 décembre 2014	11 881 902	2,5	29 704 755

19.2.16.1. Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2014 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2013 pour un montant de 4 396 303,74 €, soit 0,37 €/action (2013 : 4 158 165,70 € rattachée à l'exercice 2012, soit 0,35 €/action). Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2014 s'élève à 4 383 161,34 € (2013 : 4 138 854,65 €).

19.2.16.2. Attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2014, il n'y a plus d'actions gratuites en cours d'attributions.

19.2.16.3. Options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2014, il n'y a plus de d'option restant à lever.

19.2.16.4. Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2014, Vétoquinol détient 13 903 actions propres (2013 : 51 703). Ces 13 903 actions propres, sont non attribuées, le coût moyen d'acquisition a été 22,31 €/action.

19.2.17. Subventions publiques

Sur l'exercice 2014, Vétoquinol n'a reçu aucune avance remboursable. Au 31 décembre 2014, le montant total des avances reçues s'élève à 879 K€ (2013 : 1 152 K€).

19.2.18. Provisions

Nature des provisions en milliers d'euros	Montant au début de 2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de 2014
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	562	96	65	593
Amortissements dérogatoires	2 346	874	768	2 452
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total des provisions réglementées	2 908	971	833	3 045
Provisions pour litiges	368	141	69	440
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	140		109	31
Provisions pour pensions et actions gratuites				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	965	215	245	935
Total des provisions pour risques et charges	1 472	357	423	1 406
Provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Provisions pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Provisions pour dépréciation sur titres de participation	31			31
Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières				
Provisions pour dépréciation sur stocks et en-cours	696	881	696	881
Provisions pour dépréciation sur comptes clients	266	185	53	397
Autres provisions pour dépréciations				
Total des provisions pour dépréciation	993	1 065	750	1 309
TOTAL GÉNÉRAL	5 373	2 393	2 006	5 760
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 422	818	
Dont dotations et reprises financières			109	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		971	1 078	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture		0	0	

19.2.19. Détail des provisions

Libellé	Au 31 déc 2013	Dotations	Reprises	Au 31 déc 2014
<i>en milliers d'euros</i>				
Provisions pour pertes de change	140		109	31
Litiges Prud'hommes	368	141	69	440
Total provisions pour litiges	507	141	178	471
Charges sur CET	116	10		126
Primes de médailles	484	133		617
Autres provisions	365	72	245	192
Total autres provisions	965	215	245	935
Total provisions pour risques et charges	1 472	357	423	1 406

19.2.20. Passif éventuel

Néant à fin décembre 2014

19.2.21. Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires	France	Export	Total	France	Export	Total
<i>en milliers d'euros</i>	2014	2014	2014	2013	2013	2013
Ventes de marchandises	13 220	2 912	16 132	11 867	1 640	13 506
Ventes de biens	39 266	63 940	103 207	40 029	59 558	99 587
TOTAL	52 486	66 853	119 339	51 896	61 197	113 093

En France, le chiffre d'affaires est en augmentation de + 1,14 % et de + 9,24 % à l'export par rapport à l'exercice précédent.

19.2.22. Charges exceptionnelles

Libellé/valeurs	2014	2013
<i>en milliers d'euros</i>		
Restructuration réseau distribution		
Fusion absorption d'Orsco	225	126
Mali sur actions propres	16	23
Actions gratuites attribuées	0	0
Indemnités*	1 824	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 065	150
Valeur nette comptable des actifs cédés	78	39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	78	39
Amortissements dérogatoires	874	654
Provision pour hausse de prix	96	73
Fermeture du site de Neyron		365
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	971	1 092
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 114	1 281

* Dans le cadre de la défense de ses intérêts, le groupe Vétoquinol a gagné le litige qui l'opposait à la société « A » et a reçu un complément d'indemnité de 1 151 K€ (en produits exceptionnels). Dans le même temps, Vétoquinol SA a reversé à ses filiales la part leur revenant pour un montant de 1 824 K€ conformément à la décision de la cour d'appel devenue définitive le 16 février 2015. Cette décision impacte le résultat exceptionnel de Vétoquinol SA pour 637 K€.

19.2.23. Produits exceptionnels

Libellé/valeurs en milliers d'euros	2014	2013
Boni sur actions propres	114	41
Indemnités*	1 151	
Fusion	86	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 351	41
Prix de cession des éléments d'actifs	42	11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42	11
Amortissements dérogatoires	768	837
Reprise provision pour hausse de prix	65	70
Reprise de provision pour fermeture du site de Neyron	245	
Restructuration réseau distribution		
Rep. Prov. Eng. BSA/actions gratuites		
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 078	907
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 471	959

* Dans le cadre de la défense de ses intérêts, le groupe Vétoquinol a gagné le litige qui l'opposait à la société « A » et a reçu un complément d'indemnité de 1 151 K€ (en produits exceptionnels). Dans le même temps, Vétoquinol SA a reversé à ses filiales la part leur revenant pour un montant de 1 824 K€ conformément à la décision de la cour d'appel devenue définitive le 16 février 2015. Cette décision impacte le résultat exceptionnel de Vétoquinol SA pour 637 K€.

19.2.24. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Valeurs en milliers d'euros	2014 Résultat avant impôt	2014 Impôt dû	2014 Résultat net	2013 Résultat avant impôt	2013 Impôt dû	2013 Résultat net
Résultat courant	22 754	5 283	17 471	18 889	2 796	16 093
Résultat exceptionnel à court terme	(644)	(221)	(423)	(322)	(108)	(213)
Résultat exceptionnel à long terme						
Participation des salariés	(486)	(167)	(320)	(421)	(142)	(279)
Créances d'impôt		(3 818)	3 818		(3 786)	3 786
TOTAL	21 624	1 078	20 546	18 147	(1 240)	19 387

Vétoquinol SA est, depuis 2008, intégré fiscalement avec sa filiale Vétoquinol International SAS en tant que tête de Groupe. Vétoquinol SA est seul redevable de l'impôt devant l'administration fiscale, mais Vétoquinol International SAS rembourse la société mère. De ce fait, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire. De même, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

19.2.25. Variation des impôts différés ou latents

Nature valeurs en milliers d'euros	Début exercice actif	Début exercice passif	Variations actif	Variations passif	Fin d'exercice actif	Fin d'exercice passif
Décalages certains ou éventuels						
1 – Provisions réglementées						
À réintégrer ultérieurement						
- provision pour hausse des prix		194	22	33		204
- provision implantation à l'étranger						
À réintégrer éventuellement						
- provision pour fluctuation des cours						
Libérées sous condition d'emploi						
- provision pour investissement						
Amortissement dérogatoires						
- dot./rep. amortissements dérogatoires		808	265	301		844
2 – Subventions d'investissement						
3 – Charges non déduites temporairement						
À déduire l'année suivante						
- congés payés (ancien régime)	1 147		45		1 191	
- participations des salariés	174		201	174	201	
- autres	213		1 668	213	1 668	
À déduire ultérieurement						
- provision pour retraite						
- autres						
4 – Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 – Charges déduites						
(ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
Total	1 534	1 002	2 200	721	3 060	1 048
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
Total						
Éléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur éléments d'actif non am.						
Réserve spéc. des plus-values à LT						
Réserve spéc. des profits de constr.						
Autres						
TOTAL						

19.2.26. Engagements financiers

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Engagement de retraite	4 472					4 472
Divers	4 576					4 576
TOTAL	9 048					9 048

La ligne « Divers » comprend, entre autres, l'engagement sur le parc véhicules (1 081 K€), le parc matériel informatique (190 K€) et la location immobilière (3 150 K€).

Suite à la mise en place de différents emprunts, Vétoquinol s'est engagé à respecter des clauses de covenant financier (ratio d'endettement). Depuis la mise en place de ces crédits, le Groupe Vétoquinol a respecté ses covenants financiers.

Le dernier emprunt souscrit par Vétoquinol contient un covenant sur le Gearing du Groupe, ce covenant est respecté à fin décembre 2014.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

	31 déc 2014	31 déc 2013
Taux d'actualisation	1,49 %	3,17 %
Taux de revalorisation des salaires	2,50 %	2,5 %
Taux de charges sociales		45 %
Table de survie		TF-TH 2000-2002
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

19.2.26.1. Médailles du travail

Les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté. Une provision pour charge est constatée sur l'exercice.

19.2.27. Effectifs

19.2.27.1. Effectifs moyens

En milliers d'euros	Effectif moyen 2014	Effectif moyen 2013	Effectif moyen 2012	Effectif mis à disposition 2014	Effectif mis à disposition 2013	Effectif mis à disposition 2012	Total 2014	Total 2013	Total 2012
Cadres	235	224	228				235	224	228
Agents de maîtrise	18	15	14				18	15	14
Employés et techniciens	268	256	250		2	3	268	258	253
Ouvriers	125	118	118	17	20	15	142	138	133
TOTAL	646	613	610	17	22	18	663	635	628

19.2.27.2. Droit individuel à la formation

Le Droit Individuel à la Formation (DIF), institué par la loi n° 2004-391 du 4 mars 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures par an sur six ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le nombre d'heures de formation DIF acquises durant l'année 2014 s'élève à 9 522 heures (2013 : 7 869 heures) tandis que 7 461 heures (2013 : 5 540 heures) ont été consommées durant l'exercice. Au 31 décembre 2014, il reste 48 204 heures (2013 : 46 142 heures).

19.2.27.3. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Le montant global des rémunérations et jetons de présence versés sur l'exercice 2014 s'élève à 1 056 K€ (2013 : 769 K€). Aucune avance n'a été consentie.

19.2.28. Événements post-clôture

Néant



20

Informations complémentaires

20.1. CAPITAL SOCIAL _____ 138

**20.2. ACTE CONSTITUTIF
ET STATUTS** _____ 140

20

Informations complémentaires

20.1. CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le capital social de la société est fixé à 29 704 755 €. Il est divisé en 11 881 902 actions de 2,50 € de valeur nominale chacune. Les actions composant le capital social de la société sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

20.1.1. Actions non représentatives du capital social

Il n'existe pas d'action non représentative du capital.

20.1.2. Actions détenues par l'émetteur

Au 31 décembre 2014, la société Vétoquinol détenait 18 304 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 2,50 € et représentant une valeur comptable de 468 204,20 €, dont 4 401 actions, pour un montant de 157 996 €, dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société Oddo Corporate Finance.

20.1.6. Historique du capital social

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montants successifs du capital	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale des actions
07/12/2007	Solde initial				11 290 332	2,50
12/05/2009	Levées d'options	2 300	5 750	28 231 580	11 292 632	2,50
31/12/2010	Pas d'opération durant cet exercice				11 292 632	2,50
27/02/2011	Conversion obligations	589 270	1 473 175	29 704 755	11 881 902	2,50

Aucune opération n'a été réalisée au cours des trois derniers exercices.

20.1.3. Valeurs mobilières convertibles

Options d'achat d'actions (se référer au chapitre 19.1.28.1.)
Attribution gratuite d'actions (se référer au chapitre 19.1.28.2.).

20.1.4. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré visant à augmenter le capital

Néant.

20.1.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

20.1.7. Pacte d'actionnaires et accord particuliers

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le pacte suivant, concernant les actions de la société, est en cours de validité :

Pacte d'actionnaires portant engagement de conservation des titres en date du 13 décembre 2013 – Article 885 I bis du Code général des impôts.

Pacte conclu pour une durée initiale de deux années entre le groupe familial Étienne Frechin et certains actionnaires individuels, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte non dirigeants de la société de bénéficier d'une exonération partielle en matière d'ISF et instituant un droit de préemption au bénéfice de Soparfin en cas de cession d'actions de la société détenues par les membres du pacte autre que ceux appartenant au groupe familial Étienne Frechin.

20.1.8. Actions propres/programme de rachat d'actions/contrat de liquidité

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 20 mai 2015 de la résolution relative au rachat de ses propres actions, la société sera autorisée à racheter ses propres actions, pour permettre si besoin est :

- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale a fixé le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 7 % du capital de la société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale a décidé que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 50 000 000 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération. L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire. Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée du 20 mai 2015.

20.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

20.2.1. Objet social (cf. article 2 des statuts)

La société a principalement pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement la préparation, la fabrication, le conditionnement, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente en gros et la distribution de toutes spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire et humain ainsi que les études et recherches dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, cliniques, biologiques et industriels.

20.2.2. Principales dispositions statutaires relatives aux organes d'administration et de direction (cf. article 11 et suivants des statuts)

Conseil d'administration

Le Conseil est composé de trois membres au moins et de douze au plus. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins deux actions pendant toute la durée de ses fonctions. La durée des fonctions des administrateurs est fixée statutairement à quatre années. Tout membre sortant est rééligible.

Président du Conseil d'administration

Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. La limite d'âge pour l'exercice de ses fonctions est fixée à 90 ans.

Direction générale

Elle est assumée par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration, et portant le titre de Directeur général. Il peut s'agir du Président du Conseil d'administration.

Le Conseil choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'alinéa qui précède, lors de la cessation, pour quelque raison que ce soit, du mandat du Directeur général. Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général.

Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer quatre Directeurs généraux délégués. La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué.

Responsable pharmaceutique

Conformément aux dispositions de l'article L. 5142-1 du Code de la santé publique, toute entreprise de fabrication, importation, exportation et distribution en gros de médicaments vétérinaires devra être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Les pharmaciens ou vétérinaires mentionnés ci-dessus sont dénommés « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire de la société.

Conformément aux dispositions de l'article R 5142-33 du Code susvisé, le pharmacien ou docteur vétérinaire responsable doit être, dans les sociétés anonymes, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Par ailleurs, conformément au Code de la santé publique, le Conseil d'administration désigne un pharmacien ou un vétérinaire intérimaire, qui se verra conférer, pour les périodes de remplacement, les mêmes pouvoirs et attributions que ceux conférés au pharmacien ou vétérinaire responsable.

20.2.3. Autres dispositions statutaires – droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions (article 19-4 des statuts)

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006. Il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

20.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au chapitre 20.2.7 ci-après, il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la société, avoir pour effet de modifier les droits des actionnaires (cf. chapitre 20.2.6 ci-après).

20.2.5. Conditions de convocation et d'admission aux Assemblées générales annuelles ordinaires et extraordinaires

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou à distance, aux Assemblées sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et ce, auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée (participation physique, à distance ou par procuration) et l'a fait connaître à la société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

Les votes à distance ou par procuration ne sont pris en compte qu'à la condition que les formulaires de vote parviennent à la société deux jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote à distance, le vote à distance prime le vote par procuration.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

20.2.6. Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts (ci-dessous) relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au chapitre 20.2.7 ci-après il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la société, avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.

20.2.7. Franchissement de seuils (article 10 bis des statuts)

En sus de l'obligation légale de déclaration de franchissement des seuils édictée par l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société au moins égal à 2,5 % et à tout multiple de ce pourcentage sans limitation, doit informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. L'information doit également être donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

En cas de manquement à l'obligation statutaire de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

20.2.8. Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que celles prévues par la loi

Il n'existe aucune autre disposition régissant les modifications du capital dans les statuts ou le règlement intérieur, plus strictes que celles prévues par loi.

20.2.9. Délégations de compétence en vigueur au cours de l'exercice 2014

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 MAI 2013				
Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation
Augmentation de capital (2 ^e résolution)	Augmentation du capital par incorporation de réserves ou de primes	Pour une durée de 26 mois	Montant maximum autorisé : 50 000 000 €	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2013 et 2014
DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2014				
Rachat d'actions (8 ^e résolution)	Acheter ses propres actions, pour permettre : <ul style="list-style-type: none"> • l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux, • l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement, • l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure, • l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières. 	Pour une durée de 18 mois	Actions en auto-détention limitées à 7 % du capital soit 831 733 actions de 2,50 euros de valeur nominale, Montant maximum pouvant être consacré à ces acquisitions : 40 000 000 € Prix maximum d'achat du titre : 50 €	Dans le cadre de cette autorisation, durant l'année 2014 : <ul style="list-style-type: none"> • 61 617 actions ont été achetées, et • 58 777 actions ont été vendues.
Augmentation de capital (9 ^e résolution)	Émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal autorisé <ul style="list-style-type: none"> • émission d'actions 20 000 000 €, • représentatives de créances 10 000 000 € 	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2014
Augmentation de capital (10 ^e résolution)	Émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal autorisé <ul style="list-style-type: none"> • l'émission d'actions 20 000 000 €, • représentatives de créances 10 000 000 € 	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2014
Augmentation de capital (11 ^e résolution)	Émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public, dans le cadre d'un placement privé.	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal autorisé <ul style="list-style-type: none"> • émission d'actions 10 000 000 €, • représentatives de créances 5 000 000 € 	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2014
Augmentation de capital (12 ^e résolution)	Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié du Groupe	Pour une durée de 38 mois	Nombre maximum d'actions à consentir : 150 000	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2014



21

Contrats importants

21 Contrats importants

L'ensemble des contrats du Groupe a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.



22

Informations
provenant
de tiers,
déclarations
d'experts
et déclarations
d'intérêts

22

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant



23

Documents
accessibles
au public



Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales des actionnaires et autres documents sociaux et financiers peuvent être consultés au siège social de la société à Magny-Vernois, 70200 Lure (France) ou sur le site internet www.vetoquinol.com.



24

Informations sur les participations

24

Informations sur les participations

Se référer au périmètre de consolidation au chapitre 19 : Informations financières – paragraphes 19.1.43. et 19.2.10.

25

Rapport de gestion 2014

25.1. ACTIVITÉ DU GROUPE VÉTOQUINOL _____	152
25.2. ACTIVITÉ DE VÉTOQUINOL SA _	158
25.3. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS _____	161
25.4. RESSOURCES HUMAINES _____	161
25.5. INFORMATIONS SUR LES RISQUES ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ _____	161
25.6. VÉTOQUINOL ET SES ACTIONNAIRES _____	162
25.7. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ _____	162
25.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE _	162

25.1. ACTIVITÉ DU GROUPE VÉTOQUINOL

Faits marquants de 2014

Acquisition des activités de santé animale de Bioniche

Le Groupe Vétoquinol a acquis la division santé animale de Bioniche le 15 avril 2014 pour un montant de 61 MCAD auquel s'ajoute un complément de prix de 3,2 MCAD lié à la variation du Besoin en Fonds de Roulement ; cet ajustement de prix provisoire n'est pas finalisé à la date de l'arrêté des comptes annuels. Cette acquisition a été financée par la souscription de deux emprunts pour 41 M€ sur 5 ans.

Le chiffre d'affaires de Bioniche Santé Animale pour les 12 mois clos au 30 juin 2013 s'est élevé à 31,5 MCAD (environ 21 M€). A la date de l'acquisition 85 personnes ont rejoint le Groupe Vétoquinol réparties sur quatre filiales et quatre sites de fabrication (Canada, USA et Australie).

Cette acquisition renforce la présence de Vétoquinol en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), permet au Groupe de s'implanter directement en Australie et complète l'offre de produits de référence de Vétoquinol avec des produits de reproduction pour les animaux de rente (produits de synchronisation des chaleurs des vaches et des truies et produits de transfert embryonnaire).

Au premier décembre 2014, les sociétés Bioniche Animal Health Canada et Bioniche Animal Health USA ont été fusionnées avec les filiales existantes de Vétoquinol au Canada et aux USA permettant ainsi d'intégrer rapidement et efficacement ces deux entités.

Modification de l'organigramme juridique du Groupe en 2014

Les trois filiales de Vétoquinol au Canada (Vétoquinol North America, Prolab et Vétoquinol Canada) ont fusionné le 1^{er} avril 2014 dans Vétoquinol NA Inc, permettant de réduire la complexité administrative et juridique de notre implantation sur ce marché.

Finalisation d'un litige

Dans le cadre de la défense de ses intérêts, le Groupe a gagné le litige qui l'opposait à la société « A » et, à l'issue

d'une expertise judiciaire, a reçu un complément d'indemnité de 1,2 M€, enregistré en autres produits. Ce litige est désormais clos de manière définitive.

Chiffre d'affaires 2014, en progression de + 5,2 %

En millions d'euros	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires courant	315,3	299,7	+ 5,2 %
À cours de change constants	318,5	299,7	+ 6,3 %
À cours de change et périmètre constants	303,9	299,7	+ 1,4 %

Le chiffre d'affaires 2014 du Groupe Vétoquinol s'établit à 315,3 M€, en progression de + 5,2 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. À taux de change constants, la hausse est de + 6,3 %. Le Groupe Vétoquinol enregistre une croissance organique de + 1,4 % pour l'exercice 2014.

Sur l'ensemble de l'exercice 2014, les produits de référence s'établissent à 150,7 M€, en croissance de + 13,2 %. Ils représentent désormais 48 % des ventes à fin décembre 2014 contre 44 % à la même période de l'exercice 2013.

À fin décembre 2014, l'activité de Vétoquinol sur tous les territoires stratégiques du Groupe est en hausse. Le chiffre d'affaires annuel augmente de + 3,8 % en Europe, de + 6,7 % aux Amériques, prenant en compte l'intégration des activités de santé animale de Bioniche et de + 7,8 % en Asie/Pacifique.

Le chiffre d'affaires des activités de santé animale de Bioniche s'est élevé à 14,6 M€ depuis son intégration dans le Groupe en avril 2014.

Les ventes réalisées en Europe, aux Amériques et en Asie/Pacifique représentent respectivement 57 %, 29 % et 14 % du chiffre d'affaires total du Groupe à fin 2014. Sur l'année 2014, Vétoquinol enregistre un impact de change négatif de 3,2 M€.

Sur l'exercice 2014, les ventes des produits destinés aux animaux de compagnie affichent une croissance de +5,5%, tirée par la croissance des essentiels ; l'activité des animaux de rente progresse quant à elle de + 4,9 % en bénéficiant de l'apport des produits acquis en 2014. Le chiffre d'affaires du Groupe Vétoquinol demeure équilibré sur ces deux segments de marché.

25.1.2.1. Chiffre d'affaires réalisé par trimestre

Chiffre d'affaires en milliers d'euros	2014	2013	Variation	Variation à cours de change constants	Variation à change et périmètre constants
1 ^{er} trimestre	73 237	75 489	(3,0 %)	(0,1 %)	(0,1 %)
2 ^e trimestre	76 156	70 016	+ 8,8 %	+ 11,9 %	+ 5,5 %
3 ^e trimestre	82 237	74 084	+ 11,0 %	+ 11,1 %	+ 4,6 %
4 ^e trimestre	83 668	80 138	+ 4,4 %	+ 2,9 %	(3,7 %)
Cumul de l'année	315 298	299 727	+ 5,2 %	+ 6,3 %	+ 1,4 %

25.1.2.2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Par zone géographique <i>en milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Total revenus externes 2014	179 110	92 972	43 216	315 298
Total revenus externes 2013	172 517	87 117	40 092	299 727

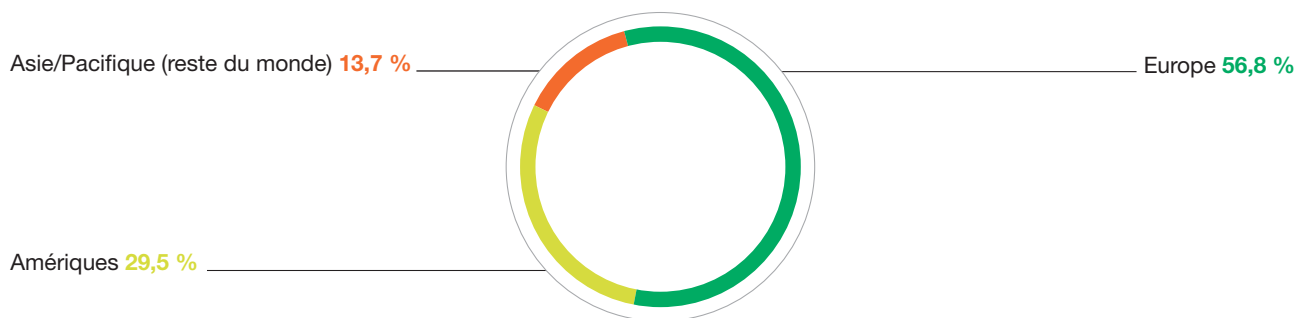
Depuis cinq ans, la répartition géographique du chiffre d'affaires du Groupe a continué à s'équilibrer, passant de 64,7 % à 56,8 % en Europe, tandis que la part du chiffre d'affaires hors Europe, dans le même temps, est passée de 35,3 % à 43,2 %.

Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé en Europe s'est développé de +3,8 %, une belle reprise après une année 2013 quasiment sans croissance. La Russie où le Groupe a renforcé sa présence avec un bureau de représentation a fait une progression notable. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont été les grands leaders de la croissance cette année grâce à une réorganisation réussie.

La zone Amériques a vu sa contribution à données publiées augmenter de +6,7 % grâce à l'apport de la gamme Bioniche et de la progression du produit Zylkène ; le renforcement de l'euro vs le dollar américain pèse sur notre croissance pour -4,4 %. Le territoire Nord Amérique a fait face à une année difficile avec des retraits de produits en distribution et une concurrence exacerbée sur une gamme mature en animaux de rente. Au Brésil, le lancement de Forcyl® est un succès. À périmètre et change constants, le chiffre d'affaires de la zone Amériques a reculé de -2,3 %.

La zone Asie/Pacifique est en hausse de +7,8 % du fait de l'acquisition de Bioniche Australie. Les change impactent très légèrement la croissance de -1,1 %. Ainsi, à périmètre et change constants, le chiffre d'affaires de cette zone progresse de +2,4 %.

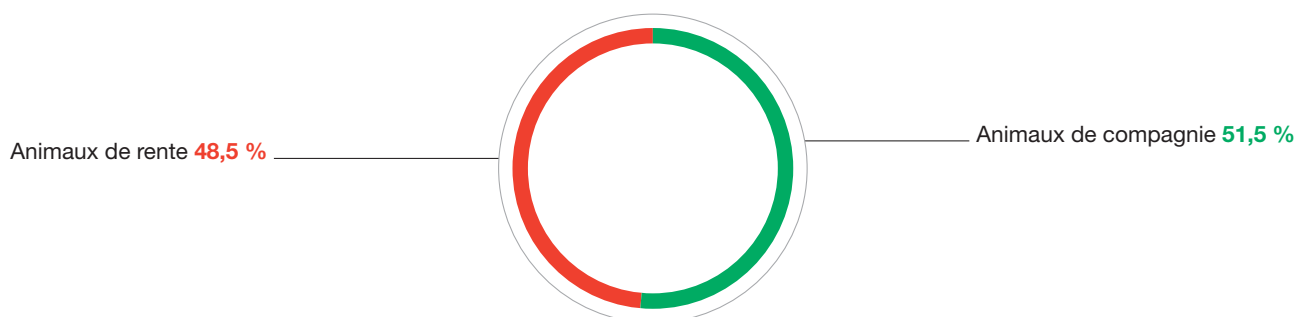
Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique 2014



25.1.2.3. Répartition du chiffre d'affaires par espèce de destination

Les ventes pour animaux de compagnie augmentent de +5,5 % à données publiées et de +3,1 % à périmètre et change constants. Les ventes pour animaux de rente augmentent de +4,9 % à données publiées, aidées par l'acquisition de la division santé animale Bioniche pour +7,1 % et pénalisées par un impact de change de -1,8 % ; à taux de change et périmètre constants, les ventes ressortent en très légère baisse de -0,5 %.

Répartition du chiffre d'affaires par espèce 2014

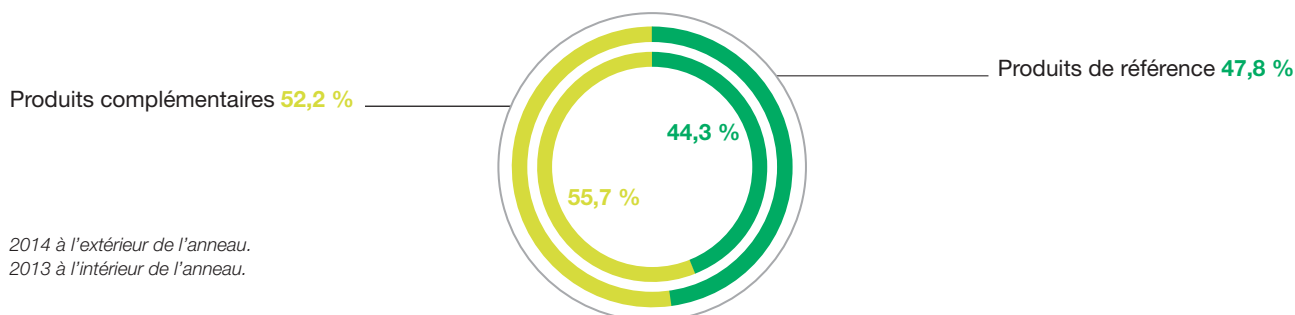


25.1.2.4. Répartition du chiffre d'affaires par produit de référence/domaine

Le chiffre d'affaires du Groupe est tiré par les produits de référence qui progressent de + 13,2 % sur l'année 2014. Ils représentent 47,8 % du chiffre d'affaires total contre 44,3 % à fin 2013. L'acquisition de la gamme Bioniche représente 47 %

de la progression tandis que la croissance des autres produits de référence (Forcyl®, Cimalgex®, Zylkène®....) a continué à tirer fortement la croissance des produits phares du Groupe. Les ventes des autres produits du Groupe sont en baisse avec par exemple la perte de produits en distribution en Amérique du Nord pour plus de 4 M€.

Répartition du CA par produit de référence/domaine



2014 à l'extérieur de l'anneau.
2013 à l'intérieur de l'anneau.

25.1.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant du Groupe enregistre une hausse de + 5,5 % et s'élève à + 35,4 M€ (2013 : 33,6 M€). Après prise en compte des frais d'acquisition et d'intégration des entités Bioniche pour 1,0 M€, le résultat opérationnel ressort à 34,4 M€, en hausse de + 3,9 % vs 2013.

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Revenus	315 298	299 727
Résultat opérationnel courant (ROC)	35 442	33 589
En % du chiffre d'affaires	11,2 %	11,2 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	25 772	23 585
En % du chiffre d'affaires	8,2 %	7,9 %

Les achats consommés augmentent en valeur de + 4,0 % entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013 tandis que le chiffre d'affaires progresse de + 5,2 %. Cette progression de la marge sur achats consommés résulte de plusieurs facteurs. Premièrement, l'effet d'un euro fort (excepté sur le dernier trimestre 2014) et le mix-fabrication ont entraîné un effet d'aubaine sur le poids des matières premières utilisées par le Groupe. Deuxièmement, le poste sous-traitance industriel diminue fortement (- 3,4 M€) ; les économies générées suite à l'internationalisation de la production de certains produits Groupe ont eu un effet bénéfique sur la marge sur achats consommés.

Enfin, le mix produit ventes, modifié par rapport à 2013, a bénéficié d'une part de la hausse des produits de référence, meilleurs contributeurs en termes de marges et, d'autre part, de la stabilisation du taux de marge de certains de nos produits phares. Ainsi, la marge sur achats consommés (66,0 %) progresse de 0,4 point.

Les charges externes augmentent de 2,0 M€ (+ 3,1 %) à données publiées. Cette hausse est liée à l'intégration des quatre entités Bioniche dans le périmètre du Groupe pour plus de 2 millions d'euros. En neutralisant l'impact Bioniche, les charges externes sont en baisse sur l'année 2014 grâce à un strict contrôle des dépenses par le management ; de plus, elles ressortent en légère baisse en pourcentage du chiffre d'affaires (21,0 % contre 21,4 % en 2013). La hausse de la sous-traitance pour 0,8 M€ est liée au développement de nouveaux projets de R & D.

Les charges de personnel augmentent de 6,1 M€ (+ 6,9 %) et représentent 29,8 % du chiffre d'affaires contre 29,3 % du chiffre d'affaires à fin décembre 2013. Cette hausse est liée en partie à l'intégration des 85 personnes issues des quatre entités Bioniche dans le périmètre du Groupe pour 3,3 M€. Le reste de la hausse peut s'analyser par la hausse des salaires comprise entre 2 et 2,5 % et la hausse des effectifs réalisés par le Groupe (environ 70 personnes dont plus de 50 commerciaux en Inde).

Les impôts, taxes et versements assimilés sont en forte hausse de + 1,0 M€ et s'élèvent à 4,9 M€ et représentent 1,6 % du chiffre d'affaires (2013 : 3,9 M€ et 1,3 % du chiffre d'affaires). Cette hausse est liée pour 0,7 M€ à l'acquittement de taxes pour l'enregistrement de nouveaux produits dans nos pays stratégiques.

Les dotations aux amortissements sont en hausse de 1,3 M€ et s'élèvent à 12,9 M€. Cette hausse résulte essentiellement de la prise en compte de l'amortissement des éléments d'actif identifiés suite à l'acquisition de la division santé animale de Bioniche pour 0,8 M€ et de la prise en compte pour la première fois de l'amortissement du nouveau bâtiment industriel du site de Lure pour 0,6 M€.

Les dotations et reprises de provision s'élèvent à - 1,94 M€ au 31 décembre 2014 contre - 0,23 M€ au 31 décembre 2013. Cette variation de - 1,71 M€ s'explique en grande partie par des dotations de provisions sur les stocks +1,2 M€ et sur les créances clients pour +0,5 M€.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse de 53 %, soit une hausse de 2,5 M€ qui s'explique par des éléments non récurrents :

- remboursement complémentaire de CIR pour + 0,6 M€ suite à la prise en compte de la participation et de l'intéressement dans les bases de calcul ;
- dans le cadre de la défense de ses intérêts, le Groupe a gagné le litige qui l'opposait à la société « A » et a reçu un complément d'indemnité de + 1,2 M€ ;
- la comptabilisation de redevance suite à l'achat de la division santé animale de Bioniche pour + 0,5 M€.

La rentabilité des filiales italienne et brésilienne est à date inférieure à la rentabilité moyenne du Groupe. Le Groupe continue à mettre en œuvre les actions nécessaires pour réduire cet écart dans les prochaines années.

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit ainsi à 35,4 M€, soit 11,2 % du chiffre d'affaires ; en progression de 1,9 M€ soit + 5,5 % vs le ROC.

25.1.4. Résultat par secteurs opérationnels

25.1.4.1. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	262 691	105 011	20 466	388 169
Revenus intersectoriels	(61 885)	(10 815)	(171)	(72 871)
Total revenus externes	200 807	94 196	20 295	315 298
Résultat opérationnel courant	30 170	4 498	774	35 442
Autres produits et charges opérationnels	(998)			(998)
Résultat opérationnel	29 172	4 498	774	34 444
Produits financiers – net				3 212
Résultat avant impôts				37 656
Impôt sur les résultats				(11 884)
RÉSULTAT NET				25 772

Le résultat opérationnel sur l'Europe augmente de 4,4 M€. Les lancements des nouveaux produits, l'application du plan stratégique par l'internationalisation de la gamme et la concentration sur les produits de référence engendrent des résultats positifs.

La rentabilité des Amériques diminue de 2,9 M€. Plusieurs facteurs à cela, tout d'abord l'intégration de l'activité de santé animale de Bioniche génère une dotation aux amortissements sur les éléments identifiés de 0,8 M€ ; la perte de produits en distribution sur l'Amérique du Nord, et de forts investissements en Amérique du Sud (préparation de la structure pour accueillir le lancement des produits du Groupe, et modernisation de l'outil de production pèsent sur la rentabilité).

La rentabilité de la zone Asie/Pacifique est en baisse suite à l'intégration de la filiale australienne issue de Bioniche et à la création de notre filiale chinoise déficitaire pour sa première année. Après prise en compte des amortissements des éléments d'actifs identifiés suite au rachat de la Division santé animale de Wockhardt, devenue Vétoquinol India, la performance de notre filiale indienne ressort à 7,8 %, en progression vs 2013.

25.1.4.2. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2013

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	250 549	102 738	16 316	369 603
Revenus intersectoriels	(55 671)	(14 206)	0	(69 877)
Total revenus externes	194 878	88 532	16 316	299 727
Résultat opérationnel courant	25 198	7 443	948	33 589
Autres produits et charges opérationnels	(427)			(427)
Résultat opérationnel	24 771	7 443	948	33 162
Charges financières – net				(941)
Résultat avant impôts				32 221
Impôt sur les résultats				(8 636)
RÉSULTAT NET				23 585

25.1.5. Résultat financier

Le résultat financier sur l'année 2014 ressort en très forte hausse + 4,2 M€ par rapport à 2013. Il s'établit à hauteur de + 3,2 M€ (2013 : - 0,9 M€). Cette hausse résulte essentiellement des autres produits et charges financiers.

Le résultat financier est caractérisé par :

- d'une part, un produit de l'endettement financier net en progression de + 0,27 M€ pour atteindre + 0,94 M€ (2013 : + 0,67 M€) ;
- tandis que, d'autre part, le Groupe enregistre des effets de change fortement positifs liés à la volatilité des marchés financiers, et plus précisément la remontée du dollar US vs l'euro sur le dernier trimestre 2014. Plus particulièrement, notre encaisse d'USD a enregistré la forte revalorisation de la devise américaine tandis que l'effet totalement inverse s'était produit en fin d'année 2013.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 544	1 246
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	2	0
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 546	1246
Intérêts des autres emprunts et découverts	(600)	(576)
Intérêts sur contrats de location financement	(1)	(3)
Coût de l'endettement financier brut	(601)	(579)
Coût de l'endettement financier net	944	677
Autres produits et charges financiers	2 267	(1 609)
Résultat financier	3 211	(941)

25.1.6. Résultat net

Le résultat net du Groupe est en progression de + 9,3 % et s'élève à 25,8 M€ à fin décembre 2014 (2013 : 23,6 M€). Le taux d'impôt apparent augmente fortement pour s'établir à 31,6 % vs 26,8 % à fin décembre 2013, lié à la prise en compte d'important impacts de change latents à hauteur de 5,2 M€, immédiatement taxables, d'un mix résultat et à des impôts différés actifs non comptabilisés sur des déficits fiscaux de certaines filiales.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Revenus	315 298	299 727
Résultat net de l'ensemble consolidé	25 772	23 585
En % du chiffre d'affaires	8,2 %	7,9 %

25.1.7. Bilan et financement

25.1.7.1. Endettement du Groupe – trésorerie positive

Le Groupe Vétoquinol affiche une position globale nette de trésorerie positive de 32,8 M€ à fin décembre 2014 (2013 : 45,8 M€), en baisse de seulement 13,0 M€, après prise en compte de l'acquisition de la division santé animale de Bioniche pour 41,4 M€. Le Groupe dispose d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de croissance hybride. Le Groupe a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe.

Le Gearing s'établit à - 12,2 % des capitaux propres (2013 : - 19,4 %), ce qui revient à dire que le Groupe est toujours totalement désendetté.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Endettement Financier Net	(32 818)	(45 788)
Capitaux propres part du Groupe	268 343	235 908
Gearing (en %)	(12,2 %)	(19,4 %)

25.1.7.2. Flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est excédentaire ; le Groupe n'a pas de problème de liquidité. Le flux de trésorerie d'exploitation est en forte hausse + 13,2 M€ versus 2013 consécutivement, d'une part, à la moindre variation du BFR par rapport à l'année précédente (impact de + 8,8 M€) et, d'autre part, grâce à un résultat net en hausse de + 2,2 M€. Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 41,3 M€ (2013 : 28,1 M€).

La baisse du BFR de - 2,4 M€ dans le tableau de flux de trésorerie (hors effet de l'intégration Bioniche) s'explique essentiellement par :

- la hausse des stocks pour - 2,0 M€ ;
- la légère baisse des postes clients et autres débiteurs pour + 0,2 M€ ;
- la hausse des fournisseurs et des autres créditeurs pour + 4,2 M€.

Le Groupe entend poursuivre son développement par la forte génération de cash ; les efforts vers une gamme plus concentrée et internationale devraient continuer de permettre

au Groupe de bénéficier d'impacts positifs sur le BFR sur les années à venir.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement s'élève à - 52,2 M€ pour l'année 2014 (2013 : - 7,7 M€). Il comprend, d'une part, l'acquisition de la division santé animale de Bioniche pour 41,4 M€ et, d'autre part, les investissements de renouvellement et/ou d'augmentation de capacité de production pour 10,8 M€ vs 7,7 M€ en 2013.

Le flux de trésorerie des opérations de financement enregistré sur l'année 2014 :

- le remboursement des échéances d'emprunt et le paiement des intérêts pour 10,5 M€ (2013 : 9,9 M€) ;
- la distribution de dividendes pour 4,4 M€ (2013 : 4,1 M€) ;
- la cession d'actions propres pour 0,9 M€ (2013 : 0 M€) ;
- la souscription de deux emprunts pour un montant total de 41 M€.

Ces éléments expliquent la variation nette de trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	49 902	44 155
Flux de trésorerie d'exploitation net	41 298	28 106
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(52 244)	(7 689)
Flux de trésorerie des opérations de financement	27 216	(14 021)
Incidence des variations des cours de devises	993	(1 459)
Variation nette de trésorerie	17 262	4 938

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est composé des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Acquisition nette d'immobilisations (CAPEX net)	(10 825)	(7 523)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	(41 419)	(165)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(52 244)	(7 689)

L'année 2014 a été marquée par l'acquisition de la division santé animale de Bioniche.

25.1.7.3. Bilan consolidé

Le Groupe présente une solide structure financière, avec des capitaux propres importants, un endettement financier net négatif (trésorerie nette positive) de 32,8 M€ (2013 : 45,8 M€).

La hausse des actifs non courants à fin décembre 2014 résulte essentiellement de l'acquisition de la division santé animale de Bioniche pour 31,5 M€. Après finalisation de l'affectation du prix d'acquisition, le Groupe a reconnu des immobilisations incorporelles pour 16,5 M€ ainsi qu'un Goodwill de 14,9 M€. Enfin, les différences de conversion des bilans des entités étrangères engendrent une hausse de 7 M€ des actifs non courants.

Les actifs courants augmentent d'une part, du fait des stocks (+ 14,4 M€ dont 12 M€ lié à l'acquisition de la division santé animale de Bioniche) et, d'autre part, de la hausse des créances clients et autres débiteurs pour 6,0 M€ (hausse de l'activité dont Bioniche).

Les passifs non courants augmentent de 29,8 M€ du fait essentiellement de la souscription de nouveaux emprunts pour 41 M€.

Les passifs courants augmentent de 5,3 M€ dont 3,0 M€ liés à une hausse des impôts restants à payer et des dettes fournisseurs et autres créateurs pour + 9,9 M€ compensés par la baisse de la trésorerie passive de 7,3 M€.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2014	31 déc 2013
Total actifs non courants	182 484	142 746
Total actifs courants	236 878	209 084
Total actifs	419 363	351 831
Capitaux propres part du Groupe	268 343	235 908
Intérêts minoritaires	53	47
Total passifs non courants	51 852	22 050
Total passifs courants	99 115	93 826
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	419 363	351 831

25.1.8. Recherche et Développement innovante

Les dépenses de R & D enregistrées en charge sur l'exercice 2014 s'élèvent à 21,9 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires (2013 : 20,0 M€, soit 6,7 % du chiffre d'affaires).

Pour toute information complémentaire concernant la R & D, se référer au chapitre 11 du présent Document de référence.

25.1.9. Perspectives

Le Groupe entend concentrer ses efforts pour asseoir sa présence d'acteur majeur et international. Le Groupe souhaite renforcer sa présence sur les marchés à plus fort potentiel qui représentent environ 80 % en valeur de la croissance totale du marché de la santé animale. Le Groupe a également pour objectif d'offrir à ses clients une gamme de produits plus concentrée autour d'une cinquantaine de produits de référence. Avoir des produits plus importants permet une meilleure présence auprès des clients grâce à des synergies industrielles, marketing et commerciales.

Sur un marché mondial de la santé animale qui continue à progresser, le Groupe devrait continuer à bénéficier en 2015 de sa dynamique géographique, notamment d'une croissance plus forte sur les territoires Amériques et Asie/Pacifique. Cette croissance continuera de se faire grâce à la montée en puissance des produits de référence et l'intégration des sociétés récemment acquises.

Le Groupe poursuivra sa recherche d'acquisitions ciblées (sociétés, principes actifs, produits) dans le cadre de sa politique de croissance hybride, conformément à sa stratégie.

Disposant d'une structure financière très solide qui s'appuie principalement sur une bonne génération de cash, Vétoquinol poursuit activement son programme d'investissements tant dans les domaines de la Recherche & Développement, du marketing que de l'outil industriel, moteurs de sa croissance organique et externe.

25.1.10. Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport annuel

Le Groupe Vétoquinol a signé un accord de distribution avec la société Orion pour distribuer leur gamme de sédatifs en Europe.

25.1.11. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues

Il n'y a pas eu de modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues.

25.2. ACTIVITÉ DE VÉTOQUINOL SA

25.2.1. Chiffre d'affaires – Résultat

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Chiffre d'affaires	119 339	113 093
Résultat d'exploitation	9 632	8 331
Résultat d'exploitation en % du chiffre d'affaires	8,1 %	7,4 %
Résultat financier	13 122	10 560
Résultat courant avant impôt	22 754	18 891
Résultat exceptionnel	(644)	323
Participation des salariés	(486)	(421)
Impôt sur les sociétés	(1 078)	1 240
Résultat net	20 546	19 387
Résultat net en % du chiffre d'affaires	17,2 %	17,1 %

Le chiffre d'affaires est en hausse de + 5,5 % tiré par les ventes sur le marché à l'export + 6,8 % et inter-compagnie pour + 10,2 %.

Cette hausse du chiffre d'affaires de Vétoquinol SA provient essentiellement de la progression des produits de référence. La marge sur achats consommés progresse de + 7,1 % du fait, d'une part, de la diminution du poste de sous-traitance industriel suite aux économies générées et à l'internationalisation de la production de certains produits Groupe et, d'autre part, de la progression des ventes des produits de référence au niveau du Groupe.

Le résultat d'exploitation ressort en hausse de + 15,6 % et s'établit à hauteur de 9,6 M€ (2013 : 8,3 M€). Il convient de noter que les charges de personnel ont été bien tenues : + 5,3 % de hausse, compte tenu des embauches réalisées sur 2014 pour palier les vacances de postes importantes de 2013 et d'une hausse de salaire moyenne de + 2,4 %. Les dotations aux provisions et amortissements augmentent de + 10,1 %, soit + 0,6 M€ mais tiennent compte pour la première année pleine de la dotation sur le nouveau bâtiment comprimés pour + 0,4 M€.

Le résultat financier augmente de + 24,3 %, soit + 2,6 M€ et s'établit à hauteur de 13,1 M€, contre 10,6 M€ à fin décembre 2013. Les raisons sont les suivantes :

- en 2014, le montant des dividendes perçu par Vétoquinol SA s'est élevé à 9,8 M€ contre 11,3 M€ l'année précédente ;
- les charges financières sont en très légère hausse de 0,04 M€, essentiellement grâce à des taux d'endettement très faible et s'élèvent à 0,55 M€ (2013 : 0,51 M€) ;
- la rémunération de la trésorerie à court terme sur 2014 s'élève à 1,44 M€ (2013 : 1,17 M€) soit une augmentation de 0,27 M€, qui s'explique par la hausse de la trésorerie et des rendements en hausse ;
- des différences de change impactent positivement le résultat financier 2014 à hauteur de + 2,34 M€ vs un impact négatif en 2013 de - 1,35 M€.

Du fait de ces différents impacts sur le résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élève à 22,8 M€ (2013 : 18,9 M€), en hausse de + 20,5 %.

Le résultat exceptionnel est négatif de - 0,6 M€ contre - 0,3 M€ à fin décembre 2013 ; une charge exceptionnelle a été enregistrée sur 2014 pour redistribuer dans les filiales l'indemnité complémentaire reçue par la société suite au litige qui l'opposait à la société « A » ; en 2013, une charge exceptionnelle liée à la fusion-absorption d'Orsco par Vétoquinol avait été enregistrée pour un montant total de 0,46 M€.

Le résultat net ressort en progression de 6,0 % et atteint 20,5 M€ (2013 : 19,4 M€) compte tenu de l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus et d'une charge d'impôt sur les sociétés à payer de - 1,1 M€ (2013 : crédit de 1,2 M€) aidé par un crédit d'impôt recherche en augmentation sensible.

25.2.2. Filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	0,1	(4 808)	0	(511)	100
Vétoquinol International SAS	EUR	75 886	12 597	75 886	12 597	100
Vétoquinol Korea Co, Ltd	WON	520 000	1 203 882	393	909	100
Vétoquinol N.A Inc.	CAD	35 650	36 255	25 350	25 780	100

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31	31			-2	0	0
Vétoquinol International SAS	75 886	75 886	6 178		8 735	0	7 500
Vétoquinol Korea Co, Ltd	1 018	1 018			338	3 612	218
Vétoquinol N.A Inc	28 195	28 195	16 284		5 346	50 683	2 052

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

25.2.3. Endettement et trésorerie

En milliers d'euros	31 déc 2014	31 déc 2013
Trésorerie active* = VMP + disponibilités hors actions propres	79 150	76 734
Avances remboursables	879	1 151
Emprunts bancaires et intérêts courus	51 805	21 684
Découverts + cash pooling	19 821	23 139
Endettement Financier et trésorerie passive	72 505	45 974
Endettement Financier Net / (trésorerie positive)	(6 645)	(30 760)
Capitaux propres	212 489	196 188
Gearing de Vétoquinol SA (en %)	(3,1 %)	(15,7 %)

*contient aussi les comptes de cash pooling qui sont enregistrés dans les autres créances

La trésorerie active (hors détention des actions propres) est en légère hausse de 2,4 M€ sur l'année 2014 (2013 : + 18,4) et l'Endettement Financier Net (EFN) est en augmentation de 24,1 M€ (2013 : diminution de - 24,4 M€). Cette hausse des emprunts bancaires résulte de la souscription de deux emprunts de 21,0 M€ sur 5 ans afin de financer l'acquisition de la division santé animale de Bioniche, pour le compte des filiales du Groupe. À fin décembre 2014, l'EFN est négatif, ce qui signifie que Vétoquinol SA est totalement désendetté. Le Gearing augmente entre 2014 et 2013 et s'élève à - 3,1 % (2013 : - 15,7 %).

25.2.4. Affectation des résultats

En fonction du résultat de l'exercice qui s'élève à 20 545 895,88 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 34 196 509,05 €, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de fixer le dividende à 0,39 € par action, et d'affecter en conséquence le résultat de la manière suivante :

À la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,39 € par action	4 633 941,78 €
À la réserve facultative	10 000 000 €
Au report à nouveau, le solde soit	40 108 463,15 €
Total	54 742 404,93 €

25.2.5. Perspectives 2015

Vétoquinol SA entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, principes actifs, produits) conformément à la stratégie décrite dans le document de base au chapitre 6.

Vétoquinol SA a la ferme volonté de se développer tout en préservant les résultats financiers inscrits dans son modèle économique à moyen terme.

25.2.6. Autres informations

25.2.6.1. Réintégrations fiscales

Les réintégrations fiscales concernant les voitures de tourisme dont la société a l'usage s'élèvent à 198 465 € pour un parc de 85 véhicules (2013 : 187 026 € pour 103 véhicules).

25.2.6.2. Participations et intéressement

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 486 445 € (2013 : 420 681 €) et le montant de l'intéressement s'établit à 701 755 € (2013 : 666 982 €).

25.2.6.3. État de la participation des salariés au capital

Les actions détenues dans le cadre du plan d'épargne entreprise par le personnel représentent moins de 3 % du capital de la société. Durant l'exercice 2014, les parts de FCPE ont été transformées en actions au Nominatif. À la fin de l'exercice 2014, cette participation au nominatif représentait 0,6 % du capital (2013 : 0,34 % du capital).

25.2.6.4. Informations relatives au programme de rachat d'actions

Sur l'année 2014, Vétoquinol n'a pas racheté ses propres actions.

À fin 2014, Vétoquinol détient 13 903 actions propres non attribuées (2013 : 51 703) pour une valeur d'achat de 310 K€ (2013 : 1 161 K€), dont 37 800 ont été définitivement attribuées sur l'exercice (2013 : 39 300).

25.2.6.5. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, nous vous précisons que les dividendes par action, distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	2011	2012	2013
Valeur nominale d'une action	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Dividende net par action	0,33 €	0,35 €	0,37 €
Dividende exceptionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

25.2.6.6. Composition du capital social

La composition du capital social au 31 décembre 2014 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	%
Soparfin	7 414 773	62,40 %
Famille Étienne Frechin	530 440	4,46 %
FCPE	0	0,00 %
Public	3 918 385	32,98 %
Autodétention (inclus contrat liquidité)	18 304	0,16 %
TOTAL	11 881 902	

Pour de plus amples informations, se référer au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

25.2.6.7. Délai de paiement

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, dite loi LME, a imposé une réduction des délais de paiement entre professionnels. Afin de contrôler le respect de cette nouvelle mesure, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C. com. art. L 441-6-1 et D 441-4).

Afin de répondre aux nouvelles dispositions applicables quant à la détermination des délais de paiement, vous trouverez ci-dessous l'information requise pour 2014 :

Montant total non soldé en K€	Courant en K€	De 31 à 60 jours* en K€	Supérieur à 60 jours** en K€
14 479	13 921	189	369

Et le comparatif pour 2013 :

Montant total non soldé en K€	Courant en K€	De 31 à 60 jours* en K€	Supérieur à 60 jours** en K€
12 184	11 761	238	185

* En cours de paiement lors de l'établissement du présent rapport.

** Les fournisseurs à plus de 60 jours sont en litige et font l'objet d'un traitement particulier.

25.2.6.8. Conventions

Dans le cadre du rachat de la division santé animale Bioniche, la société a payé le vendeur pour le compte de ses filiales. À ce titre, quatre prêts inter-compagnies ont été mis en place à compter du mois de décembre 2014 ; sur l'année 2014, aucun intérêt n'a été versé à la société.

25.3. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Se référer au chapitre 15 du présent Document de référence.

25.4. RESSOURCES HUMAINES

Se référer également au chapitre 3 (RSE) du présent Document de référence pour toutes les données sociales.

25.4.1. Répartition des effectifs de la société

Au 31 décembre 2014, l'effectif de Vétoquinol SA est en augmentation, puisqu'il s'établit à 645 salariés à comparer à 631 salariés au 31 décembre 2013.

Les effectifs sont présentés hors intérimaires, apprentis et contrats de professionnalisation.

25.4.1.1. Par contrat et par sexe

	2014			2013		
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Femme	366	24	390	365	22	387
Homme	241	14	255	238	6	244
TOTAL	607	38	645	603	23	631
Total en %	94,11 %	5,89 %	100 %	95,56 %	4,44 %	100 %

25.4.1.2. Par statut et par sexe en 2014

Statut	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien	Employé	Ouvrier	Total
Femme	103	7	179	12	89	390
	44 %	39 %	71 %	86 %	72 %	60 %
Homme	133	11	74	2	35	255
	56 %	61 %	29 %	14 %	28 %	40 %
TOTAL	236	18	253	14	124	645
	37 %	3 %	39 %	2 %	19 %	100 %

25.4.1.3. Par ancienneté et par sexe

En années	2014		2013	
	Ancienneté moyenne	Total	Ancienneté moyenne	Total
Femme	13,94	390	14,05	387
Homme	11,42	255	11,41	244
Moyenne	12,95	645	13,03	631

25.4.2. Rémunérations et avantages

En milliers d'euros	2014	2013	Évolution
Masse salariale annuelle	42 317	40 174	+ 5,3 %
Participation	486	421	+ 15,6 %
Intéressement	702	667	+ 5,2 %

25.5. INFORMATIONS SUR LES RISQUES ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

Se référer au chapitre 5 du présent Document de référence.

25.6. VÉTOQUINOL ET SES ACTIONNAIRES

25.6.1. L'action Vétoquinol

Dans une conjoncture économique globale délicate, le titre réalise une bonne performance boursière 2014. Une récompense pour ses fidèles actionnaires avec lesquels Vétoquinol entretient une relation de proximité fondée sur le dialogue et la confiance. Au cours de l'exercice 2014, Vétoquinol a régulièrement organisé des réunions et des conférences téléphoniques avec les investisseurs nationaux et internationaux, leur permettant ainsi de dialoguer avec les dirigeants et d'approfondir les questions liées à son activité et à sa stratégie.

L'action Vétoquinol est cotée sur NYSE Euronext Paris – Compartiment B. Le titre est inclus dans les indices CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable.

Fiche signalétique du titre :

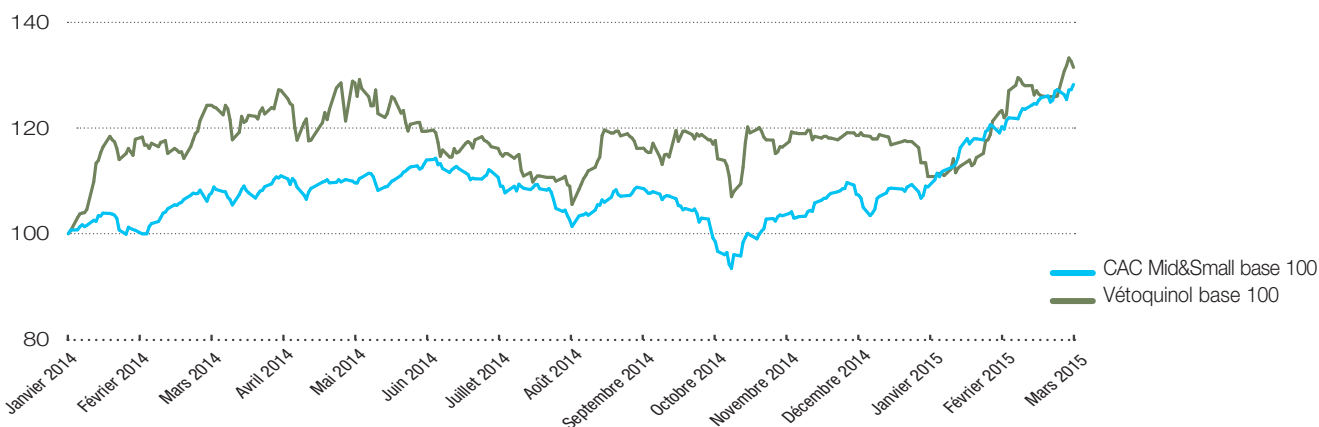
- Code ISIN FR0004186856
- Mnémotique VETO.PA
- Compartiment B Eurolist

Vétoquinol a été admis au SRD Long le 24 décembre 2013 et est éligible au PEA-PME.

Capitalisation boursière au 31 décembre 2014 : 427 M€ (2013 : 365 M€)

Le capital social de Vétoquinol au 31 décembre 2014 était composé de 11 881 902 actions d'une valeur nominale de 2,50 €, entièrement libérées sous forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire.

25.6.2. Évolution du cours de Bourse



Le cours de l'action Vétoquinol a enregistré une hausse de 16,9 % au cours de l'année 2014, passant de 30,70 € le 31 décembre 2013 à 35,90 € le 31 décembre 2014.

25.6.3. Contact actionnaires

**Vétoquinol – Direction financière et juridique – BP 189
– Magny-Vernois – F-70204 Lure Cedex**

Tél. : 33 (0)3 84 62 59 88

E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com

Site web : www.vetoquinol.com

Les communiqués de Vétoquinol et les documents de référence comprenant notamment les informations financières historiques sur la société déposées ou enregistrées auprès de l'AMF sont disponibles sur le site internet institutionnel : www.vetoquinol.com. Une copie peut en être obtenue au siège de la société, Magny-Vernois – BP 189 – 70204 Lure Cedex.

Les statuts de Vétoquinol ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, conformément au Code de commerce, sur support papier, au siège social de la société.

25.7. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'année 2014, Soparfin SCA, personne morale liée à Monsieur Étienne Frechin, Président de Vétoquinol, à Monsieur Matthieu Frechin, Directeur général et à Madame Martine Frechin, administrateur, s'est portée acquéreur de 20 000 titres (2013 : 21 640 titres) et n'a pas vendu de titres (2013 : vente de 128 940 titres).

25.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une politique au cœur des préoccupations de l'entreprise et de la Direction générale en particulier, qui intègre une véritable démarche de sensibilisation économique, sociale et environnementale.

Pour plus de détails, se référer au chapitre 3 du présent Document de référence – Responsabilité sociale et environnementale.



26

Résultats des
cinq derniers
exercices

26

Résultat des cinq derniers exercices

Nature des indications	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social	28 231 580	29 704 755	29 704 755	29 704 755	29 704 755
Nombre des actions ordinaires existantes	11 292 632	11 881 902	11 881 902	11 881 902	11 881 902
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
Nombre maxi d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	589 270				
Par exercice du droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	108 083 169	108 246 915	105 895 759	113 093 177	119 338 752
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	22 848 412	27 717 575	19 476 446	24 534 400	28 126 744
Impôt sur les bénéfices	757 920	946 504	(2 015 451)	(1 240 148)	1 077 895
Participation des salariés due au titre de l'exercice	952 154	879 500	232 423	420 681	486 445
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	17 549 382	20 777 868	16 913 862	19 386 652	20 545 895
Résultat distribué	3 564 571	3 921 028	4 158 666	4 396 304	4 633 942
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,87	2,18	1,79	2,13	2,24
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	1,55	1,75	1,42	1,63	1,73
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,33	0,35	0,37	0,39
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	588	616	610	613	646
Montant de la masse salariale de l'exercice	26 311 355	25 930 113	26 738 844	27 229 139	28 950 426
Sommes versées au titre des avantages sociaux	12 987 404	12 941 703	12 904 263	13 612 756	14 069 171



27

Assemblée
générale mixte
du 20 mai 2015

Texte des résolutions

**27.1. RÉOLUTIONS
À CARACTÈRE ORDINAIRE** _____ 166

**27.2. RÉOLUTIONS À CARACTÈRE
EXTRAORDINAIRE** _____ 167

Texte des résolutions

27.1. RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE**PREMIÈRE RÉOLUTION****Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 20 545 895,88 €.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉOLUTION**Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 25 765 654,80 €.

TROISIÈME RÉOLUTION**Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 20 545 895,88 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau 34 196 509,05 €, de la manière suivante :

À la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,39 € par action	4 633 941,78 €
À la réserve facultative	10 000 000,00 €
Au report à nouveau, le solde soit	40 108 463,15 €
TOTAL	54 742 404,93 €

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,39 €, contre 0,37 € sur l'exercice 2013.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Avant la mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux et de la contribution sociale généralisée.

Le paiement des dividendes sera effectué, au plus tard, le 4 juin 2015.

Dans l'hypothèse où, à cette date, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions sera affecté au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende net
31 décembre 2011	0,33 €
31 décembre 2012	0,35 €
31 décembre 2013	0,37 €

QUATRIÈME RÉOLUTION**Jetons de présence**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 100 000 € le montant global annuel brut des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

CINQUIÈME RÉOLUTION**Conventions réglementées**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'il n'y a plus d'ancienne convention à inscrire dans ce rapport et qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice, et approuve ledit rapport.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Philippe Arnold, administrateur sortant.

Son mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions pour un prix maximum de 60 € par action soit un prix global maximum de 50 000 000 €

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 7 % du capital de la société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues

devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 50 000 000 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 13 mai 2014.

27.2. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital d'un montant maximum de 80 000 000 € par incorporation de réserves ou de primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes ;

- fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- fixe à 80 000 000 €, le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables, que les actions correspondantes seront vendues, et que le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits ;
- prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 22 mai 2013.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la société et des entités liées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société, à émettre ou existantes, au profit des membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la société et de sociétés françaises et étrangères ou de groupements d'intérêt économiques qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 250 000 actions,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux (2) ans, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux (2) ans à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre (4) ans, et, dans ce cas, sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Conseil d'administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le premier cas, allonger la période d'acquisition et/ou de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation.
- Il est toutefois précisé que l'attribution sera définitive par anticipation en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale et qu'aucune durée minimale de conservation ne sera requise en cas de décès ou d'invalidité d'un

bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale,

- fixe la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires à deux (2) ans à compter de leur attribution définitive, étant précisé qu'aucune durée minimale de conservation ne sera requise en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale. Toutefois, cette obligation pourra être réduite ou supprimée par le Conseil d'administration pour les actions dont la période d'acquisition aura été fixée à une durée de quatre (4) ans,
- fixe à trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
- prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et décide que le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoute aux montants des augmentations de capital autorisées par la présente Assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment :

- fixer les conditions notamment de performance et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions,
- fixer, sous réserve de la durée minimale ci-dessus indiquée, la durée de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au Conseil d'administration pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- décider s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement,
- procéder, si l'attribution porte sur des actions à émettre, aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la société qu'il y aura lieu de réaliser au moment de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence,
- accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

DIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.

28

Honoraires des Commissaires aux comptes



28

Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires présentés ici concernent les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux, conformément au règlement de l'AMF. Ces honoraires concernent le Commissariat aux comptes pour les sociétés françaises (essentiellement l'émetteur et un sous-holding), pour ce qui a trait à la certification, l'examen des comptes individuels et consolidés.

Les honoraires versés à l'étranger comprennent la certification des comptes par les membres du réseau des filiales intégrées globalement.

Montant hors taxes <i>En milliers d'euros</i>	Année 2014			Année 2013		
	PwC	KPMG	TOTAL	PwC	KPMG	TOTAL
France	112,4	106,7	219,1	111,0	105,4	216,4
Étranger	197,9	56,3	254,2	192,7	35,2	227,9
Sous-total	310,3	163,0	473,3	303,7	140,6	444,3
Autres prestations*	20,0	-	20,0	15,1	-	15,1
TOTAL	330,3	163,0	493,3	318,8	140,6	459,4

* Essentiellement audit d'acquisition et/ou services juridiques.



29

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application
de l'article L. 225-235
du Code de commerce,
sur le rapport du Président
du Conseil d'administration
de la société Vétoquinol SA

Exercice clos le 31 décembre 2014



Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Vétoquinol SA

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vétoquinol SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Cherqui
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé



30

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vétoquinol SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des Goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans la note 19.1.3.12 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 19.1.3.12 et 19.1.19 de l'annexe donnent une information appropriée.
- La note 19.1.3.8.1 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 19.1.3.8.1 et 19.1.30 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le Rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Cherqui
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé



31

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014



Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vétoquinol SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note 19.2.2.5 « Règles et méthodes comptables – Participations et autres titres immobilisés », la société constitue une provision dès lors que la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur coût d'acquisition. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par la société pour déterminer la valeur d'inventaire de ses titres et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Cherqui
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé



32

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Cherqui
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé



33

Rapport de l'organisme de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport de l'organisme de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2014

À l'attention de la Direction générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Vétoquinol SA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le Cofrac sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31.12.2014 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège du Groupe, et dont un résumé figure dans la note méthodologique disponible sur le site Internet du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le Rapport de gestion des informations requises.

RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

La mission a été réalisée en mars 2015 et a eu une durée de 7 jours/hommes. Nous avons conduit des entretiens auprès de 4 responsables du Groupe.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de la société mère Vétoquinol SA et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites ou des filiales que nous avons sélectionnés en fonction de leur contribution aux indicateurs consolidés, et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 50 % des contributions aux données sociales et environ 50 % des contributions aux données environnementales.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de la société mère Vétoquinol SA.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le référentiel

Le référentiel RSE est décliné au niveau de chaque entité afin d'adapter le processus de reporting aux différentes entités de Vétoquinol.

Commentaires sur les Informations

Les informations sociales, sociétales et environnementales sont collectées par les services opérationnels et sont rapprochées des données disponibles dans les services financiers.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 1^{er} avril 2015

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée



34

Table de concordance

34.1. TABLE DE CONCORDANCE
ENTRE LE DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL _____ 184

34.2. TABLE DE RECONCILIATION
RAPPORT FINANCIER
ANNUEL _____ 185

34

Table de concordance

34.1. TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809 / 2004.

Chapitre	Informations requises dans le rapport financier annuel	page
1.	Personne responsable	8
2.	Responsable du contrôle des comptes	10
3.	Description des effectifs	15
4.	Informations financières sélectionnées	24
5.	Facteurs de risques	28
6.	Informations concernant la société	34
	Renseignements de caractère général concernant la société	34
	Histoire et évolution de la société	34
	Propriétés immobilières, usines et équipements	36
	Investissements	38
7.	Aperçu des activités	40
	Présentation du Groupe	40
	Principaux marchés	43
8.	Organigramme	48
9.	Examen du résultat et de la situation financière	50
10.	Trésorerie et capitaux	52
11.	Recherche & Développement, brevets, licences	54
12.	Information sur les tendances	58
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	60
14.	Organes d'administration et de direction générale	62
15.	Rémunérations et avantages	66
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	70
17.	Principaux actionnaires	80
18.	Opérations sur les apparentés	82
19.	États financiers	84
	Comptes consolidés	84
	Comptes sociaux de Vétquinol SA	117
20.	Informations complémentaires	138
	Capital social	138
	Acte constitutif et statuts	140
21.	Contrats importants	144
22.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	146
23.	Documents accessibles au public	148
24.	Informations sur les participations	150

34.2. TABLE DE RECONCILIATION RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Personne responsable	8
États financiers	
Comptes consolidés	84
Comptes sociaux de Vétoquinol SA	117
Rapport de gestion	152
Activité du Groupe Vétoquinol	152
Activité de Vétoquinol SA	158
Intérêts et rémunérations des dirigeants	66
Ressources humaines	14
Informations sur les risques encourus par la société	28
Vétoquinol et ses actionnaires	162
Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société	162
Développement durable	12
Résultats des cinq derniers exercices	164
Honoraires des Commissaires aux comptes	170
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	172
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	174
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	176
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	178

Glossaire

AMM	Signifie Autorisation de Mise sur le Marché. L'AMM est l'autorisation donnée à un médicament d'être commercialisé. Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique désire mettre en vente un médicament, il doit présenter un dossier auprès de l'autorité compétente du pays concerné : agence nationale (telle l'AFSSA en France, la Direction générale du médicament ou DGM en Belgique), européenne (EMA) ou encore la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis.
ANSES	Signifie Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ex-AFSSA).
BPF	Les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques sont constituées par l'ensemble des règles à mettre en œuvre pour obtenir la qualité requise.
BPL	Bonnes Pratiques de Laboratoire.
CMR	Substances reconnues cancérigènes et/ou mutogènes et/ou reprotoxiques.
Code Middlenext	Publié en 2009, le Code Middlenext propose une gouvernance adaptée à la taille et à la structure du capital des entreprises et, de ce fait, est plus approprié à notre société à caractère familial.
Délégué vétérinaire	Représentant du laboratoire auprès de ses clients avec une mission et une compétence scientifique et commerciale.
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
EMA (European Medicines Agency)	Agence européenne pour l'évaluation des médicaments, basée à Londres.
ERP	Enterprise Resource Planning a pour vocation d'homogénéiser le système d'information de l'entreprise avec un outil unique, qui est capable de couvrir un large périmètre de gestions (gestion de production, des achats, des stocks, des ventes, comptable, etc.).
EUROSTAT	Eurostat (appellation officielle : Office statistique des Communautés européennes) est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Elle a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, principalement en collectant, harmonisant et agrégeant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'UE (Union européenne), des pays candidats à l'adhésion et des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange).
FDA	La Food and Drug Administration est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Cet organisme a, entre autres, le mandat d'autoriser la commercialisation des médicaments sur le territoire des États-Unis d'Amérique.
Groupe	Désigne le groupe constitué par la société Vétoquinol SA et ses filiales.
IFAH	International Federation for Animal Health (IFAH) est une organisation représentant les fabricants de produits vétérinaires, vaccins, et autres produits pharmaceutiques vétérinaires dans les pays développés et en voie de développement à travers les 5 continents.
Médicament vétérinaire	Désigne toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales.

Pharmacocinétique	La pharmacocinétique a pour but d'étudier le devenir, dans l'organisme, d'un principe actif contenu dans un médicament. Elle comprend quatre phases, se déroulant simultanément : l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination du principe actif. La détermination des paramètres pharmacocinétiques d'un principe actif apporte les informations qui permettent de choisir les voies d'administration et d'adapter les posologies pour son utilisation future.
Pharmacodynamique	La pharmacodynamique a pour objectifs de décrire, de quantifier et d'expliquer l'ensemble des effets induits par un médicament dans un organisme vivant.
Produits non médicamenteux	Regroupent les aliments et suppléments nutritionnels, les produits d'hygiène, les désinfectants et insecticides pour les bâtiments d'élevage, les produits de diagnostic, les sutures, le matériel...
Société	Désigne la société Vétquinol SA.
Vetnosis	Société d'études du marché de la santé animale, elle fournit notamment des informations sur la taille des différents marchés, des estimations sur leurs évolutions futures ainsi que des monographies sur les principaux laboratoires internationaux. Vetnosis a été créée en janvier 2008 après le rachat de la direction des affaires de santé animale de Wood MacKenzie (citée dans ce document).

VÉTOQUINOL DANS LE MONDE

ALLEMAGNE

Vétoquinol GmbH
Parkstrasse 10 - 88212 Ravensburg
Tél. : +49 751 35 953 0
Fax : +49 751 35 953 99
info@vetoquinol.de
www.vetoquinol.de

AUSTRALIE

Bioniche Animal Health (A/Asia)
Pty Ltd.
46 Seaton Street, Armidale NSW 2350
Tél. : +1800 032 355
Fax: 1800 648 460
Sales@Bioniche.com
www.vetoquinol.com
www.BionicheAnimalHealth.com

AUTRICHE

Vétoquinol Österreich GmbH
Zehetnergasse 24 - 1140 Wien
Tél. : +43 14 16 39 10
Fax : +43 14 16 39 10-15
office@vetoquinol.at
www.vetoquinol.at

BELGIQUE

Vétoquinol N.V.
Kontichsesteenweg 42 - 2630
Aartselaar
Tél. : +32 3 877 44 34
Fax : +32 3 877 44 38
info@vetoquinol-benelux.be
www.vetoquinol.be

BRESIL

Vétoquinol Saúde Animal Ltda.
Rua Alcântara, 195 - Vila Maria - São
Paulo - SP - 02110-010
Tel: +55 11 3568 1111
Fax : +55 11 3568-1101
faleconosco@vetoquinol.com.br
www.vetoquinol.com.br

CANADA

Vétoquinol N.-A. Inc.
2000 chemin Georges
Lavaltrie, Québec, J5T 3S5
Tél. : +1 450 586 48 22
Fax : +1 450 586 46 49
Toll free number / Numéro sans frais
1 800 565 0497
info@vetoquinol.ca
www.vetoquinol.ca

Vétoquinol N.-A. Inc.

700 rue St Henri - Princeville,
Québec, G6L4X1
Tél. : +1 819 364 3073
Fax : +1 819 364 7895
www.vetoquinol.ca

Vétoquinol N.-A. Inc.

Manufacturing Site
231 Dundas Street East, P.O. Box
1570
Belleville, Ontario, K8N 5J2
Tél. : +1 613 966-8058
Fax: +1 613 966-4177
Toll free number: +1 800 265 5464
info@vetoquinol.com
www.vetoquinol.ca

ESPAGNE

Vétoquinol Especialidades Veteri-
narias, S.A.
Carretera de Fuencarral km 15 700
Edificio Europa I - Portal 3 - piso 2º,
puerta 5
28108 - Alcobendas - Madrid
Tel : +34 91 490 37 92
Fax : +34 91 490 08 02
vev.sa@vetoquinol.es
www.vetoquinol.es

ÉTATS-UNIS

Vétoquinol USA
4250 N. Sylvania Ave.
Fort Worth, TX 76137
817-529-7500 / 800-267-5705
www.vetoquinolusa.com

Vétoquinol USA Inc.

1335 NE Terre View Dr
Pullman, WA 99163
Tél. : +1 509-335-4047
Toll Free number +1 800-335-8595
Fax : +1 509-335-1064

FRANCE

• Vétoquinol SA
Magny-Vernois BP 189
70204 Lure cedex
Tél. : +33 3 84 62 55 55
Fax : +33 3 84 62 55 56
vetoquinol@vetoquinol.com
www.vetoquinol.com

• Direction France

37 rue de la Victoire
75009 Paris
Tél. : +33 1 55 33 50 25
Fax : +33 1 47 70 42 05
comm.france@vetoquinol.com
www.vetoquinol.fr

• Z.I. du Cantubas

Avenue J. Kessel
69170 Tarare cedex
Tél. : +33 4 74 05 37 50
Fax : +33 4 74 05 37 59

INDE

Vétoquinol India Animal Health
Private Ltd.
801, Sigma - 8th Floor - Hiranandani
Business Park
Technology Street, Powai
Mumbai - 400076
Tél. : +91 22 6132 2609
Fax : +91 22 6132 2641
headoffice-mumbai@vetoquinol.in
www.vetoquinol.in

IRLANDE

Vétoquinol Ireland Ltd.
Vétoquinol House - Great Slade
Buckingham Industrial Park
Buckingham - MK18 1PA
Tél. : +44 1280 814 500
Fax : +44 1280 825 460
office@vetoquinol.ie
www.vetoquinol.co.uk

ITALIE

Vétoquinol Italia s.r.l.
Via Piana, 265 - 47032 Bertinoro (FC)
Tél. : +39 05 43 46 2411
Fax : +39 05 43 44 8644
vetoquinol.italia@vetoquinol.com
www.vetoquinol.it

MEXIQUE

Vétoquinol de México S.A. de C.V.
Mariano Escobedo # 748 5º Piso
Int. 2 - Col.
Nueva Azules - Delegación Miguel
Hidalgo
México, D.F. C.P. 11590
Tél. : +52 55 55 36 80 90
Fax : + 52 55 56 69 25 24
Toll free number 01 800 90 90 400
scientes@vetoquinol.mx
www.vetoquinol.mx

PAYS-BAS

Vétoquinol B.V.
Postbus 3191 - 5203 DD's -
Hertogenbosch
Tél. : +31 10 498 00 79
Fax: +31 800 024 96 94
info@vetoquinol-benelux.be
www.vetoquinol.nl

POLOGNE

Vétoquinol Biowet Sp. z o.o.
ul. Kosynierów Gdyńskich
13-14 66-400 Gorzów Wlkp.
Tél. : +48 95 728 55 00
Fax : +48 95 735 90 43
info@vetoquinol.pl
www.vetoquinol.pl

PORTUGAL

Vétoquinol Unipessoal Lda
Rua Consiglieri Pedroso, nº 123
Edifício H - Queluz de Baixo
2730-056 Barcarena
Tél. : +351 21 434 0300
Fax : +351 21 434 0309
info.portugal@vetoquinol.com
www.vetoquinol.pt

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Vétoquinol Korea Co. Ltd
909-3, Whajung-dong Dukyang-ku
Koyang-city Kyungki-do - 412 270
Tél. : +82 31 967 8853
Fax : +82 31 968 4943
webmaster@vetoquinolkorea.com
www.vetoquinolkorea.com

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Vétoquinol Trading (Shanghai) Co. Ltd
Room C 1607, Floor 16, Block C - No,
85, Lou Shan Guan
Road Oriental International Plaza -
Chang Ning District
Shanghai 200336
Tél. : +86 21 52570660
Fax : +86 21 62703001
www.vetoquinol.cn

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Vétoquinol s.r.o.
Zámečnická 11 - 288 02 Nymburk
Tél. : +420 325 51 38 22
Fax : +420 325 51 33 65
vetoquinol@vetoquinol.cz
www.vetoquinol.cz

ROYAUME-UNI

Vétoquinol UK Ltd
Vétoquinol House - Great Slade
Buckingham Industrial Park
Buckingham - MK18 1PA
Tél. : +44 1280 814 500
Fax : +44 1280 825 460
office@vetoquinol.co.uk
www.vetoquinol.co.uk

RUSSIE

Moscow Representative Office
of Vétoquinol SA
121596, Gorbunova street. 2, build. 3,
Moscow, Russia
+7 (495) 120-01-51
info.ru@vetoquinol.com
www.vetoquinol.ru

SCANDINAVIE

Vétoquinol Scandinavia AB
Box 9 - SE-265 21 Astorp
Tél. : +46 426 7603
Fax : +46 426 7604
info@vetoquinol-scandinavia.com
www.vetoquinol-scandinavia.com

SUISSE

Vétoquinol AG
Business Building -
Worbentalstrasse 32
3063 Ittigen
Tél. : +41 31 818 56 56
Fax : +41 31 818 56 50
info@vetoquinol.ch
www.vetoquinol.ch



Vétoquinol

Vétoquinol SA

Société anonyme au capital de 29 704 755 euros
676 250 111 RCS Vesoul

www.vetoquinol.com

Siège social - Magny-Vernois - BP 189
70204 Lure Cedex - Tél. : +33 (0)3 84 62 55 55
E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com

